

1991/1992

# ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

◆  
**SUÈDE**

OCDE



OECD

ETUDES ECONOMIQUES  
DE L'OCDE

**SUÈDE**

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

## ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1er de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE). La Yougoslavie a un statut spécial à l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Published also in English.

© OCDE 1992

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles de cette publication doivent être adressées à :

M. le Chef du Service des Publications, OCDE  
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

# Table des matières

<b>Introduction</b>	11
<b>I. Evolution récente et perspectives à court terme</b>	13
Une récession en préparation	13
Evolution de la demande et de la production	14
Consommation et revenu des ménages	15
Construction de logements	18
Investissement des entreprises	20
Demande d'exportations	22
Formation de stocks et importations : régulateurs de la production ?	26
Configuration sectorielle de la récession	28
Le marché du travail	29
Décélération marquée de l'inflation des salaires et des prix	32
Amélioration de la position extérieure	35
Perspectives à l'horizon 1993	37
Contexte extérieur et principales hypothèses	37
Perspectives à court terme	38
Risques entourant les prévisions	40
<b>II. Politique économique</b>	41
Changement de cap	41
Politique budgétaire	42
Evolution passée et perspectives	42
Politique budgétaire à moyen terme	47
Politique monétaire	48
Taux de change et taux d'intérêt	48

Problèmes du système financier	50
Evolution des agrégats monétaires et du crédit	52
Politique structurelle	53
Impôts et transferts	53
Politique du marché du travail	55
Intégration internationale	56
Incitation à l'épargne des particuliers et suppression des caisses d'épargne des salariés	57
Privatisation et efficience du secteur public	58
<b>III. Evolution passée du chômage : rôle de l'action gouvernementale et des institutions du marché du travail</b>	<b>59</b>
Caractéristiques du marché du travail	60
Faible taux de chômage : le rôle de la centralisation et de la politique du marché du travail	61
Centralisation	61
Mesures spéciales en faveur du marché du travail	62
Indemnisation du chômage : générosité et administration	65
Générosité du système d'indemnisation du chômage	65
Administration et financement des prestations de chômage	66
Rôle de la politique macro-économique et de l'expansion du secteur public	67
<b>IV. Concurrence et politique de la concurrence</b>	<b>72</b>
La concurrence dans les activités commerciales : état des lieux	73
Comparaison internationale au niveau des prix	73
Ouverture aux échanges internationaux	76
Concentration horizontale	78
Intégration verticale par le biais de liens de capitaux	81
Collusion et ententes	82
Conglomération	84
Politique de la concurrence	85
Le droit de la concurrence et sa mise en oeuvre	85
Réglementation de l'exercice de certaines activités : aspects internes et externes	88
Réglementation des monopoles naturels	91

Protection contre la sortie : subventions et présence de capitaux publics	93
La concurrence dans le secteur public de base	95
La concurrence au niveau de la production	96
La concurrence au niveau de la fourniture des prestations	98
Initiatives prises récemment pour favoriser la concurrence	100
Nouvelle loi sur la concurrence	101
Déréglementation des activités commerciales	101
Déréglementation des activités relevant du secteur public	103
L'Espace économique européen	104
<b>V. Conclusions</b>	<b>105</b>
Notes et références	113
<i>Annexes</i>	
I. Informations supplémentaires relatives au chapitre IV	117
II. Chronologie économique	122
<b>Annexe statistique et structurelle</b>	<b>129</b>

## Tableaux

### *Texte*

1. Demande et production	15
2. Causes de la croissance de la consommation privée	17
3. Composition de la consommation privée	17
4. Le marché de l'immobilier commercial, Stockholm	21
5. Exportations de biens et de services	23
6. Composition par produit et ventilation géographique des exportations de marchandises	24
7. Importations de biens et de services	27
8. Emploi et productivité par secteur	29
9. Evolution de l'offre de main-d'œuvre et chômage	30
10. Balance des paiements	35

11. Investissement direct étranger	36
12. Perspectives à l'horizon 1993 : contexte extérieur et principales hypothèses	37
13. Prévisions à court terme	39
14. Soldes budgétaires des administrations publiques	44
15. Soldes budgétaires de l'administration centrale : prévisions et résultats	44
16. Le système financier : créances irrécouvrables et rapport des capitaux permanents aux actifs engagé	51
17. Mesures spéciales en faveur du marché du travail	55
18. Composition des programmes spéciaux de formation sur le marché du travail	56
19. Taux de chômage : comparaison internationale	60
20. Sorties du chômage par destination	63
21. Evolution de l'orientation de la politique budgétaire et de la compétitivité	68
22. Structure de la croissance de l'emploi	69
23. Exposition à la concurrence étrangère	77
24. Fusions et acquisitions en Suède	79
25. Concentration dans le secteur manufacturier : comparaison internationale	80
26. Pratiques des entreprises examinées par le Médiateur pour la concurrence	87
27. Equivalents-subvention à la consommation pour les produits agricoles	90
28. Mesures publiques de soutien à l'industrie : comparaison entre la Suède et la Communauté européenne	94
29. Part des redevances d'utilisation dans le budget des communes	97
30. Ecart de coûts dans la prestation des services publics	98

## *Annexes*

A1. Accords limitant la concurrence dans le registre des ententes	117
A2. Principales entreprises publiques	118
A3. Part de la sous-traitance dans les dépenses des communes en 1990	119
A4. Réductions des coûts dues à la sous-traitance d'activités publiques	120

## *Annexe statistique et structurelle*

A. Quelques statistiques rétrospectives	131
B. Origine et utilisation des ressources, aux prix courants	132
C. Origine et utilisation des ressources, aux prix de 1985	133
D. Recettes et dépenses des administrations publiques	134
E. Balance des paiements	135
F. Marché du travail	136
G. Production par secteur et emploi	137
H. Commerce extérieur, total et par région	138
I. Prix et salaires	139
J. Monnaie et crédit	140
K. Structure de la production et indicateurs de résultats	142
L. Indicateurs du marché du travail	145
M. Secteur public	146

## **Graphiques**

### *Texte*

1. Epargne des ménages	16
2. Le marché du logement : construction	18
3. Le secteur du logement : prix et coûts de construction	19
4. Déterminants de l'investissement des entreprises	20
5. Résultats à l'exportation et compétitivité-coûts	25
6. Rapports stocks/production	26
7. Evolution de la production par secteur	28
8. Chômage : entrées et sorties	31
9. Evolution des salaires et anticipations de prix	33
10. Evolution des prix	34



11. Solde budgétaire structurel des administrations publiques	46
12. Taux de change et taux d'intérêt	49
13. Monnaie et crédit	53
14. Taux de remplacement dans certains pays	65
15. Prix relatifs en 1990, Suède/Communauté européenne	74
16. Revenus réels et prix relatifs	75
17. Concentration horizontale dans le secteur manufacturier	78
18. Aides publiques à l'industrie	93
19. Le secteur public dans les pays de l'OCDE	96

*Annexes*

A1. Les 500 plus grandes entreprises industrielles du monde, par pays, 1990	121
--	-----

## STATISTIQUES DE BASE DE LA SUÈDE

### LE PAYS

Superficie (en milliers de km <sup>2</sup> )	450	Population des villes, banlieue comprise (fin 1990)	
Lacs (en milliers de km <sup>2</sup> )	39	en milliers :	
Terres arables (en milliers de km <sup>2</sup> )	30	Stockholm	1 492
Bois (en milliers de km <sup>2</sup> )	228	Göteborg	731
		Malmö	475

### LA POPULATION

Population (fin 1990), en milliers	8 591	Accroissement naturel net pour 1 000 habitants	
Densité au km <sup>2</sup>	19	(moyenne 1986-90)	2.1
Accroissement naturel net		Solde net des migrations	
(1986-90), en milliers	18	(moyenne 1986-90), en milliers	29.2

### LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, en 1991		Formation brute de capital fixe en 1991 :	
(en milliards de couronnes)	1 431.6	Pourcentage du PIB	18.9
PIB par habitant (en dollars des Etats-Unis)	27 567	Par habitant (en dollars des Etats-Unis)	5 205
		Emploi en 1991 :	
		Civil total, en milliers	4 431
		Pourcentage du total :	
		Agriculture, sylviculture, pêche	3.2
		Industrie	28.2
		Autres activités	68.6

### L'ETAT

Pourcentage du PIB en 1991 :		Composition du Parlement (nombre de sièges) :	
Consommation publique	27	Sociaux-démocrates	138
Recettes ordinaires de l'Etat	61	Conservateurs	80
Formation brute de capital fixe		Libéraux	33
du secteur public	3	Centre	31
Exercice budgétaire		Communistes	16
Administration centrale :		Démocrates Chrétiens	26
1 <sup>er</sup> juillet-30 juin		Nouvelle Démocratie	25
Collectivités locales : année civile			349
		Dernières élections générales : Septembre 1991	
		Prochaines élections générales : Septembre 1994	

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services,		Importations de biens et services,	
en pourcentage du PIB		en pourcentage du PIB	
(moyenne 1987-91)	30.9	(moyenne 1987-91)	29.8
Principales exportations en 1991		Principales importations en 1991	
(en pourcentage des exportations		(en pourcentage des importations	
totales de marchandises) :		totales de marchandises) :	
Bois, pâtes à papiers, papiers	6.1	Denrées alimentaires, boissons et tabacs	6.7
Métaux et produits de la transformation		Pétrole, énergie	8.9
des métaux	10.9	Machines et matériel de transport	37.0
Machines	28.0	Autres produits manufacturés	43.2
Matériel de transport	14.8		

### LA MONNAIE

Unité monétaire : la couronne		Unités monétaires par dollar,	
		moyenne des données journalières :	
		Année 1991	6.045
		Mars 1992	6.024

*Note :* On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

*Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de la Suède par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 7 mai 1992.*

•  
*Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 26 mai 1992.*

•  
*L'étude précédente de la Suède a été publiée en décembre 1990.*

## Introduction

La récession actuelle, qui frappe simultanément la Suède et certains de ses principaux partenaires commerciaux, est plus sévère qu'on ne le prévoyait lors du précédent examen de la Suède. Les tensions qui s'étaient formées au cours de la seconde moitié des années 80 ont atteint leur point culminant en octobre 1990, lorsqu'une grave crise de confiance a conduit les autorités à modifier radicalement l'orientation de la politique macro-économique en mettant l'accent sur la stabilité des prix, indispensable pour obtenir une croissance équilibrée avec un niveau d'emploi durablement élevé. Cette réorientation, qui s'est produite un an avant la prise de fonctions de l'actuel gouvernement a conduit à durcir l'orientation de la politique macro-économique au moment où la demande extérieure se contractait et où la demande privée s'affaiblissait spontanément par rapport aux niveaux insoutenables qu'elle avait atteints auparavant. Au cours de la récession qui s'en est suivie, la plus longue et la plus profonde depuis la fin de la guerre, l'inflation est tombée à des taux caractéristiques des pays de l'OCDE à faible inflation, après plusieurs années de hausse des prix excessive. Cependant, le chômage a atteint des niveaux très élevés par rapport aux taux habituels de la Suède. La production continuera sans doute de se contracter cette année, une légère reprise étant prévue en 1993. La faiblesse persistante du marché du travail devrait contenir efficacement les pressions inflationnistes.

Au fil des années, comme les niveaux de vie baissaient par rapport à ceux de la plupart des autres pays Membres, l'attention s'est focalisée de plus en plus sur les particularités institutionnelles de l'économie suédoise qui ont pu réduire son potentiel de croissance à long terme. On les attribue généralement à la générosité du système de protection sociale, au niveau élevé de la fiscalité et des transferts, et à la quasi-absence de concurrence dans un secteur public qui ne cesse de s'étendre. Les réglementations visant à abriter de la concurrence certains segments du secteur privé et la tolérance manifestée à l'égard des pratiques commer-

ciales restrictives sont aussi tenues pour responsables du visible manque de dynamisme de l'économie. De plus en plus préoccupées par les déficiences au niveau de l'offre, les autorités en sont arrivées à prendre des mesures correctives, notamment en mettant en œuvre une vaste réforme fiscale en 1991. Le nouveau gouvernement a placé les questions structurelles en tête de ses priorités, en cherchant à renforcer une croissance économique durable par une réduction des impôts et des transferts et à faire jouer davantage les forces concurrentielles dans l'affectation des ressources.

Le chapitre I de l'Etude examine tout d'abord les divers facteurs qui ont plongé l'économie suédoise dans la récession la plus profonde qu'elle ait connue depuis des décennies, accompagnée d'une rapide désinflation, puis il étudie les perspectives de redressement de l'activité économique dans le court terme. Le chapitre II montre comment la modification des objectifs de l'action gouvernementale, notamment l'importance accrue donnée à la stabilisation des prix et à l'amélioration des perspectives de croissance à long terme, s'est répercutée sur l'orientation de la politique macro-économique et structurelle. On verra au chapitre III comment la Suède a réussi à échapper au phénomène de chômage élevé et tenace qui touche la plupart des pays Membres depuis le milieu des années 70. Ce chapitre analyse le rôle que la politique macro-économique et l'expansion du secteur public ont joué à cet égard, ainsi que la contribution des mesures actives en faveur du marché du travail et d'autres facteurs. Le chapitre spécial de l'Etude (IV) traite de la concurrence dans le secteur des entreprises non financières et dans le secteur public. Il identifie les domaines dans lesquels se posent des problèmes et examine le rôle de l'action des pouvoirs publics dans la stimulation et l'affaiblissement du jeu des forces concurrentielles sur les divers marchés. L'Etude se termine par un résumé des principaux points et une évaluation de la politique macro-économique et structurelle actuelle.

# **I. Évolution récente et perspectives à court terme**

L'actuelle récession, qui a commencé au milieu de 1990, est la plus longue et la plus profonde depuis les années 30. La forte contraction de la demande intérieure et extérieure a conduit à d'importants délestages de main-d'œuvre qui ont fait monter le chômage à des niveaux sans précédent depuis la fin de la guerre. Cependant, le relâchement des pressions excessives qui s'exerçaient auparavant sur les ressources a contribué à faire baisser l'inflation et à améliorer la balance extérieure courante.

## **Une récession en préparation**

La seconde moitié des années 80 s'est caractérisée par une vive expansion de la demande intérieure, qui a coïncidé avec une conjoncture internationale très soutenue. L'origine du gonflement de la demande intérieure remonte à la libéralisation des marchés financiers, qui a grandement atténué les contraintes de liquidité qui pesaient auparavant sur les consommateurs et sur les entreprises. L'expansion du crédit qui s'en est suivie a abouti à une augmentation régulière des prix de l'immobilier, ce qui a incité à construire afin de tirer parti de l'écart entre les prix fonciers et les coûts de construction. C'est cependant la consommation privée qui a bénéficié le plus de cette situation. Le système fiscal favorisant le financement à crédit, les ménages ont contracté des emprunts garantis par des biens immobiliers valorisés, de sorte que leurs dépenses courantes ont augmenté bien davantage que leur revenu disponible. Une baisse du taux d'épargne de 7 points en trois ans, conjuguée à une forte progression du revenu disponible, a fait monter en flèche la consommation privée.

En l'absence de mesures correctives, les marchés des produits et du travail ont été soumis à une intense pression à la fin des années 80. Les gains de productivité s'étant ralentis après l'accélération temporaire qui avait suivi les

dévaluations du début des années 80, la croissance de la production est devenue de plus en plus tributaire de l'accroissement de la main-d'œuvre et du capital. Malgré un gonflement de la population active, le chômage est tombé à des niveaux très bas, ce qui a favorisé la hausse des salaires, et la forte expansion du stock de capital n'a pas empêché les taux d'utilisation des capacités d'atteindre des niveaux exceptionnellement élevés.

Compte tenu des tensions qui existaient dans l'économie, il était évident que l'expansion n'était pas soutenable et que les mécanismes auto-correcteurs finiraient par la stopper. *En premier lieu*, la surchauffe du marché du travail a émoussé peu à peu l'avantage concurrentiel conféré aux producteurs suédois par les dévaluations du début des années 80. Le gouvernement s'en tenant fermement à sa politique de taux de change fixe, la dégradation de la compétitivité-coûts ne pouvait que déprimer l'activité dans les secteurs tournés vers l'extérieur. *En second lieu*, même si l'accumulation de dettes s'est accompagnée d'une valorisation des actifs, l'augmentation continue des emprunts n'était pas soutenable et il fallait s'attendre à une réduction automatique des dépenses lorsque les ménages et les entreprises finiraient par en revenir à des ratios d'endettement plus faibles. *En troisième lieu*, les prix de l'immobilier avaient atteint des niveaux trop élevés compte tenu des loyers comparativement faibles qui pouvaient être pratiqués. Il était évident que cette bulle spéculative finirait par éclater, conduisant à une réduction des constructions nouvelles. Par ailleurs, vers la fin de la décennie, certains signes annonçaient la fin de la longue expansion de l'économie mondiale.

## **Évolution de la demande et de la production**

L'économie est entrée dans une phase de récession au second semestre de 1990, mais le refroidissement avait déjà commencé un an plus tôt (tableau 1). La décélération de la croissance a résulté d'un affaiblissement de l'expansion de la formation brute de capital fixe. Au cours du premier semestre de 1990, la demande intérieure a en fait baissé par suite du tassement de la consommation privée et de la réduction des dépenses en capital. Par la suite, lorsque l'économie est entrée véritablement dans la récession, toutes les principales composantes de la demande ont accusé un fléchissement. Le redressement temporaire de la production au troisième trimestre de 1991 s'est révélé éphémère et la production

**Tableau 1. Demande et production**  
 Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente, prix de 1985

				1989		1990		1991		1991			
	1989	1990	1991	S1	S2	S1	S2	S1	S2	T1	T2	T3	T4
	Taux annuels désaisonnalisés												
Consommation privée	1.4	-0.2	1.2	1.6	2.2	-0.4	-2.4	2.0	3.4	5.1	2.6	4.3	1.8
Consommation publique	1.9	2.1	1.0	3.8	-0.7	5.0	-0.7	-1.0	7.0	-5.2	3.4	9.2	6.4
Formation brute de capital fixe	11.8	-0.9	-7.3	16.7	6.9	-4.1	-1.8	-10.4	-6.3	-12.9	-6.2	-12.3	6.5
Formation de stocks <sup>1</sup>	0.2	0.1	-2.1	0.1	0.2	-0.3	-0.1	-0.5	-0.5	-0.2	-0.2	0.1	-0.4
Exportations	3.0	1.5	-2.7	3.0	1.1	4.7	-4.4	-1.2	-4.0	-3.1	0.3	-6.7	-3.2
Importations	7.1	1.5	-6.9	9.4	4.4	5.8	-9.1	-6.6	-5.3	-8.4	-3.7	0.9	-18.0
<b>PIB</b>	<b>2.4</b>	<b>0.4</b>	<b>-1.1</b>	<b>3.9</b>	<b>1.9</b>	<b>1.3</b>	<b>-2.1</b>	<b>-1.3</b>	<b>0.4</b>	<b>-0.8</b>	<b>-2.7</b>	<b>2.7</b>	<b>-1.3</b>
<i>Pour mémoire :</i>													
Production industrielle <sup>2</sup>	1.8	-2.2	-5.4	5.0	-1.1	-0.6	-4.5	-4.7	-7.8	-3.2	-10.0	-2.0	-16.5

1. Contribution à la croissance du PIB.

2. Définition des comptes nationaux.

Source : Statistiska Centralbyrån (SCB), *BNP Kvartal 91:4*.

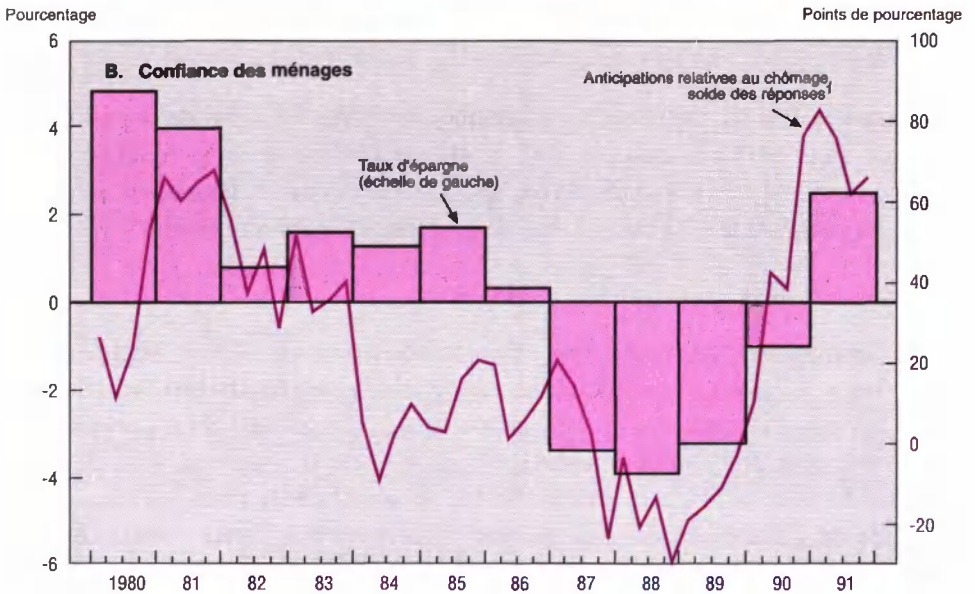
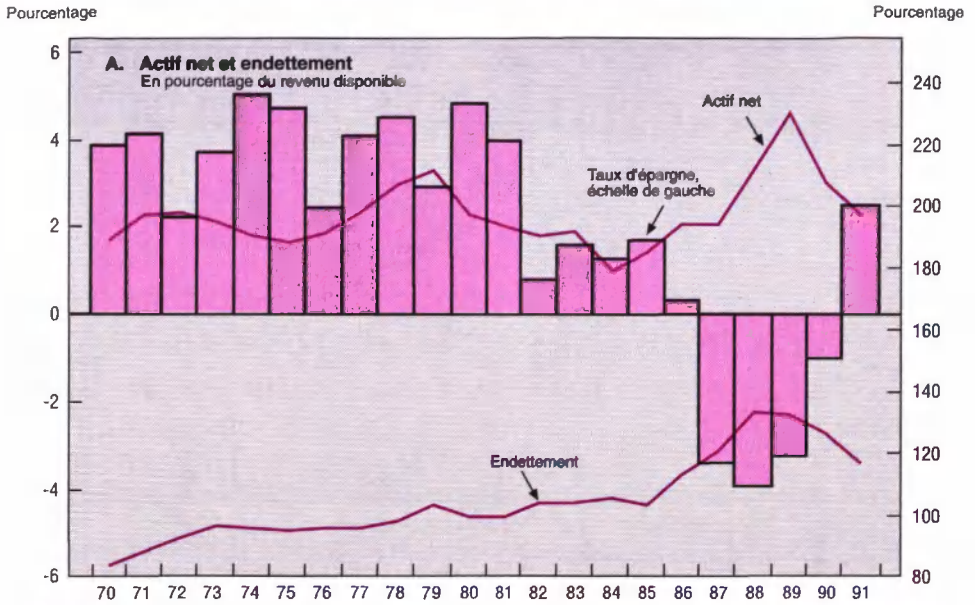
a recommencé de se contracter au quatrième trimestre. Au cours de la période de dix-huit mois terminée en décembre 1991, l'évolution de la production a été dominée par le cycle des stocks, avec une diminution de la demande d'importation plus marquée que la contraction de la dépense intérieure finale.

### **Consommation et revenu des ménages**

L'épargne des ménages a amorcé un redressement en 1989 et, depuis, elle a progressé de 7 points (graphique 1). La nécessité de rééquilibrer les finances après les emprunts massifs de la seconde moitié des années 80 a déclenché le retournement des taux d'épargne qui, après avoir été négatifs, sont devenus positifs. Mais cela n'a sans doute pas été le seul facteur du renversement de tendance de l'épargne. Les anticipations concernant le chômage et les revenus ont pris un tour de plus en plus pessimiste, ce qui a encouragé l'épargne de précaution. La réforme fiscale, en réduisant la déductibilité des paiements d'intérêts et l'imposition des revenus d'intérêts, a aussi stimulé l'épargne. La croissance de la consommation privée pendant cette période d'assainissement reflète



Graphique 1. ÉPARGNE DES MÉNAGES



1. Différence entre la part des personnes interrogées dans le cadre des enquêtes qui s'attendaient à une montée du chômage et la part des personnes qui s'attendaient à une baisse du chômage.

Source : Ministère des finances.

Tableau 2. **Causes de la croissance de la consommation privée**<sup>1</sup>

Taux moyens de croissance, en pourcentage annuel

Croissance de la consommation réelle totale	Due à				
	Croissance de l'emploi	Croissance du revenu réel par personne employée	Variation de		
			Charge fiscale	Taux d'épargne	
1984	1.7	0.7	0.8	-0.1	0.3
1985	2.8	1.0	2.2	-0.0	-0.4
1986	5.2	-0.7	5.0	-0.5	1.4
1987	4.6	1.6	1.7	-2.5	3.8
1988	2.5	1.4	2.0	-1.5	0.5
1989	1.4	1.5	3.1	-2.4	-0.7
1990	-0.2	1.0	0.0	1.0	-2.2
1991	1.2	-1.7	-0.4	6.3	-2.9

1. Calculée comme étant :  $c = e + (y - e) + (y^d - y) + (c - y^d)$  où :  $c$  = croissance de la consommation réelle ;  $y$  = croissance du revenu réel des ménages ;  $y^d$  = croissance du revenu disponible réel ;  $e$  = croissance de l'emploi total.

Source : OCDE.

Tableau 3. **Composition de la consommation privée**

	Valeur en milliards de couronnes de 1991	1986	1987	1988	1989	1990	1991
		Variation en volume, pourcentage					
Biens non-durables	249.9	2.3	0.9	-0.2	0.7	0.4	2.3
Biens semi-durables	117.4	8.8	7.9	3.9	2.8	1.6	1.0
Biens durables	65.6	15.5	16.6	7.4	-1.1	-8.5	0.5
Voitures	20.7	29.7	30.3	8.4	-15.3	-28.2	-0.6
Autres	44.9	9.0	9.1	6.7	8.3	1.6	0.9
<b>Ensemble des biens</b>	432.9	5.9	5.2	2.2	1.0	-0.8	1.6
Services	306.6	2.8	3.0	2.2	1.6	-0.6	-0.4
Logement	177.2	1.1	1.1	1.0	0.9	0.9	1.6
Autres	129.4	5.0	5.4	3.6	2.4	-2.3	-2.7
Dépenses nettes à l'étranger	14.1	66.0	16.5	20.3	15.5	16.7	13.6
Organisations sans but lucratif	25.9	3.8	4.9	3.5	2.1	7.7	1.9
<b>Consommation privée totale</b>	779.5	5.2	4.6	2.5	1.4	-0.2	1.2

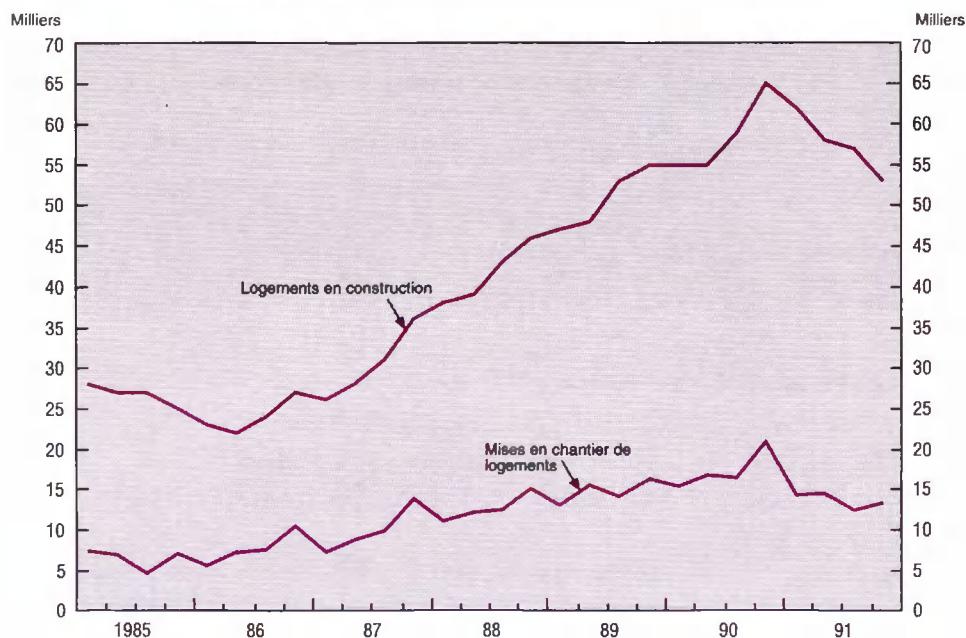
Source : SCB, Comptes nationaux.

la forte progression du revenu disponible, liée principalement à de nouveaux relèvements importants de salaires en 1990 et à l'allègement de la fiscalité directe en 1990 et 1991 (tableau 2). Le dynamisme de la consommation des ménages ne s'est cependant pas fait sentir de la même façon dans les différentes catégories de dépenses (tableau 3). On a observé, en particulier, une réduction des achats de voitures et de services (hors logement), qui sont soumis à la TVA depuis janvier 1991.

### *Construction de logements*

La moindre propension des ménages à consommer a été suivie ultérieurement d'une hésitation à dépenser pour la construction de logement (graphique 2). En 1990, un nombre record de logements avait été mis en chantier, alors qu'on s'attendait généralement à ce que la réforme fiscale ait, à court terme, un effet

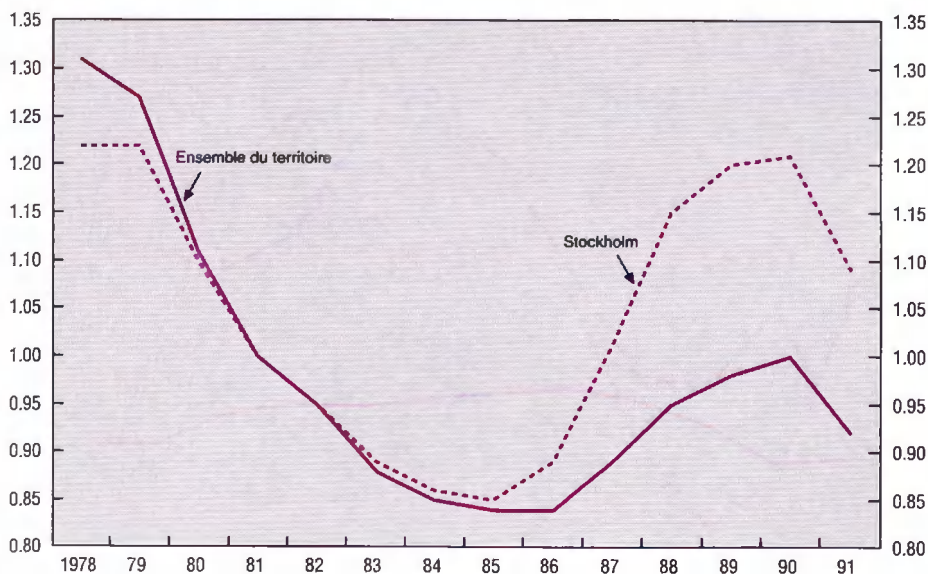
Graphique 2. LE MARCHÉ DU LOGEMENT : CONSTRUCTION



Source : SCB, *Monthly Digest of Statistics*.

négalif sur le marché du logement. Les mises en chantier de logements ont diminué en 1991, tout en restant à un niveau élevé par rapport à la moyenne des années 80. Le dynamisme de cette activité semble lié à l'écart important qui s'est creusé entre les coûts de la construction et les prix des logements. Si, pour l'ensemble du pays, l'écart était nettement moins important qu'à la fin des années 70, ce n'était pas le cas pour la région de Stockholm (graphique 3). Dans ces conditions, la construction neuve était très attrayante par rapport à l'achat d'immeubles anciens, et les perspectives de plus-value ont peut-être aussi encouragé la construction. En outre, la réduction attendue des aides au logement a sans doute joué un rôle. Toutefois, l'expansion de la construction de logements a donné des signes d'essoufflement de plus en plus marqués au second semestre de

Graphique 3. **LE SECTEUR DU LOGEMENT: PRIX ET COÛTS DE CONSTRUCTION<sup>1</sup>**  
 Rapport entre les prix des logements et les coûts de construction (1981 = 1.00)



1. Les prix des logements sont représentés par l'indice des prix immobiliers pour les résidences principales comportant un ou deux logements. Les coûts de la construction sont représentés approximativement par l'indice implicite des prix de la construction de logements.

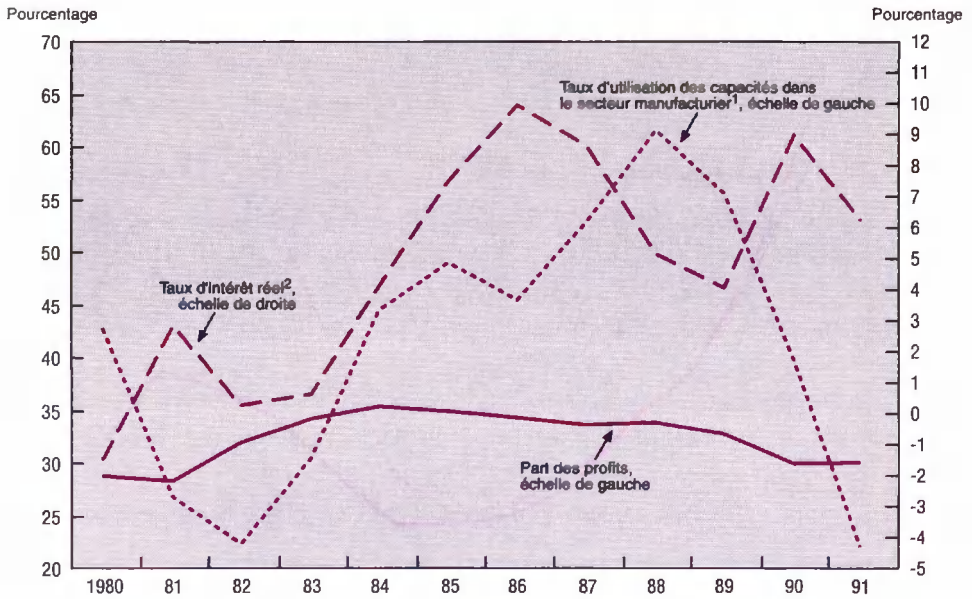
Source : SCB.

1991 : le volume des transactions a diminué, les prix ont cessé de monter et le nombre de logements non loués a augmenté notablement.

### Investissement des entreprises

Les entreprises ont réduit leurs investissements de façon draconienne face à la contraction de la demande finale, à la baisse de la rentabilité et à la forte hausse des taux d'intérêt réels. Auparavant, la vigueur de la demande d'investissement avait résulté de la pression qui s'exerçait en permanence sur la capacité de production, notamment dans le secteur manufacturier (graphique 4). Le fléchissement de la demande a créé un important volant de capacités inutilisées, et la détente du marché du travail a atténué l'incitation, pour les entreprises, à se

Graphique 4. DÉTERMINANTS DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES



1. Pourcentage d'entreprises tournant à pleine capacité.

2. Taux des obligations publiques à 10 ans moins augmentation des prix pour la période en cours (prix à la production).

Source : SCB, *Monthly Digest of Statistics*; OCDE, *Perspectives économiques*.

doter d'équipements permettant d'économiser la main-d'œuvre. Malgré le ralentissement de la hausse des coûts de main-d'œuvre, les marges bénéficiaires se sont rétrécies sensiblement du fait que les entreprises ne pouvaient pas relever leurs prix suivant l'augmentation des coûts de production. Au premier semestre de 1991, la compression des profits, qui avait commencé en 1988, a réduit les marges bénéficiaires des plus grandes entreprises industrielles à leurs seuils critiques du début des années 80. La nette décélération de la hausse des prix à la production ne s'est pas accompagnée d'une baisse des taux d'intérêt, ce qui a encore affaibli l'incitation à investir. Depuis le printemps de 1991, les entreprises attendaient finalement quelques baisses de prix pour l'année à venir, mais les taux d'intérêt sont restés élevés, à 10 pour cent ou même plus.

Le fléchissement de l'investissement des entreprises a été amplifié par un effondrement des prix de l'immobilier commercial (tableau 4) et par ses répercussions sur l'investissement dans ce secteur et sur les autres dépenses en capital. Bien que les rendements locatifs aient diminué durant la deuxième moitié des années 80, la perspective de plus-values avait favorisé les investissements immobiliers. En 1990, les prix se sont stabilisés à un niveau élevé après plus d'une décennie de forte croissance ininterrompue. A l'époque, l'offre excédentaire avait fait baisser les loyers pendant un an, ramenant le taux de rendement de

Tableau 4. Le marché de l'immobilier commercial, Stockholm<sup>1</sup>

	Loyers bruts	Prix	Rendement net
	Couronnes suédoises par m <sup>2</sup>		Pourcentage
1980	875	8 000	10.00
1981	1 100	11 000	10.00
1982	1 300	14 000	10.00
1983	1 500	18 000	9.00
1984	1 900	22 400	8.00
1985	2 200	30 000	7.00
1986	2 500	37 000	5.50
1987	2 900	50 000	4.50
1988	3 100	60 000	4.00
1989	3 200	68 000	3.75
1990	3 100	70 000	3.75
1991	2 700	40 000	5.75

1. Première location.

Source : Ministère des finances, étude Ljungquist.

l'immobilier commercial à moins de 4 pour cent dans la région de Stockholm. Faute de perspective de plus-values et compte tenu de la baisse persistante des loyers en 1991, le seul moyen de rendre l'immobilier commercial attrayant était de baisser les prix. Avec des prix en baisse de plus de 40 pour cent en 1991 dans la région de Stockholm, le taux de rendement locatif de l'immobilier commercial dans cette région est passé à 5.8 pour cent, taux encore bien inférieur aux taux d'intérêt réels des actifs financiers. La construction a réagi rapidement à cette nouvelle situation, en se contractant de 30 pour cent. Compte tenu des effets de la dévalorisation de l'immobilier sur l'état du système financier, la baisse prononcée des dépenses en capital dans le secteur financier tient aussi en partie à l'effondrement du marché de l'immobilier commercial. Sur une baisse réelle de 13 pour cent des dépenses totales en capital dans le secteur des entreprises en 1991, environ la moitié est imputable au déclin du secteur de l'immobilier commercial et du secteur financier.

### ***Demande d'exportations***

Les volumes d'exportation se sont contractés en 1991 sous l'effet conjugué de la faiblesse de la demande extérieure et de la dégradation sensible de la compétitivité-coûts enregistrée auparavant (tableau 5). Cependant, ni l'évolution des coûts relatifs ni le ralentissement économique chez les partenaires commerciaux ne peuvent expliquer entièrement la récente diminution des exportations. La Suède a souffert des tendances récessionnistes qui sont apparues sur plusieurs de ses principaux marchés d'exportation (les États-Unis, le Royaume-Uni et la Finlande), mais le dynamisme des autres marchés (l'Allemagne en particulier) a limité le fléchissement de la croissance globale des marchés à quelque 2 pour cent en 1991. Les exportateurs suédois ont toutefois perdu du terrain sur tous les grands marchés géographiques, à l'exception de la Norvège (tableau 6), la principale cause de ces pertes de parts de marché étant probablement une composition défavorable par produit. Les exportations suédoises sont concentrées sur des produits sensibles à la conjoncture, tels que les produits à base de ressources naturelles (par exemple les pâtes et papiers, le fer et l'acier), les voitures et les biens d'équipement. La demande de produits de ce type a baissé notablement au cours de la phase actuelle de ralentissement du commerce mondial et les exportateurs suédois semblent avoir limité leurs pertes de parts de marché dans ces

**Tableau 5. Exportations de biens et de services**

Pourcentage de variation par rapport à la période précédente, prix de 1985

	1988	1989	1990	1991
Ensemble des biens	2.6	2.9	0.0	-2.2
<i>dont :</i>				
Produits manufacturés	4.3	1.7	0.6	-2.9
Services autres que les revenus de facteurs	5.0	3.4	9.6	-4.9
Ensemble des biens et des services	3.0	3.0	1.5	-2.7
<i>Pour mémoire :</i>				
Croissance du marché, secteur manufacturier	7.1	7.3	5.4	2.2
Coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre en monnaie commune	4.5	6.5	6.7	0.6

Source : SCB, *Comptes nationaux*; SCB, *Utrikeshandel*; OCDE.

catégories de produits en 1991, à l'exception des produits manufacturés autres que les véhicules.

La dégradation tendancielle des résultats à l'exportation observée ces dernières années semble être le signe de problèmes sous-jacents de compétitivité. Les dévaluations du début des années 80 avaient permis quelques gains de parts de marché à l'étranger. Toutefois, la tendance à la dégradation a repris dès 1984 lorsque la compétitivité-coûts était encore de 15 à 20 pour cent supérieure à celle de 1980. Alors que la compétitivité-coûts avait retrouvé (en 1991) le niveau qu'elle avait avant la dévaluation, les exportations de produits manufacturés n'avaient progressé que de 45 pour cent par rapport à 1980 tandis que l'expansion des marchés extérieurs avait été supérieure à 75 pour cent. L'apparition de nouveaux concurrents, principalement les NEI d'Asie, ne peut expliquer qu'en partie cet écart de croissance puisque la Suède a perdu des parts de marché plus rapidement que la plupart de ses autres concurrents. Afin de ralentir substantiellement les pertes de parts de marché extérieur à partir du taux enregistré dans les années 80, la relation linéaire entre la compétitivité-coûts et les résultats à l'exportation dans les années 80, illustrée par le graphique 5, semble indiquer



**Tableau 6. Composition par produit et ventilation géographique des exportations de marchandises**

Pourcentage de variation en dollars E.U. courants

	Part en 1990	1989		1990		1991	
		Croissance des marchés <sup>1</sup>	Exportations suédoises	Croissance des marchés <sup>1</sup>	Exportations suédoises	Croissance des marchés <sup>2</sup>	Exportations suédoises
<b>A. Ventilation géographique</b>							
Total	100.0	7.1	3.8	15.8	11.5	0.1	-2.9
<i>dont :</i>							
Allemagne	13.9	8.0	8.8	28.8	21.9	11.9	5.9
Royaume-Uni	10.1	5.5	3.6	12.1	0.6	-6.3	-10.5
Etats-Unis	8.5	6.7	-2.1	4.3	2.9	-1.5	-9.1
Norvège	8.3	0.7	-8.9	13.0	13.2	-3.2	-1.7
Finlande	6.8	11.7	10.4	9.5	8.5	-19.4	-19.0
Danemark	6.8	2.6	-0.2	18.5	14.1	2.3	0.8
<b>B. Composition par produit</b>							
Total	100.0	7.1	3.8	15.8	11.5	0.1	-2.9
<i>dont :</i>							
Pâte à papier et résidus du papier	3.4	16.7	9.3	1.7	-4.7	-18.6	-19.9
Papier et produits en papier	11.0	-1.0	-1.2	18.0	15.2	1.4	0.7
Produits sidérurgiques	6.0	5.4	7.5	7.8	0.7	-5.9	-5.6
Véhicules routiers	12.9	-0.9	-3.8	-3.0	5.3	-3.4	-0.8
Autres machines et matériel	30.3	10.6	6.0	16.2	15.1	-3.4	-5.4

1. Dans la partie A, la croissance des importations totales de marchandises est exprimée en dollars E.U. Dans la partie B, la croissance des marchés pour les différentes catégories de produits est la moyenne pondérée des importations totales de ces produits dans les pays destinataires des exportations suédoises, les coefficients de pondération reflétant la part du produit en question dans le total des exportations suédoises.

2. Estimations de l'OCDE.

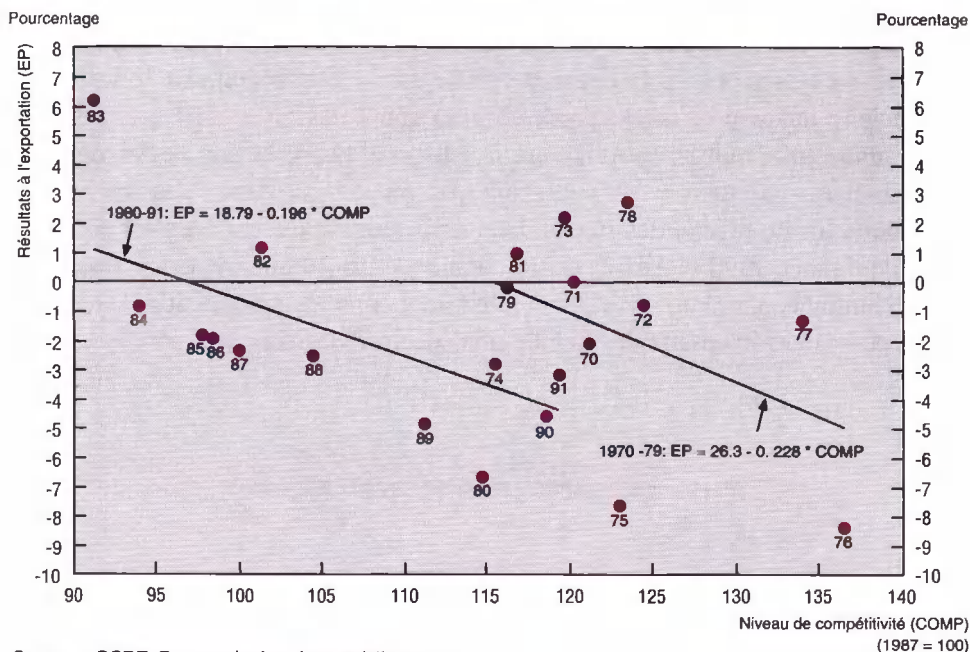
Source : SCB, *Monthly Digest of Swedish Statistics*; OCDE.

qu'il faudrait que les coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre en une monnaie commune diminuent d'une manière significative par rapport à leur niveau actuel.

La compétitivité-coûts n'est toutefois que l'un des facteurs qui sont à l'origine des médiocres résultats enregistrés à l'exportation au cours de la seconde moitié des années 80. La perte de parts de marché s'inscrit dans une tendance lourde, liée à des facteurs autres que l'évolution des coûts relatifs. Comme on l'a

## Graphique 5. RÉSULTATS A L'EXPORTATION ET COMPÉTITIVITÉ-COÛTS

Données pour la période 1970-1991



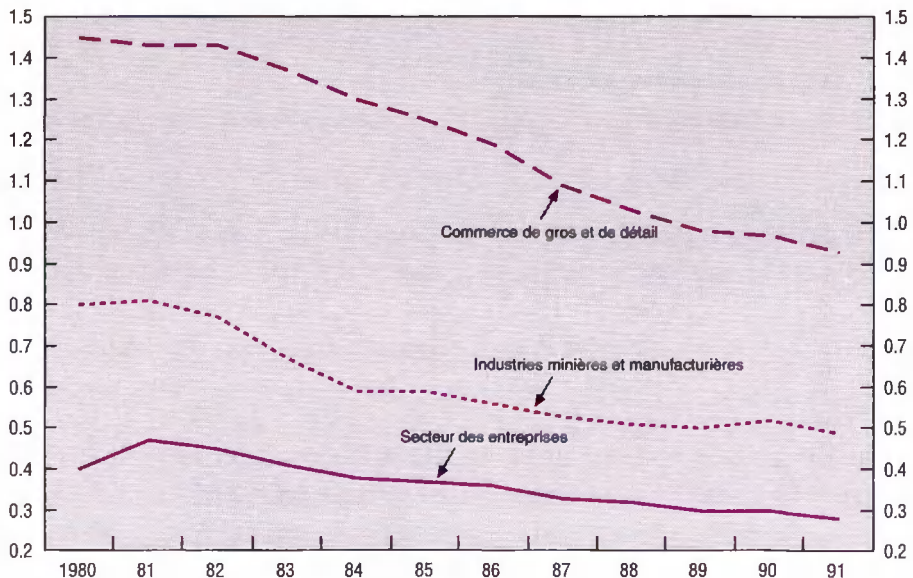
Source : OCDE, Banque de données analytiques.

vu dans les Etudes précédentes, cette tendance lourde semble imputable, dans une large mesure, à une structure défavorable des industries travaillant pour l'exportation. Les branches d'activité exportatrices, potentiellement plus dynamiques, paraissent avoir été incapables d'attirer des ressources des secteurs traditionnels et financièrement bien établis, abrités ou non. Rien ne prouve que l'investissement direct massif à l'étranger, au cours des années 80, se soit opéré directement aux dépens de l'activité liée à la production intérieure. Au contraire, ces investissements ont généralement stimulé les exportations du fait que les moyens de production étaient livrés par les sociétés-mères. Avec le temps, ces liens commerciaux directs tendent à s'affaiblir, mais si tant est qu'ils aient eu des effets négatifs sur les exportations suédoises, ces effets ont sans doute été compensés par la vague d'investissements directs suédois effectués à l'étranger ces dernières années<sup>1</sup>.

## ***Formation de stocks et importations : régulateurs de la production ?***

Malgré l'accroissement involontaire des stocks, il s'est produit un important déstockage général depuis le milieu de 1990, ce qui a accentué l'incidence négative du tassement de la demande finale sur la production. La forte baisse tendancielle du rapport stocks/production au cours des années 80 a pris fin en 1989, année où le rapport moyen entre les stocks et la production des entreprises était en baisse d'environ 33 pour cent par rapport au début des années 80 (graphique 6). Le niveau des stocks dans le secteur manufacturier s'est élevé au cours de l'année 1990 malgré la contraction de la production, mais les grossistes et les détaillants ont réduit notablement leur rapport stocks/production. L'effet de report des stocks excessifs de l'année précédente et la réduction continue de la

Graphique 6. **RAPPORTS STOCKS/PRODUCTION**<sup>1</sup>



1. Rapport entre les stocks en fin de période et la production annuelle, mesurée comme étant le PIB au coût des facteurs.

Source : Estimations du Ministère des finances ; OCDE.

production ont entraîné de nouveaux ajustements des stocks en 1991. De plus, le niveau élevé des taux d'intérêt nominaux au regard de l'évolution attendue des prix a alourdi considérablement le coût des stocks, au même titre que la réforme de la fiscalité<sup>2</sup>. Il n'empêche que, selon les résultats des enquêtes menées auprès des entreprises, les stocks à la fin de 1991 étaient encore supérieurs aux niveaux souhaités.

La forte compression des importations a largement compensé le fléchissement de la demande (tableau 7). La progression des importations s'était déjà tassée en 1990, en raison principalement de l'atonie de la demande de matériel de transport. Par suite du fléchissement de l'investissement en machines, la demande d'importation d'équipements destinés aux secteurs autres que les transports et d'autres produits finis a aussi diminué notablement en 1991. Par ailleurs, quand l'accroissement des stocks de pétrole en 1989 et 1990 a pris fin, les importations d'énergie ont diminué aussi. La capacité de réaction des importations aux variations du niveau de la demande globale ne semble pas toutefois avoir été plus grande que celle qu'expliquent les modifications de la composition de la demande et les effets décalés des précédentes dégradations du niveau des coûts relatifs.

Tableau 7. **Importations de biens et de services**

Croissance annuelle aux prix de 1985

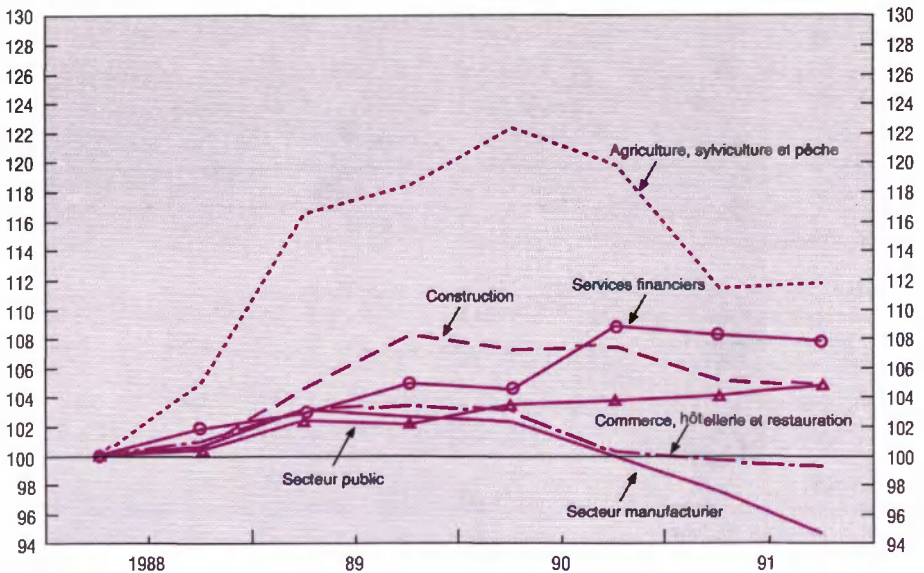
	1988	1989	1990	1991
Importations de biens	4.7	7.0	0.6	-6.7
<i>dont :</i>				
Energie	-1.2	3.7	4.8	-4.5
Machines et matériel de transport	11.1	12.8	-4.0	-8.7
Voitures particulières	..	-3.6	-29.2	-22.0
Autres produits finis	2.0	12.8	5.4	-4.5
Importations de services	5.4	7.8	6.2	-7.7
Ensemble des biens et des services	4.7	7.1	1.5	-6.9
<i>Pour mémoire :</i>				
Immatriculations de voitures	8.5	-10.2	-25.1	-18.5
Investissements en machines	7.6	16.3	-1.8	-15.4
Consommation privée de biens, à l'exclusion des véhicules	1.8	2.2	0.9	1.7

Source : SCB, *BNP Kvartal*; SCB, *Utrikeshandel*; Ministère des finances.

## Configuration sectorielle de la récession

Un trait marquant de la récession en cours est le fait que la production s'est contractée dans les principales branches du secteur privé (graphique 7), alors qu'elle a légèrement progressé dans le secteur public. Au cours du cycle actuel, c'est le secteur manufacturier qui a été le plus touché par cette compression. Par rapport à son sommet du premier semestre de 1989, la production manufacturière s'est réduite de plus de 8 pour cent, ce qui a ramené sa part dans le PIB à moins de 20 pour cent, pour la première fois pour la période récente. D'autres baisses importantes ont été enregistrées en 1990 pour les services, surtout dans le commerce de gros et de détail, et dans l'hôtellerie et la restauration. En 1991, la production a accusé un fléchissement particulièrement prononcé dans le secteur manufacturier et les activités primaires.

Graphique 7. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR  
(S1 1988 = 100)



Source : SCB, Comptes nationaux.

## Le marché du travail

La baisse de la production s'est traduite sans tarder par une diminution de la demande de main-d'œuvre (tableau 8) : le niveau de l'emploi a baissé, le nombre de préavis de licenciement a augmenté fortement et beaucoup moins d'entreprises ont considéré la disponibilité de travailleurs comme un facteur limitant l'activité. Les délestages de main-d'œuvre en 1991 ont reflété la faiblesse de la demande ainsi que l'intensification des efforts d'économie de main-d'œuvre.

Tableau 8. **Emploi et productivité par secteur**

Pourcentage de variation

	Niveau en 1990 (10 000)	Croissance			
		1988	1989	1990	1991
<b>Emploi (nombre d'heures ouvrées)</b>					
Secteur privé <sup>1</sup>	477 501	-3.5	1.1	0.5	-3.6
<i>dont :</i>					
Agriculture, sylviculture et pêche	23 897	-1.0	-1.2	-1.7	-7.1
Industries minières et extractives	1 885	-3.6	-0.2	-0.2	-5.5
Industries manufacturières	142 316	0.5	-0.6	-2.8	-6.2
Electricité, gaz et eau	6 304	0.2	0.6	5.3	3.5
Construction	51 734	0.9	3.6	2.0	-2.3
Commerce de détail et de gros, hôtellerie, restauration	99 269	3.0	2.8	-0.8	-4.0
Transports et communications	51 614	1.2	1.7	2.9	-0.6
Finances et logement	54 564	5.7	5.2	3.7	1.2
Autres services	41 332	2.4	2.2	1.8	1.1
<b>Productivité<sup>2</sup></b>					
Secteur privé	1.31	-0.8	1.5	-0.1	1.7
<i>dont :</i>					
Agriculture, sylviculture et pêche	1.30	0.0	15.5	4.6	-0.9
Industries minières et extractives	2.44	3.9	-0.7	7.0	3.3
Industries manufacturières	1.39	1.8	2.4	0.6	0.9
Electricité, gaz et eau	3.93	-0.1	-4.0	-3.2	-2.1
Construction	1.13	-0.2	2.0	-1.8	0.0
Commerce de détail et de gros, hôtellerie, restauration	1.09	0.4	0.0	-0.9	2.0
Transports et communications	1.26	5.6	2.9	7.8	-0.7
Finances et logement	2.94	-2.0	-2.8	-1.4	0.1
Autres services	0.72	-1.9	-2.9	-2.7	-1.7

1. Y compris l'estimation des divergences statistiques.

2. PIB aux coûts des facteurs par heure ouvrée.

Source : SCB, *Comptes nationaux*.

Malgré certains indices ponctuels de gains rapides de productivité du travail, la consommation de travail, mesurée par le nombre total d'heures ouvrées, n'a diminué qu'un peu plus vite que la production. L'évolution de la productivité diffère toutefois largement d'un secteur à l'autre. La production horaire dans le secteur manufacturier a augmenté légèrement, mais la progression a été plus prononcée dans le commerce, la restauration et l'hôtellerie. A l'autre extrême, un fléchissement a été enregistré dans les activités primaires, les services d'utilité publique, les transports et les communications et d'autres services.

Les délestages de main-d'œuvre opérés en 1991 se sont accompagnés d'une diminution de la population active (tableau 9). La baisse du taux d'activité global, notamment pour les classes d'âge jeune, est due principalement à l'intensification des programmes de formation mis en œuvre par les pouvoirs publics, les participants à ces stages n'étant pas pris en compte dans les statistiques de la population active. Cependant, la capacité d'adaptation conjoncturelle de l'offre

Tableau 9. **Evolution de l'offre de main-d'œuvre et chômage**

	1988	1989	1990	1991
Population active, croissance annuelle	1.1	1.3	1.1	-0.5
Population active plus personnes en formation sur le marché du travail	1.4	1.1	1.0	-0.1
Taux d'activité, total	84.0	84.5	84.8	83.9
Groupe d'âge de 16 à 25 ans	67.8	69.2	68.3	64.8
Groupe d'âge de 25 à 55 ans	92.8	93.1	93.2	92.6
Groupe d'âge de 55 à 64 ans	69.6	69.4	70.7	71.1
Hommes	86.2	86.8	87.0	86.0
Femmes	81.8	82.2	82.6	81.7
Travailleurs découragés <sup>1</sup> , total	0.8	0.8	0.9	1.2
Groupe d'âge de 16 à 25 ans	2.8	2.7	3.5	3.8
Groupe d'âge de 25 à 55 ans	0.3	0.2	0.3	0.6
Groupe d'âge de 55 à 64 ans	0.8	1.0	0.8	0.8
Chômage, total	1.6	1.4	1.5	2.7
Groupe d'âge de 16 à 25 ans	3.3	3.0	3.5	6.1
Groupe d'âge de 25 à 55 ans	1.2	1.0	1.1	2.1
Groupe d'âge de 55 à 64 ans	1.6	1.2	1.4	2.0

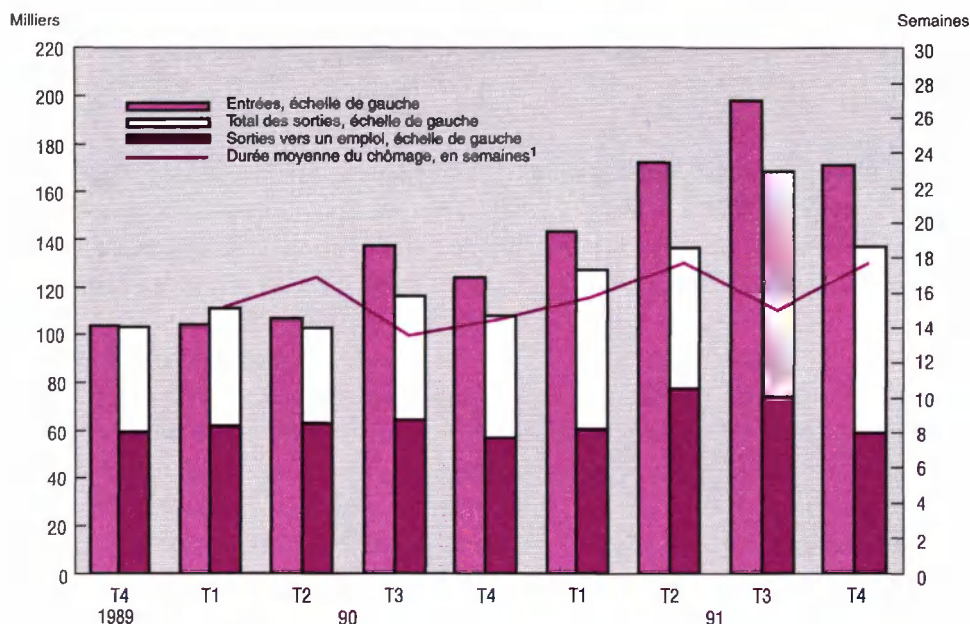
1. Nombre de travailleurs découragés en pourcentage de la population active.

Source : SCB, *Statistiska meddelanden*; SCB, *AKU Arbetskraftsundersökningen*; Arbetsmarknadsstyrelsen, *Rapport från Utredningsenheten*.

de main-d'œuvre a été remarquable même si l'on fait abstraction de ce facteur. La réforme du système fiscal a peut-être moins incité les femmes à rester sur le marché du travail, mais comme les taux d'activité des femmes ont suivi la même évolution que ceux des hommes, cela ne peut pas expliquer le brusque changement de tendance de l'offre de main-d'œuvre. Toutefois, l'accroissement notable du nombre de travailleurs découragés semble indiquer que la baisse des taux d'activité n'a été qu'en partie volontaire.

La montée du chômage visible à 4.0 pour cent de la population active en février 1992 s'est doublée d'un léger allongement de la durée moyenne des périodes de chômage (graphique 8). D'après les enquêtes réalisées sur le marché

Graphique 8. CHÔMAGE : ENTRÉES ET SORTIES



1. D'après l'enquête sur la population active.

Note : Les flux représentent les chômeurs déclarés aux agences pour l'emploi. Les chiffres des entrées et des sorties, telles qu'elles sont mesurées dans les enquêtes sur la population active, ne sont pas disponibles.

Source : SCB, Arbetskraftsundersökningen AKU (numéros divers) ; Arbetsmarknadsstyrelsen, Rapport från Utredningsen (numéros divers).

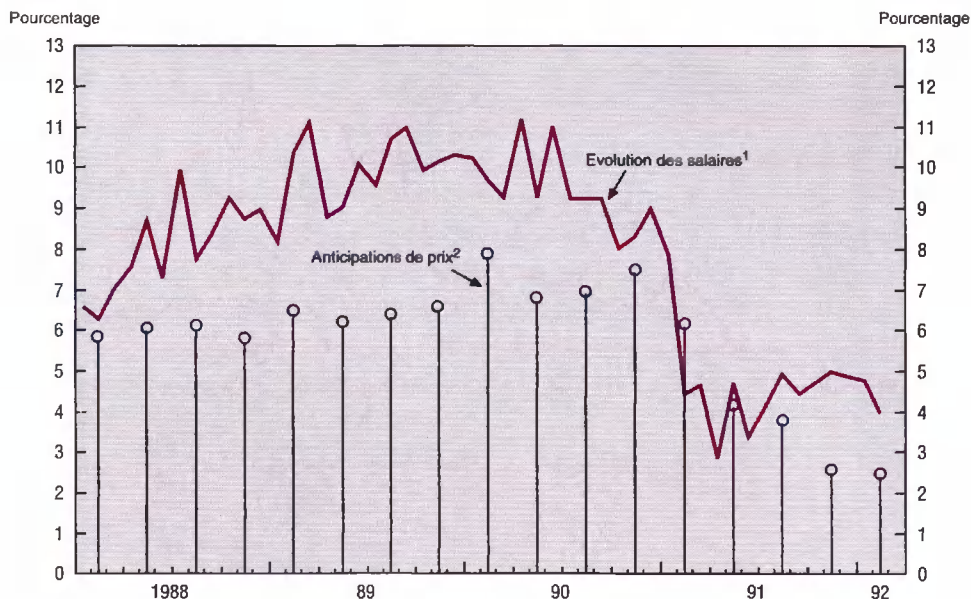


du travail, la durée moyenne est passée de quinze semaines au quatrième trimestre de 1989 à dix-huit semaines au dernier trimestre de 1991, période où les entrées en chômage ont été plus nombreuses que les sorties. Le nombre de travailleurs entrant en chômage a commencé de s'élever en 1990, et au quatrième trimestre de 1991 il avait augmenté de 75 pour cent par rapport à ce qu'il était deux ans auparavant. Le nombre de personnes sortant du chômage pour occuper un emploi est resté à peu près constant au cours de cette période, mais le nombre global de sorties du chômage a été gonflé par le nombre de retraits du marché du travail, notamment sous la forme de la participation à des programmes de formation. La formation professionnelle et les autres mesures spéciales visant le marché du travail ont absorbé un nombre croissant de demandeurs d'emploi en 1991. En février 1992, plus de 3 pour cent de la population active y participaient, contre 1.6 pour cent un an plus tôt.

### **Décélération marquée de l'inflation des salaires et des prix**

L'affaiblissement du marché du travail a favorisé une rapide désinflation des salaires (graphique 9). En 1989 et 1990, la hausse annuelle des salaires avait été proche de 10 pour cent, et les anticipations inflationnistes s'étaient maintenues à des niveaux élevés. Prévoyant une détente du marché du travail, le gouvernement a cherché à favoriser la conclusion d'accords modérés de « stabilisation » en coordonnant les négociations entre les divers interlocuteurs. La commission gouvernementale de médiation n'a cependant pas réussi à obtenir que tous les syndicats s'engagent à respecter un cadre commun. Toutefois, au moment où les accords ont été signés, les signes d'affaiblissement du marché du travail étaient beaucoup plus nets, de sorte que, finalement, les accords ont généralement tenu compte des recommandations de modération. Ils comportent une progression globale (c'est-à-dire pour l'ensemble des hausses décidées aux niveaux central et local) d'environ 3 pour cent en 1991 et une augmentation du même ordre en 1992. Au cas où les majorations de salaires dépasseraient les normes fixées au cours de la première année, l'augmentation de l'année suivante serait diminuée d'autant. Cette formule a été mise en œuvre pour les accords salariaux conclus cette année. La décélération des salaires contractuels a été accentuée par

Graphique 9. ÉVOLUTION DES SALAIRES ET ANTICIPATIONS DE PRIX



1. Gains horaires moyens dans le secteur manufacturier, taux de croissance.

2. Hausses de prix attendues pour les 12 mois à venir.

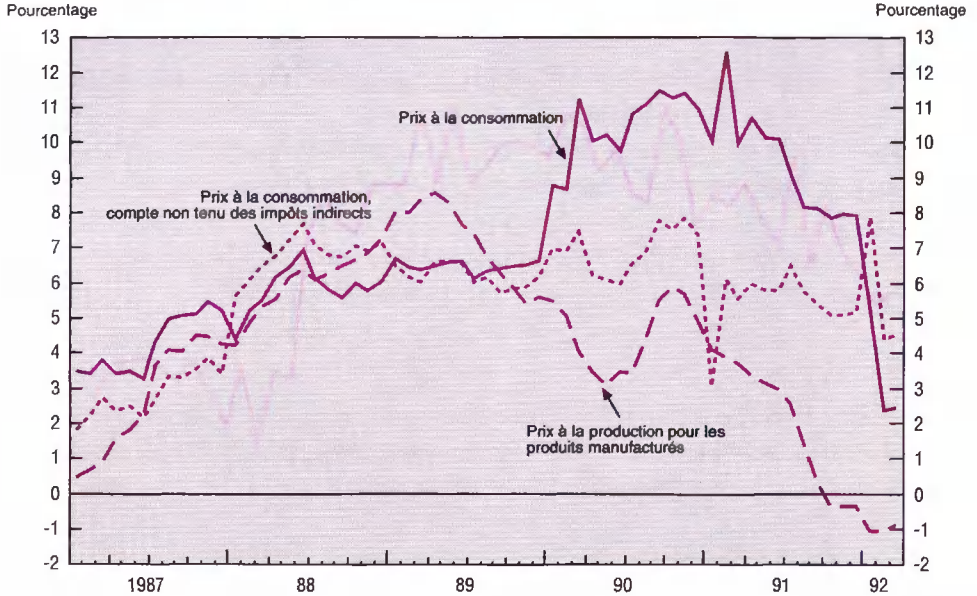
Source : SCB, Allmän månadsstatistik.

un moindre dérapage des salaires dans les principaux secteurs, du fait du ralentissement prévu de l'inflation et de la baisse des niveaux d'emploi.

L'inflation tendancielle des prix a été réduite encore plus vite que celle des salaires (graphique 10). La modification de la fiscalité indirecte a masqué l'évolution des prix à la consommation en 1990 et 1991. L'élargissement de l'assiette de la TVA en janvier 1991 a relevé le niveau de l'IPC, tandis que la réduction de certains droits d'accise au milieu de l'année l'a fait baisser. Compte non tenu de ces variations, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 5 pour cent entre décembre 1990 et décembre 1991, contre environ 7.4 pour cent au cours de la période correspondante de l'année précédente. Le ralentissement de la hausse des prix à la production a toutefois été plus prononcé, les prix des produits

### Graphique 10. ÉVOLUTION DES PRIX

Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente



Source : OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

manufacturés restant pratiquement stables en 1991. Ce revirement dans l'évolution des prix n'est imputable qu'en partie à la décélération des coûts. En fait, les coûts de main-d'œuvre ont augmenté nettement plus vite que les salaires, du fait d'une hausse des coûts de main-d'œuvre non salariaux fixés par voie de négociation. L'évolution des coûts a été tempérée par la baisse des prix des moyens de production importés. La compression des marges bénéficiaires a aussi joué un rôle important à cet égard. L'excédent d'offre sur les marchés mondiaux constituant le débouché d'importants produits d'exportation suédois s'est traduit par des réductions de prix considérables, surtout pour les pâtes et papiers et le fer. Les marges bénéficiaires sur les produits vendus sur le marché intérieur se sont aussi rétrécies.

## Amélioration de la position extérieure

La dégradation subie par la balance des opérations courantes depuis le milieu des années 80 s'est brusquement inversée en 1991 (tableau 10). Cette évolution tient principalement à un net redressement de la balance commerciale, le volume des importations marquant une contraction beaucoup plus prononcée que celui des exportations. L'amélioration des termes de l'échange y a aussi contribué. Malgré l'alourdissement de la dette extérieure, les revenus nets d'investissements se sont stabilisés, la baisse des taux d'intérêt américains ayant

Tableau 10. **Balance des paiements<sup>1</sup>**  
Milliards de couronnes suédoises

	1987	1988	1989	1990	1991
Exportations de biens <sup>2</sup>	278.4	301.9	329.1	336.9	328.7
Importations de biens <sup>2</sup>	255.9	278.4	314.0	322.1	297.7
Balance commerciale	22.5	23.5	15.1	14.8	31.1
Transports, net	11.3	10.7	11.3	11.2	12.9
Voyages, net	-11.1	-13.6	-15.6	-19.0	-20.5
Autres services hors facteurs, net	-4.7	-4.4	-4.4	-7.0	-1.5
Total des services hors facteurs, net	-4.5	-7.3	-8.7	-14.8	-9.1
Revenu d'investissements, net <sup>1</sup>	-9.7	-10.6	-14.3	-24.5	-25.2
<i>dont :</i>					
Revenu d'intérêts	-18.6	-21.2	-27.8	-42.2	-44.8
Dividendes	2.0	2.2	2.1	6.7	6.9
Transferts, net	-8.8	-10.0	-13.2	-13.5	-12.1
Balance des opérations courantes <sup>1</sup>	-0.7	-4.4	-21.2	-37.9	-14.3
Investissements directs, net	-24.8	-35.1	-52.6	-69.7	-13.9
Autres flux de capitaux privés, net	29.5	62.6	129.3	165.1	43.5
Total des flux de capitaux privés, net	4.7	27.5	76.7	95.4	29.6
Emprunts nets des administrations publiques à l'étranger	1.8	-12.3	-12.5	-13.9	-18.0
<i>Pour mémoire :</i>					
Termes de l'échange (pourcentage de variation)	-1.2	1.1	0.9	-1.1	1.4
Réserves de change, stock en fin d'année	50.3	53.7	60.7	103.8	99.7

1. Le revenu des investissements inclut les gains non rapatriés d'investissements directs, conformément aux nouvelles pratiques statistiques adoptées en 1990.

2. Y compris l'ajustement des statistiques du commerce extérieur.

Source : Données communiquées par la Sveriges Riksbank ; OCDE.

allégé sensiblement le coût moyen de l'emprunt. En dépit d'une légère progression des revenus de l'investissement à l'étranger, le taux de rendement de ces actifs a continué de baisser. Indépendamment de la faiblesse initiale des profits dans les entreprises nouvellement acquises et du niveau peu élevé des loyers de l'immobilier, la conjoncture internationale a sans doute réduit les profits de façon plus générale dans les entreprises suédoises implantées à l'étranger.

L'investissement direct suédois à l'étranger s'est fortement contracté en 1991, après sa progression spectaculaire des années précédentes (tableau 11). En même temps, l'investissement en provenance de l'étranger a augmenté notablement en Suède. La réduction de l'investissement à l'étranger par les entreprises suédoises, d'un tiers par rapport à l'année précédente, a peut-être été imputable à des facteurs à la fois structurels et temporaires. La décision de la Suède de demander son adhésion à la Communauté européenne a sans doute affaibli l'incitation pour les entreprises à s'installer dans la Communauté européenne, encore que celle-ci continue d'absorber la majeure partie des investissements directs suédois. Par ailleurs, l'affaiblissement de la capacité d'autofinancement, dû au ralentissement intérieur et international, a peut-être contribué à réduire l'intérêt et les possibilités d'investir à l'étranger. L'augmentation des investissements étrangers en Suède tout en montrant que l'économie suédoise inspire davantage confiance, tient peut-être également au niveau relativement faible de l'impôt sur les sociétés suite à la réforme fiscale de 1991.

Tableau 11. **Investissement direct étranger**

Milliards de couronnes

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Avoirs au titre de l'investissement direct	26.4	28.5	44.3	62.8	83.8	56.7
Engagements au titre de l'investissement	6.7	3.7	9.2	9.9	14.1	42.8
Flux nets d'investissement	19.7	24.8	35.1	52.9	69.7	13.9
(en pourcentage du PIB)	(2.1)	(2.4)	(3.2)	(4.3)	(5.2)	(1.0)
<i>Pour mémoire :</i>						
Position de l'investissement direct, net	60.4	75.1	107.5	148.4	186.9	203.2
Revenu de l'investissement direct, net	6.6	9.3	11.1	14.5	18.6	20.4

Source : Sveriges Riksbank ; OCDE.

## Perspectives à l'horizon 1993

### Contexte extérieur et principales hypothèses

Les dernières prévisions de l'OCDE annoncent une reprise imminente de l'activité économique dans les pays Membres, avec un taux de croissance du PIB, pour l'ensemble de la zone, de l'ordre de 3 pour cent d'une année sur l'autre en 1993. Les marchés d'exportation de la Suède semblent toutefois devoir s'accroître moins vite que les échanges mondiaux du fait que l'incidence du tassement de la demande allemande et de la contraction persistante des importations finlandaises en 1992 ne sera probablement pas compensée par une progression dans la plupart des autres pays partenaires commerciaux de la Suède (tableau 12). Malgré une légère amélioration prévue de la compétitivité-coûts (sur la base de

Tableau 12. Perspectives à l'horizon 1993 : contexte extérieur et principales hypothèses

	1991	1992	1993
<b>Croissance des marchés d'exportation pour les produits manufacturés</b>			
Total	2.2	4.8	6.6
Allemagne	12.6	5.2	6.5
Etats-Unis	1.3	7.7	9.2
Royaume-Uni	-4.3	5.1	6.7
Norvège	-0.5	-1.1	5.3
Finlande	-20.7	-7.6	3.7
Danemark	5.4	5.4	6.4
<b>Taux d'intérêt et taux de change</b>			
Couronnes suédoises par dollar EU	6.04	5.91	5.91
Taux de change effectif (1987=100)	100.75	102.76	102.98
Taux allemands à trois mois	9.2	9.7	9.3
Taux intérieur à trois mois	11.6	11.7	10.5
Rendement des obligations nationales à dix ans	10.9	9.5	9.1
<b>Politique budgétaire</b>			
Solde financier des administrations publiques (en % du PIB)	-1.5	-4.1	-4.8
Variation du solde financier des administrations publiques (en % du PIB)	-5.6	-2.6	-0.7
dont :			
Solde corrigé des influences conjoncturelles	-3.4	-1.1	-0.1

Source : OCDE.

l'hypothèse technique de taux de change inchangés à partir de la mi-février), la croissance effective des exportations pourrait même être plus faible que celle des marchés, ce qui prolongerait l'apparente dégradation tendancielle des résultats à l'exportation.

La politique macro-économique sera sans doute plus restrictive en 1992 et 1993 qu'en 1991. Après l'affaiblissement prévisible pour 1992, l'orientation de la politique budgétaire sera probablement neutre en 1993. Mais les stabilisateurs automatiques continueront d'affaiblir la position budgétaire, creusant un déficit des administrations publiques de près de 5 pour cent du PIB en 1993. Les taux d'intérêt allemands maintiendront les taux suédois à un niveau relativement élevé. La décélération de l'inflation tendancielle et le regain de confiance dans la politique économique actuelle devraient cependant permettre un léger rétrécissement de l'écart entre les taux suédois et allemands. Au total, les taux d'intérêt réels pourraient rester plus élevés qu'on ne le souhaiterait au cours de la période considérée.

### *Perspectives à court terme*

Les perspectives à court terme pour la production globale vont dans le sens d'une contraction continue cette année, suivie d'une légère reprise en 1993 (tableau 13). Le recul de la demande intérieure finale pourrait s'accroître en 1992, avant de se stabiliser en 1993. La formation de capital fixe reste faible, les tendances récessionnistes se déplaçant de l'investissement des entreprises à la construction de logements. Du fait de la baisse des prix des logements, due en partie aux réformes de la fiscalité et du système de subventions, les mises en chantier de logements retomberont en 1993 à leur niveau du milieu des années 80, mais cette évolution pourrait être compensée en partie par un accroissement des dépenses de rénovation et de remise en état. Tandis que l'on prévoit un tassement de la tendance à la baisse de l'investissement dans le secteur manufacturier cette année, puis une inversion sous l'effet de l'amélioration des perspectives du commerce mondial, les dépenses au titre de l'immobilier commercial neuf semblent devoir se contracter encore notablement. Une réduction importante du déstockage par rapport aux taux enregistrés en 1991 devrait relancer la demande totale. Compte tenu de l'affaiblissement du marché du logement et du marché du travail, le taux d'épargne des ménages pourrait remonter, même si ces évolutions semblent avoir déjà été anticipées. Avec une faible

Tableau 13. **Prévisions à court terme**  
Pourcentage de variation

	1991 <sup>1</sup>	1992 <sup>2</sup>	1993 <sup>2</sup>
Consommation privée	1.2	0.3	0.0
Consommation publique	1.0	0.2	-0.5
Formation brute de capital fixe	-7.3	-8.3	-1.6
Entreprises	-12.8	-6.8	1.0
Logement	4.0	-19.0	-11.0
Secteur public	1.0	5.0	2.0
Demande intérieure finale	-0.7	-1.5	-0.4
Variation de la formation de stocks <sup>3</sup>	-2.2	0.9	0.9
Demande intérieure totale	-2.8	-0.6	0.5
Solde extérieur <sup>3</sup>	1.7	0.3	0.4
Exportations	-2.7	1.7	4.0
Importations	-6.9	1.0	3.0
Produit intérieur brut	-1.2	-0.3	0.9
Taux d'épargne des ménages <sup>4</sup>	1.9	3.1	3.0
Indice implicite des prix de la consommation privée	10.2	3.2	2.7
Indice implicite des prix du PIB	7.5	2.3	2.8
Balance des opérations courantes, en pourcentage du PIB	-0.9	-0.7	-0.1
Emploi total	-1.7	-2.9	-1.2
Population active	-0.5	-1.1	-0.5
Taux de chômage <sup>5</sup>	2.7	4.5	5.2

1. Chiffres provisoires.

2. Prévision de l'OCDE.

3. En pourcentage du PIB de l'année précédente.

4. Niveau, en pourcentage du revenu disponible.

5. Niveau, en pourcentage de la population active.

Source : OCDE.

progression du revenu, la consommation privée restera sans doute stationnaire en 1992 et en 1993. Compte tenu de l'expansion attendue du commerce mondial, les exportations devraient redonner un peu d'élan à l'économie, mais la contribution nette de la balance extérieure réelle à la croissance du PIB sera probablement faible en raison de la modification prévue de la composition de la demande en faveur des produits à forte proportion d'importations.

Le manque de vigueur de la reprise de la demande globale se traduira par une montée du chômage et une poursuite de la désinflation. L'emploi marque toujours une tendance à la baisse au cours de la période considérée, en raison de l'atonie de l'activité et de l'intensification des efforts de rationalisation. L'effet



des délestages de main-d'œuvre sur le chômage déclaré sera atténué par une nouvelle contraction de la population active, reflétant notamment un développement des mesures spéciales en faveur du marché du travail et une plus grande capacité d'accueil dans les établissements d'enseignement. La faiblesse du marché du travail continuera d'exercer une pression à la baisse sur l'inflation en 1992 et devrait se traduire par des hausses de salaires modérées en 1993.

Grâce à une légère amélioration des termes de l'échange en 1993 et à la persistance de l'écart négatif de croissance entre la demande intérieure et les marchés étrangers, la balance commerciale devrait encore se redresser. Toutefois, la récente contraction du déficit au titre des revenus d'investissements devrait prendre fin si une hausse des taux de rendement des investissements directs à l'étranger vient annuler l'alourdissement prévu du service de la dette extérieure. La balance des opérations courantes pourrait donc être proche de l'équilibre en 1993.

### ***Risques entourant les prévisions***

Le redressement de la demande étrangère risque d'être moins marqué qu'on ne le prévoit actuellement. L'évolution de la demande intérieure demeure aussi très incertaine. Comme on le verra au chapitre II, la baisse des prix de l'immobilier a mis en difficulté les institutions financières, et cela pourrait fort bien avoir dans l'avenir une incidence plus grande que prévu sur l'évolution du crédit. Par ailleurs, le marché de l'immobilier pourrait encore se dégrader, du fait que les prix suivent la baisse des loyers afin de conserver un rendement net attrayant à l'immobilier. Bien que l'accroissement de l'épargne en 1991 ait peut-être anticipé de futures baisses des prix des biens des ménages et l'affaiblissement du marché du travail, le taux d'épargne pourrait réagir plus fortement que prévu à la baisse effective des prix du logement et à la montée du chômage. Ces éléments laissent penser que les prévisions de production sont peut-être trop optimistes, le chômage, quant à lui, risquant d'être plus élevé. Les mesures proposées pour lutter contre le chômage des jeunes (voir plus loin) réduiraient toutefois notablement le chômage total ainsi que la population active.

## II. Politique économique

### Changement de cap

Au cours de l'année qui a conduit à l'élection générale de septembre 1991, un changement fondamental s'est opéré dans la politique économique et dans l'approche des responsables de l'économie. Le tournant a été la crise de confiance d'octobre 1990, lorsque d'importantes sorties de capitaux ont conduit la Banque centrale à relever fortement les taux d'intérêt pour défendre la couronne. Afin de rétablir la confiance et de combattre l'inflation, la politique budgétaire a été resserrée au moment où la conjoncture internationale se dégradait. Cela a marqué un changement important dans la stratégie d'un gouvernement qui, auparavant, avait accordé la priorité absolue au maintien de hauts niveaux d'emploi et qui s'apprêtait désormais à prendre des mesures ayant pour effet de détendre le marché du travail. Un autre élément majeur – propre à rétablir la confiance – du train de mesures d'octobre a été l'annonce de l'intention de la Suède de demander son adhésion à la CEE. La résolution du gouvernement à ne pas accroître la demande pour contenir le chômage a été soulignée dans la déclaration budgétaire de janvier 1991, qui a fait de la maîtrise de l'inflation le principal objectif de la politique économique. Au milieu du mois de mai, la couronne a été rattachée à l'écu après avoir été maintenue stable depuis 1982 par rapport à un panier de monnaies pondéré par les échanges, signe de la détermination à maintenir l'inflation à des niveaux comparables à ceux des pays à faible inflation participant au mécanisme de taux de change du SME. En juillet 1991, le gouvernement a demandé officiellement l'adhésion de son pays à la Communauté européenne, acceptant de ce fait de procéder aux vastes réformes de politique structurelle que requerrait la qualité de membre à part entière. Suite à l'accord conclu entre la CEE et l'AELE à la fin de 1991 en vue de la création d'un Espace économique européen, la plupart des mesures structurelles nécessaires pour l'adhésion à la CEE devront être mises en œuvre en 1993. Des

mesures avaient déjà été prises afin d'améliorer le fonctionnement des marchés, notamment par la restructuration des incitations offertes par le système d'imposition et de transferts.

Le nouveau gouvernement de coalition qui a pris ses fonctions après l'élection de septembre 1991 s'est fixé pour objectif de réformer en profondeur la structure de l'économie. Un des éléments centraux du nouveau programme économique est l'allègement de la fiscalité, qui doit à la fois favoriser l'efficacité et préparer l'entrée dans la CEE. Afin d'éviter que les allègements d'impôts ne déstabilisent l'économie, il est prévu, en compensation, de réduire les dépenses ou de les contenir, notamment dans certains domaines de la protection sociale où les abus et l'inefficacité sont les plus flagrants. Le gouvernement a aussi annoncé son intention de privatiser un certain nombre d'entreprises publiques et d'accroître l'efficacité dans le secteur public. En général, il s'agit de renforcer très sensiblement le rôle de la concurrence dans l'affectation des ressources au sein de l'économie. Le gouvernement est fermement attaché à la politique de taux de change fixe et il s'est donné pour tâche d'assurer un équilibre structurel des finances publiques.

## **Politique budgétaire**

### *Évolution passée et perspectives*

La dégradation spectaculaire de la position financière de l'administration centrale ces dernières années n'a pas été compensée par d'autres postes du système budgétaire (tableau 14). Le projet de budget pour l'exercice 1991/92 (qui se termine en juin 1992), présenté au Parlement en janvier 1991 par l'ancien gouvernement, contenait les mesures annoncées en octobre et visant à renforcer les soldes budgétaires de quelque 30 milliards de couronnes (2 pour cent du PIB) par rapport à un niveau de référence calculé sur la base d'une politique inchangée. Toutefois, compte tenu de l'affaiblissement du marché du travail, l'orientation de la politique budgétaire a été assouplie à deux reprises avant l'élection de septembre, le gouvernement renonçant à la moitié environ de son programme d'assainissement. Le nouveau gouvernement a annoncé début novembre plusieurs mesures touchant la position budgétaire pour l'exercice 1991/92 : augmentation des crédits (4 milliards de couronnes) affectés à la lutte contre le chômage

et allègements d'impôts compensant les économies réalisées à hauteur d'environ 5 milliards de couronnes. L'assouplissement délibéré de la politique budgétaire en 1991 a contribué à creuser des écarts importants entre les prévisions initiales et les résultats estimés pour l'exercice 1991/92, mais la principale cause de la faiblesse inattendue de la position financière est liée aux dérapages qui se sont produits dans les dépenses comme dans les recettes durant l'exercice 1990/91 (tableau 15). Avec les excédents des caisses de sécurité sociale et les comptes en équilibre des collectivités locales, le déficit des administrations publiques a été faible en 1991, malgré l'important déficit de l'administration centrale.

Les propositions pour le budget 1992/93, présentées en janvier et révisées en avril, font apparaître une dégradation continue des finances de l'administration centrale, qui pourrait toutefois être compensée en partie au niveau des collectivités locales. Du côté des dépenses, les mesures figurant dans le projet de budget, incluant les décisions prises en automne 1991, se traduisent par des réductions nettes de quelque 14 à 15 milliards de couronnes par rapport à un niveau de référence calculé sur la base d'une politique inchangée, les principaux changements étant les suivants (les chiffres positifs indiqués entre parenthèses représentent une amélioration des finances de l'administration centrale en 1992/93) :

- réduction des transferts aux collectivités locales (3.8 milliards);
- réduction des bonifications de taux d'intérêt (1.7 milliard);
- modification des tarifs des assurances dentaires et des soins médicaux (1.3 milliard);
- instauration d'un délai de carence de deux jours pour l'ouverture des droits à l'assurance-maladie (2.3 milliards);
- réduction des subventions aux organisations non gouvernementales (0.8 milliard);
- report de l'augmentation des allocations pour enfant à charge (1.1 milliard);
- réduction des subventions aux industries (0.7 milliard).

Les mesures fiscales figurant dans le budget reviennent à des réductions nettes de 7 milliards de couronnes, les principaux changements étant les suivants :

- suppression de l'impôt de bourse (-2.6 milliards);
- réduction des taxes sur les revenus du capital (-1.8 milliard);

**Tableau 14. Soldes budgétaires des administrations publiques**  
En pourcentage du PIB

	Administration publique	<i>dont :</i>		
		Administration centrale	Système de sécurité sociale	Collectivités locales
1980	-3.7	-7.0	3.2	0.0
1981	-4.9	-8.1	3.2	0.0
1982	-6.3	-9.4	2.9	0.2
1983	-4.9	-7.7	2.7	0.1
1984	-2.6	-5.4	2.8	0.0
1985	-3.8	-5.9	2.5	-0.5
1986	-1.3	-3.1	2.5	-0.6
1987	4.3	2.1	2.6	-0.4
1988	3.5	1.5	2.5	-0.5
1989	5.6	3.3	2.7	-0.4
1990	3.9	1.1	3.4	-0.6
1991	-1.5	-4.4	3.0	-0.1

Source : Ministère des finances; SCB.

**Tableau 15. Soldes budgétaires de l'administration centrale : prévisions et résultats**  
Dans l'optique de la gestion, en milliards de couronnes suédoises

	1989/90		1990/91		1991/92		1992/93
	Budget	Résultat	Budget	Résultat	Budget	Résultat estimé	Projet de budget <sup>1</sup>
Recettes totales	378.6	401.6	424.4	403.5	464.6	416.5	381.8
<i>dont :</i>							
Impôts directs	170.7	185.6	165.5	158.5	166.4	145.8	130.7
Impôts indirects	162.3	168.5	205.2	191.4	223.9	198.8	186.3
Autres	45.6	47.5	53.6	53.6	74.3	71.9	64.8
Dépenses totales	386.3	398.1	425.1	438.0	470.1	484.1	483.6
<i>dont :</i>							
Paiements d'intérêts	58.0	63.7	59.0	61.0	60.0	64.9	69.0
Solde	-7.7	3.5	-0.7	-34.5	-5.5	-67.6	-101.8
<i>Pour mémoire :</i>							
Solde en % du PIB		0.3		-2.5		-4.7	-6.9

1. Y compris les propositions inscrites au Budget supplémentaire d'avril 1992.

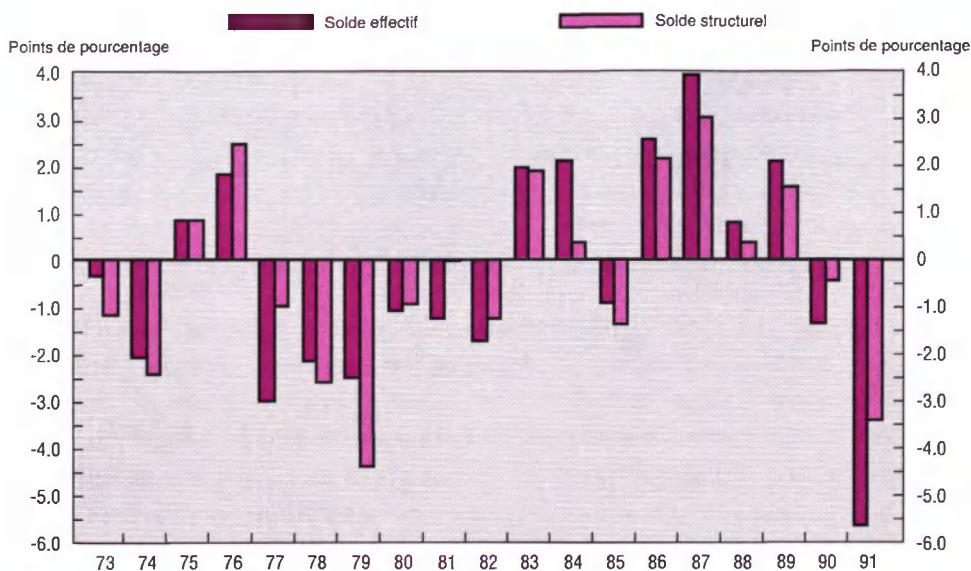
Source : Ministère des finances; Riksrevisionsverket, *Budgetprognos* No. 4 1991/92, Stockholm 1992.

- coûts liés à l'abaissement du taux général de la TVA (ramené de 25 à 22 pour cent) et à l'introduction d'un taux réduit (18 pour cent) applicable à certains produits et services (-5.5 milliards);
- modification de l'imposition du revenu des personnes physiques (4.5 milliards);
- modification des taxes sur l'énergie : suppression des taxes sur l'énergie dans l'industrie, majoration des taxes sur l'énergie dans le secteur des ménages, et relèvement d'environ un quart des taxes sur le carbone (0.3 milliard);
- suppression de l'impôt sur l'immobilier commercial (-0.6 milliard).

Ainsi l'effet net des mesures proposées dans le budget conduit à un resserrement de la position financière de l'administration centrale de quelque 7 milliards de couronnes pour l'exercice budgétaire 1992/93. Comme plusieurs des mesures proposées n'entreront en vigueur qu'au milieu de l'exercice budgétaire, leurs effets sur la première année pleine se feront sentir au cours de l'année civile 1993, pour laquelle les autorités estiment qu'elles réduiront les dépenses et les recettes publiques de 27 milliards et 13 milliards de couronnes suédoises respectivement. Comme pour l'exercice précédent, le solde budgétaire de 1992/93 est renforcé par des mesures ponctuelles. Celles-ci s'élèvent à 27 milliards de couronnes. L'amélioration prévisible des finances des collectivités locales s'explique principalement par un accroissement considérable des transferts de l'administration centrale, encore que l'augmentation soit atténuée par des mesures discrétionnaires. L'interdiction faite aux collectivités locales de relever leurs taux d'imposition sera étendue à l'année prochaine.

Même si la dégradation de la position financière des administrations publiques au cours de ces deux dernières années est imputable, pour une grande part, à la récession, on a observé aussi un affaiblissement très prononcé du solde tendanciel (graphique 11). L'affaiblissement structurel de 1991 tient à une nette dégradation des finances de l'administration centrale, qui n'a pas été compensée par un resserrement budgétaire à d'autres niveaux d'administration. La réforme fiscale mise en œuvre en 1991 a affaibli financièrement l'administration centrale, mais il s'est produit aussi un fléchissement inexplicable des recettes de l'impôt sur les sociétés ainsi qu'une augmentation des transferts aux collectivités locales, due aux retards d'indexation. Ces derniers ont permis d'améliorer le solde structurel des collectivités locales, mais le mécanisme d'indexation a aussi entraîné un

Graphique 11. **SOLDE BUDGÉTAIRE STRUCTUREL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**  
(Variation de la part dans le PIB)



Source : OCDE.

affaiblissement des finances de la sécurité sociale. D'après les calculs de l'OCDE, la position structurelle des administrations publiques se dégradera en 1992 et pourrait ne pas beaucoup changer en 1993. Cette évolution est imputable, en partie, aux décisions prises auparavant de modifier la méthode d'ajustement des tranches d'imposition pour tenir compte de l'inflation et de l'érosion réelle tendancielle des revenus par l'impôt. Comme on n'attend qu'une faible progression du revenu des personnes physiques, l'accroissement des abattements personnels de près de 10 pour cent réduira l'imposition moyenne des revenus des ménages en 1992 et 1993. Par ailleurs, le budget continuera d'être grevé en 1992 par le niveau élevé des transferts aux collectivités locales.

## *Politique budgétaire à moyen terme*

Même avec la mise en œuvre des mesures proposées pour 1992/93, les finances publiques resteront gravement déséquilibrées à moyen terme si le gouvernement ne prend pas de nouvelles mesures d'assainissement. La réforme fiscale de 1991 a réduit de manière significative les élasticités de l'impôt et plusieurs facteurs du côté des dépenses tendront à aggraver les déficits structurels. On estime que l'évolution de la composition par âge de la population exercera une pression à la hausse sur la consommation des collectivités locales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Par ailleurs, le gonflement rapide de la dette publique alourdira sensiblement le coût de son service. D'après les estimations officielles, fondées sur l'hypothèse de taux moyens de croissance annuelle du PIB réel de 2½ pour cent au cours de la période 1994-97 et d'une baisse du taux de chômage à 3½ pour cent, il semble que le déficit financier des administrations publiques dépassera encore 5 pour cent du PIB en 1996/97 si les autorités ne prennent pas de nouvelles mesures. Cette évolution irait clairement à l'encontre de l'objectif déclaré du gouvernement, qui entend équilibrer le budget sur l'ensemble du cycle économique. Cela signifierait aussi que le déficit budgétaire dépasserait le critère de 3 pour cent fixé par la CEE pour l'adhésion à une future Union économique et monétaire (UEM). Au delà du moyen terme, l'arrivée à maturité des régimes de pensions liées au revenu (ATP) réduira progressivement les énormes excédents actuels des caisses de sécurité sociale et creusera des déficits à moins que les taux de cotisation ne soient relevés notablement.

Dans ces conditions, le gouvernement donnera priorité à l'assainissement budgétaire dans sa politique à moyen terme. Le programme à moyen terme de dépenses publiques, présenté au Parlement en avril 1992, prévoit des compressions de dépenses de 30 milliards de couronnes suédoises sur les trois exercices se terminant en 1995/96, en plus des 27 milliards de couronnes proposés dans le budget 1992/93. Le gouvernement n'a pas encore formulé de propositions précises au sujet des postes qui seront touchés par ces réductions, mais la plupart des systèmes de transferts sont en cours d'examen, notamment les aides au logement, l'assurance maladie, l'assurance chômage et les pensions de retraite. Les autorités ajusteront le système fiscal dans les années à venir afin d'éviter un développement excessif des échanges frontaliers favorisé par la fiscalité après la suppression des frontières fiscales avec la CEE. Les mesures fiscales proposées pour



1992/93 amorcent l'allègement nécessaire de la fiscalité indirecte, estimé officiellement à 2-2½ pour cent du PIB<sup>3</sup>. L'abaissement souhaité des taxes qui nuisent à l'efficacité, dans les années à venir, sera financé intégralement par des mesures compensatoires touchant l'impôt et/ou les dépenses. Les modifications de l'administration des transferts de l'Etat aux collectivités locales, proposées dans le projet de budget supplémentaire d'avril 1992 et qui consisteraient à remplacer les enveloppes affectées à des usages particuliers par des dotations forfaitaires, visent à renforcer l'incitation, pour les collectivités locales, à améliorer leur efficacité et à réduire leurs ponctions sur les ressources. La formation de capital d'infrastructure, dont la Suède a grand besoin, sera financée sur le produit des ventes d'entreprises publiques, encore que la loi sur la privatisation n'exclue pas que celui-ci serve à réduire le besoin de financement du secteur public.

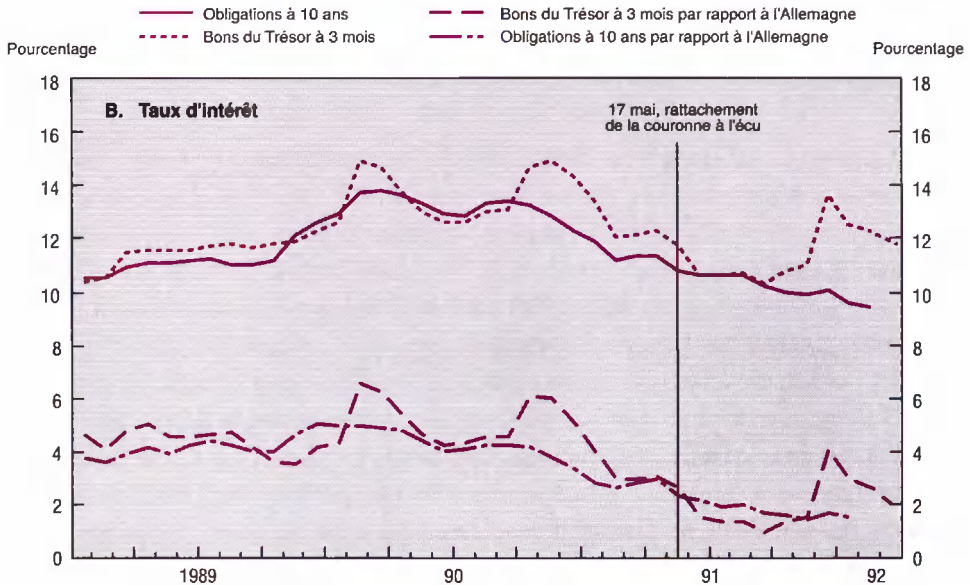
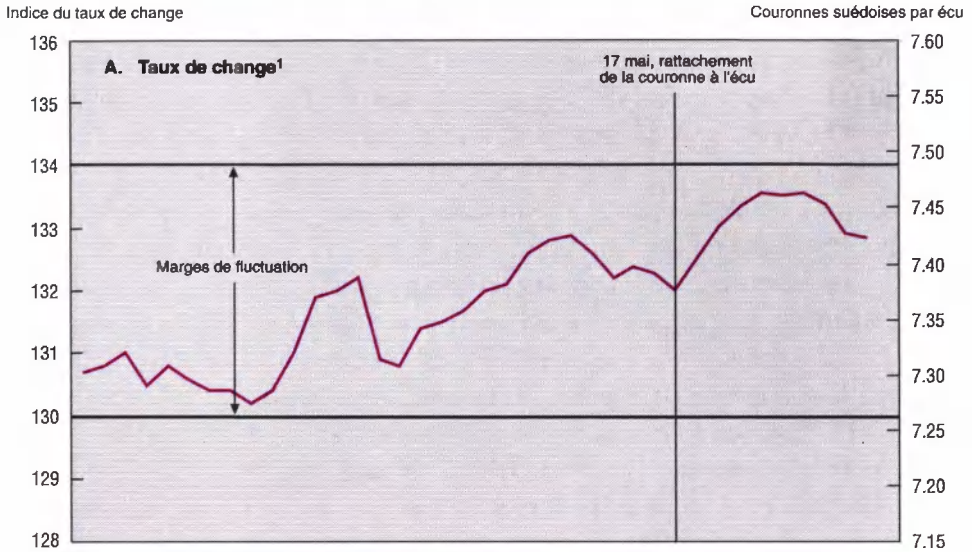
## **Politique monétaire**

### *Taux de change et taux d'intérêt*

Le principal changement apporté à la politique monétaire depuis le début de 1991 a été le rattachement de la couronne à l'écu au lieu d'un panier de devises pondéré en fonction des échanges. Cette mesure unilatérale a marqué la première étape vers la participation totale souhaitée au mécanisme de taux de change du Système monétaire européen (SME). Cette démarche avait pour autre objectif de souligner la détermination des autorités à lutter contre l'inflation. La Banque centrale a également fait savoir que dans une deuxième étape vers la pleine participation au mécanisme de change, l'association au SME était souhaitable, c'est à dire le rattachement de la couronne à chacune des monnaies du mécanisme de change et à l'écu. Avant le rattachement à l'écu, les taux d'intérêt avaient déjà baissé sensiblement par rapport à leurs niveaux critiques d'octobre 1990 (graphique 12). Par la suite, ils ont encore baissé, de sorte que l'écart de taux à court terme par rapport au deutschemark s'est réduit à 1 point environ. L'inquiétude qui s'est manifestée à l'automne au sujet de la bonne santé du système financier s'est traduite par une légère hausse des taux à court terme.

La dévaluation du markka finlandais à la mi-novembre 1991 a toutefois créé une agitation parmi les investisseurs étrangers, tandis que les entreprises nationales sont restées confiantes quant à la stabilité du taux de change<sup>4</sup>. La première

## Graphique 12. TAUX DE CHANGE ET TAUX D'INTÉRÊT



1. Avant le 17 mai 1991, voir échelle de gauche; après le 17 mai, voir échelle de droite.  
 Source : Central Bank Quarterly Review ; Deutsche Bundesbank.

réaction de la Banque centrale a été d'intervenir sur le marché des changes, mais après une perte de réserves en devises d'environ 20 pour cent en deux semaines, l'investissement en actifs financiers libellés en couronnes est devenu plus attrayant. Le taux marginal de la Banque centrale a été relevé de 1 point à la fin de novembre mais cela n'a pas produit le résultat souhaité, d'où une nouvelle majoration de 6 points au début de décembre. Cela a suffi à inverser les sorties de capitaux, et les taux du marché à court terme, qui avaient fait un bond de plus de 3 points, ont baissé rapidement. Cependant, au milieu du mois de mars, les taux à court terme étaient encore supérieurs de 1 point à leur niveau de début novembre. Les rendements des obligations à dix ans étaient néanmoins tombés à leur niveau le plus bas depuis 1986. Au début d'avril, la couronne suédoise a subi de nouveau le contrecoup de la perte de confiance dans le markka finlandais. Après des sorties massives de capitaux (3<sup>3</sup>/<sub>4</sub> milliards de dollars des Etats-Unis en une seule journée), la Banque centrale a relevé son taux marginal de 2 points. Cette mesure a suffi pour stopper les sorties de capitaux et la Banque centrale a pu rapidement réduire son taux marginal de 1<sup>1</sup>/<sub>2</sub> point.

### *Problèmes du système financier*

Les problèmes du secteur financier – qui ont commencé dans les sociétés de financement des ventes à crédit à l'automne de 1990, mais ont gagné ensuite les banques commerciales et les caisses d'épargne (tableau 16) – ont conduit les autorités à intervenir afin de soutenir la confiance dans le système financier. La crise des sociétés de financement des ventes à crédit, que leurs activités de prêt exposent généralement à de plus gros risques que les autres institutions financières, a été déclenchée par la chute des prix de l'immobilier. Les promoteurs immobiliers, lourdement endettés, se sont retrouvés en position d'insolvabilité, ce qui a augmenté considérablement le volume des créances irrécouvrables. Un facteur aggravant semble avoir été la réticence des banques à octroyer des crédits même aux sociétés de financement des ventes à tempérament qui n'avaient pas de problème d'insolvabilité. L'accroissement du volume des créances irrécouvrables dans le système bancaire a été imputable aussi, principalement, aux risques importants liés à la promotion immobilière spéculative. Dans le cas de deux établissements, les pertes ont été si graves que les autorités ont été obligées

Tableau 16. Le système financier : créances irrécouvrables et rapport des capitaux permanents aux actifs engagés

	Créances irrécouvrables (en pourcentage des prêts au public hors secteur bancaires)			Rapport des capitaux permanents aux actifs engagés	
	1989	1990	1991 <sup>1</sup>	Août 1990	Décembre 1991
Banques commerciales	0.3	1.0	3.6	10.9 <sup>2</sup>	13.1 <sup>2</sup>
Caisses d'épargne	0.5	0.5	5.1	9.9	12.3
Banques coopératives	0.5	1.7	4.3	8.6	10.6
Sociétés de financements des ventes à crédit	0.6	4.5	9.5	13.2	19.8
Institutions de financement du logement	0.0	0.0	0.2	4.7	7.4

1. Les créances irrécouvrables en 1992, en pourcentage du total des prêts, c'est-à-dire les prêts au public hors secteur bancaire et aux institutions financières, représentaient 2.5 pour cent pour les banques commerciales, 3.1 pour cent pour les caisses d'épargne et 3.2 pour cent pour les banques coopératives.

2. Rapport des capitaux permanents aux actifs engagés pour les banques commerciales suédoises.

Source : Sveriges Riksbank; Ministère des finances.

d'intervenir. Des capitaux frais ont été injectés dans une banque d'Etat (Nordbanken, 5.2 milliards de couronnes) à l'automne 1991 afin de compenser l'érosion des fonds propres, mais une nouvelle opération très coûteuse de renflouement s'est révélée nécessaire en mai dernier (20 milliards de couronnes). De même, les garanties de prêts accordées à une banque privée (Första Sparbanken, 3.8 milliards de couronnes) à l'automne 1991 n'ont pas suffi pour assurer un fonctionnement normal de cette banque et l'Etat a dû consentir de nouvelles aides en 1992 (3 milliards de couronnes). Ces mesures visaient non seulement à protéger les déposants en l'absence de garantie officielle des dépôts, mais aussi à éviter que les problèmes financiers intérieurs ne déstabilisent le marché des changes du fait que les prêts intérieurs avaient été financés en grande partie de l'étranger. L'autorité chargée de la supervision du système financier a rendu plus strictes les obligations de présentation de rapports par suite de l'aggravation des pertes dans le système bancaire et un système de garantie officielle des dépôts est en cours d'élaboration.

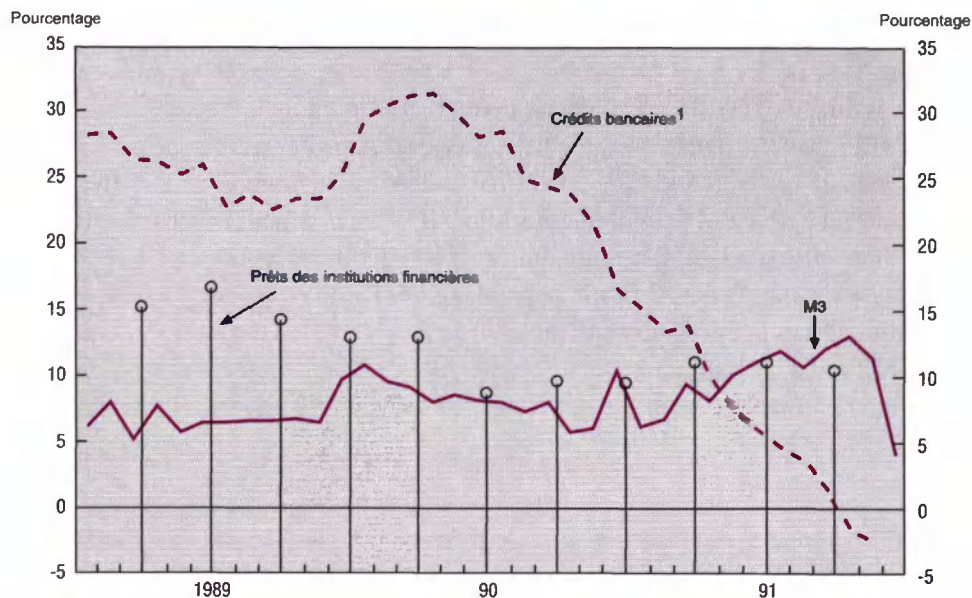
Il est probable que le volume des créances irrécouvrables demeurera élevé dans l'avenir proche. La baisse continue des prix de l'immobilier mettra de plus en plus de promoteurs en situation d'insolvabilité, et des faillites sont prévisibles

si les loyers continuent de baisser et que les taux d'intérêt restent élevés. Les effets de cette crise se répandraient dans toute l'économie, touchant en premier lieu les secteurs fournisseurs et les services d'appui. Les ménages et les entreprises en général pourraient connaître des difficultés croissantes de paiement en cas de prolongement de la récession. Faute de données sur l'encours des prêts improductifs et les concours bancaires aux secteurs à problèmes, il est difficile d'évaluer la gravité des conséquences des faillites pour le système financier. Cependant, le degré élevé de capitalisation ajustée en fonction des risques et l'importance des bénéfices d'exploitation, renforcés par l'élargissement des marges de taux d'intérêt, devraient amortir les effets des créances irrécouvrables sur l'ensemble du système financier, même si certains établissements sont en danger. Toutefois, si la reprise devait se faire attendre plus longtemps qu'on ne le prévoit actuellement (voir chapitre I), l'expérience d'autres pays montre combien le système financier pourrait devenir fragile.

### *Évolution des agrégats monétaires et du crédit*

Malgré les problèmes du secteur financier et la récession, le crédit octroyé par les institutions financières et la masse monétaire au sens large ont marqué une vive expansion en 1991 (graphique 13), l'accroissement de la masse monétaire reflétant, entre autres, l'augmentation du besoin de financement du secteur public. Cependant, les institutions les plus durement touchées par les pertes liées au crédit ont réduit notablement leurs concours : l'expansion du crédit bancaire en monnaie nationale a cessé et l'encours des prêts des sociétés de financement de ventes à crédit a diminué. Cette évolution résulte principalement d'une contraction de la demande de prêts plutôt que d'une stratégie de prêt excessivement restrictive de la part des établissements en question. En revanche, le crédit octroyé par les institutions de prêt au logement a continué de croître rapidement, maintenant le taux de croissance globale du crédit à un niveau élevé par rapport à la progression du revenu. Le dynamisme étonnant du crédit au logement au moment où le nombre de mises en chantier de logements diminuait s'explique peut-être par les effets décalés des mises en chantiers antérieures et de la substitution qui s'est opérée entre les institutions de crédit, ainsi que par le subventionnement important des prêts au logement.

Graphique 13. **MONNAIE ET CRÉDIT**  
(Croissance d'une année sur l'autre)



1. Prêts bancaires en monnaie nationale.

Source : Banque centrale.

## Politique structurelle

### *Impôts et transferts*

Les mesures de réforme fiscale annoncées dans le projet de budget 1992/93 visent à encourager l'épargne, à améliorer la situation fiscale des petites entreprises, à accroître la compétitivité externe de l'industrie et à réduire la pollution. L'épargne sera stimulée par l'abaissement du taux forfaitaire d'imposition sur le revenu de l'investissement, qui sera ramené de 30 à 25 pour cent ; la suppression en trois étapes des impôts sur la fortune, la réduction de moitié du taux maximum des droits de mutation par décès et de transfert du patrimoine, qui reviendra à 30 pour cent, et l'abaissement du plafond global des paiements d'impôt sur le revenu et la fortune par rapport au revenu. Afin d'alléger la charge fiscale pour

les travailleurs indépendants, les impôts sur la fortune frappant leurs capitaux d'exploitation seront supprimés. La suppression de l'impôt de bourse devrait rendre plus attrayante l'épargne constituée sous cette forme. Après l'harmonisation des taux de TVA en liaison avec la réforme fiscale de 1991, la mise en place d'un système du taux de TVA à deux niveaux fera jouer au système fiscal un plus grand rôle dans la répartition des dépenses courantes du secteur privé. La non-neutralité du système fiscal se trouve par ailleurs accentuée avec la différenciation des taux des taxes sur l'énergie selon le secteur d'activité et un taux zéro pour l'industrie, dans le but d'améliorer sa compétitivité externe (le taux marginal de taxe sur l'énergie était cependant zéro pour les entreprises grosses consommatrices d'énergie, dans le précédent système). Du point de vue de la lutte contre la pollution, cette différenciation entraîne certaines inefficiences. Mais le relèvement du taux de la taxe sur le carbone est un moyen efficace pour limiter les émissions.

Le système d'assurance maladie est actuellement en pleine réforme et les autres programmes de transferts sont en cours de révision. L'abaissement du taux d'indemnisation de 100 pour cent à 75 pour cent au cours des trois premiers jours d'un congé de maladie et à 90 pour cent au-delà du troisième jour, entré en vigueur en avril 1991, a contribué à réduire l'absentéisme pour raison de maladie de 15 pour cent en 1991 par rapport à 1990. Cette modification du système a plus particulièrement diminué le nombre des congés de maladie de courte durée. A partir de janvier 1992, les employeurs prendront en charge les paiements de congé de maladie pendant les quinze premiers jours, ce qui devrait les inciter à contrôler plus strictement ces congés. Par ailleurs, en 1993, les indemnités d'assurance maladie ne seront versées qu'après deux jours révolus d'absence. Il est aussi envisagé de réviser le système d'assurance accidents du travail et il semble qu'il soit grand temps de la faire eu égard à l'augmentation phénoménale des indemnités versées à ce titre au cours des années 80. Le large soutien budgétaire accordé au logement, tant sous forme de bonification d'intérêts que sous formes de subventions en faveur de l'investissement, sera réduit. Afin d'éviter que ces mesures ne déstabilisent le marché du logement, une commission nommée par le gouvernement a proposé de supprimer progressivement les aides publiques, sur une période de treize ans. Comme on le verra dans la suite de l'Etude, il est aussi prévu de réformer les systèmes d'assurance chômage et de pensions.

## Politique du marché du travail

Afin d'atténuer les effets du manque de vigueur de la demande de main-d'œuvre sur le chômage déclaré, les autorités ont étendu considérablement les programmes spéciaux en faveur du marché du travail (tableau 17). Environ 3 pour cent de la population active – niveau que les responsables de la politique du marché du travail considèrent eux-mêmes comme étant la limite à respecter pour assurer un soutien efficace – bénéficient maintenant de ces dispositifs. Contrairement à ce qui s'était passé lors de la récession précédente, les autorités ont centré leurs efforts sur l'expansion des programmes de formation plutôt que sur les travaux spéciaux. La formation s'est développée dans toutes les catégories (tableau 18), donnant une plus haute priorité à l'enseignement scolaire qu'à la formation sur le lieu de travail. La proportion de stagiaires dans le secteur manufacturier a aussi été fortement réduite. Afin de lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement mettra en place un programme donnant aux chômeurs âgés de moins de 25 ans le droit à une place de formation si les services de l'emploi ne lui ont pas trouvé de travail dans un délai de quatre mois. La

Tableau 17. Mesures spéciales en faveur du marché du travail

En pourcentage du total<sup>1</sup>

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Créations d'emploi	70.5	65.0	58.2	51.3	41.9	31.1	25.9	31.2
<i>dont :</i>								
Travaux publics	31.1	23.3	20.9	21.3	18.9	16.4	13.8	11.8
Aide au recrutement	15.9	11.7	11.0	7.5	6.8	4.9	3.4	5.4
Formation sur le marché du travail	28.0	32.0	37.4	45.0	54.1	62.3	63.8	61.3
Autres	1.5	3.0	4.4	3.7	4.0	6.6	10.3	21.5
<i>Pour mémoire :</i>								
Total <sup>1</sup> (en % de la population active)	3.1	2.4	2.1	1.8	1.7	1.4	1.3	2.0
Total <sup>1</sup> (en milliers)	132	103	91	80	74	61	58	93
Programmes en faveur des handicapés (en milliers)	68	72	79	82	84	86	88	86

1. Compte non tenu des programmes en faveur des handicapés.

Source : Ministère des finances, Finansplanen 1992.



Tableau 18. **Composition des programmes spéciaux de formation sur le marché du travail<sup>1</sup>**

	1990, T4	1991, T4
Formation professionnelle	75.1	71.4
<i>dont :</i>		
Activités manufacturières	26.7	21.9
Santé, services sociaux	21.7	14.7
Administration	7.5	11.5
Commerce	1.2	2.9
Activités techniques	2.9	4.1
Enseignement scolaire	23.0	28.5
<i>dont :</i>		
Enseignement secondaire	0.6	1.4
Préparation à l'enseignement secondaire	6.3	8.1
Autres	1.9	0.1
Total	100.0	100.0
<i>Pour mémoire :</i>		
Nombre de participants	30 502	65 899

1. Compte non tenu de la formation destinée aux handicapés.

Source : *Arbetsmarknadsstyrelsen, Rapport från Utredningsenheten* (numéros divers).

rémunération, entièrement à la charge de l'Etat, est inférieure à celle du marché. Afin de faire mieux prendre conscience de l'existence des liens qui existent entre les salaires et l'emploi et de la solidarité entre personnes occupées et chômeurs, le gouvernement a annoncé que les cotisations des salariés à l'assurance chômage seraient majorées et que cette assurance deviendrait obligatoire. Actuellement, les pouvoirs publics subventionnent les transferts des caisses d'assurance chômage à hauteur d'environ 90 pour cent (voir plus loin). Des mesures seront également prises afin de limiter la protection légale des syndicats en cas de grève sauvage. Ces arrêts de travail n'ont toutefois représenté que 3.5 pour cent du nombre de jours de travail perdus au titre d'actions revendicatives au cours de ces cinq dernières années.

### ***Intégration internationale***

La création de l'Espace économique européen (EEE) accélérera l'ajustement structurel rendu nécessaire par l'adhésion à la CEE. L'élément principal de

l'accord sur l'EEE entre les pays Membres de la CEE et de l'AELE, qui a été conclu en octobre 1991 et qui entrera en vigueur après ratification par toutes les parties au début de 1993, est la création d'un marché commun des produits, des capitaux et du travail. L'accord ne développera sans doute pas de façon notable les échanges de produits manufacturés, étant donné qu'une convention bilatérale a supprimé, depuis 1972, les droits de douane et les contingentements pour ces produits, mais la levée de la plupart des restrictions formelles devrait stimuler les échanges de services. La concurrence sur le marché intérieur sera aussi renforcée par la modification des règles qui la gouvernent, l'ouverture des marchés publics et la réduction des obstacles commerciaux que représentent les normes techniques nationales (voir chapitre IV). La suppression de la restriction imposée depuis longtemps aux prises de participations étrangères et à la détention de droits de vote, proposée à titre indépendant par une commission gouvernementale, pourrait encourager l'entrée d'investissements directs étrangers et inciter davantage les chefs d'entreprise à améliorer l'efficacité.

### *Incitation à l'épargne des particuliers et suppression des caisses d'épargne des salariés*

Le nouveau gouvernement a pris des mesures visant à réduire l'épargne institutionnelle et à stimuler l'épargne des particuliers. Comme on l'a indiqué plus haut, l'allègement des impôts sur la fortune et sur les transferts du patrimoine a pour but de stimuler l'épargne. L'abaissement des taux de l'impôt sur le revenu du capital devait freiner l'emprunt et augmenter l'épargne. Le gouvernement a nommé une commission chargée de proposer une réforme du régime public de pensions de façon à encourager les particuliers à épargner davantage pour leur retraite et à alléger la charge qui pèsera sur les générations futures en raison du vieillissement de la population. Les caisses d'épargne des salariés ont été supprimées. Ces caisses, créées au début des années 80 et placées sous le contrôle des syndicats, bénéficiaient du produit de certaines taxes qu'elles affectaient à l'acquisition d'actions de sociétés cotées en bourse. Elles ont déjà accumulé 20 milliards de couronnes d'actifs, et leur maintien aurait donné progressivement aux syndicats davantage de poids dans le contrôle des entreprises. Le gouvernement a jugé que cela n'était pas souhaitable. Aucune décision n'a été

prise quant à l'utilisation des actifs et du produit correspondant, qui appartiennent au secteur public. Une des solutions examinées est de les utiliser pour subventionner l'épargne des particuliers.

### ***Privatisation et efficience du secteur public***

Le transfert d'entreprises publiques au secteur privé représente un volet important du programme économique du nouveau gouvernement. Le gouvernement a déjà annoncé la cession partielle ou totale des parts de l'Etat dans 35 entreprises, qui opèrent toutes sur des marchés concurrentiels. Les entreprises publiques qui détiennent un monopole dans certains secteurs de leurs activités ne seront pas vendues avant d'avoir été restructurées de façon à être aptes à fonctionner dans des conditions concurrentielles. L'objectif final de la privatisation est de rehausser l'efficience, d'éliminer de facto les contraintes de gestion qui s'exercent *de facto* et d'éviter les distorsions que la présence de capitaux publics peut créer sur le plan de la concurrence. En vue d'élargir l'actionnariat, mesure jugée importante pour la vitalité de l'économie, le public aura la possibilité de souscrire des actions dans la plupart des entreprises à privatiser. Il n'y aura aucune restriction à l'acquisition d'actions par des étrangers, sauf dans des cas particuliers (tels que les industries travaillant pour le secteur de la défense), et les autorités ne conserveront pas d'«actions à droits particuliers» conférant un pouvoir de contrôle. La privatisation se fera progressivement de façon à ne pas perturber les marchés nationaux de capitaux. Le produit des ventes d'actifs devrait s'élever de 10 à 15 milliards de couronnes par an. Des mesures sont aussi à l'étude en vue d'améliorer l'efficience des services publics. L'une des solutions possibles est d'exposer la production publique jusque-là abritée (comme les écoles d'infirmières) à la pression concurrentielle (voir le chapitre IV). Des marchés internes sont également envisagés dans les domaines de l'éducation et des soins de santé.

### **III. Évolution passée du chômage : rôle de l'action gouvernementale et des institutions du marché du travail**

La forte hausse du chômage observée ces deux dernières années et la modification des priorités de l'action gouvernementale conduisent à se demander si la Suède est en voie de perdre sa réputation, établie de longue date, de pays à faible taux de chômage (tableau 19). Avant le milieu des années 70, la Suède avait un taux de chômage comparable à ceux de ses voisins européens. Cependant, à la suite des deux chocs pétroliers et de la politique résolument anti-inflationniste menée dans les années 80, le marché du travail s'est affaibli notablement dans la plupart des pays européens de l'OCDE et le chômage est resté obstinément élevé même après le retour des prix réels du pétrole en deçà de leur niveau de 1974 et la remontée des taux d'utilisation des capacités. La Suède, au contraire, n'a pas connu de hausse apparente du chômage au cours de cette période tout en maintenant l'inflation à des niveaux à peine supérieurs à celle des pays à taux de chômage élevé.

Dans la mesure où le chômage a été contenu, dans le passé, par une rapide expansion du secteur public, le soutien à la demande privée et des ajustements ponctuels du taux de change, on est conduit à se demander s'il est possible de ramener le taux de chômage aux bas niveaux du passé. Les taux de change fixes constituent maintenant le point d'ancrage d'une politique résolument anti-inflationniste, et il faudra réduire la taille du secteur public si l'on veut améliorer l'efficacité globale de l'économie et aligner la charge fiscale sur les normes de la CEE. Cependant, le maintien d'un faible taux de chômage dans les années 70 et 80 a été, le plus souvent, attribué à la forte centralisation des négociations salariales et à la mise en œuvre de mesures « actives » en faveur du marché du travail. Si l'on peut démontrer que la flexibilité des salaires et de l'emploi a été rehaussée par ces deux particularités du marché du travail suédois, il y aura alors

Tableau 19. Taux de chômage : comparaison internationale<sup>1</sup>

	Moyennes annuelles				
	1964-67	1968-73	1974-79	1980-84	1985-90
<b>Suède</b>	<b>1.6</b>	<b>2.2</b>	<b>1.9</b>	<b>2.9</b>	<b>2.0</b>
Etats-Unis	4.2	4.6	6.7	8.2	6.0
Japon	1.2	1.2	1.9	2.4	2.5
Allemagne	0.6	1.0	3.2	5.6	6.1
France	1.7	2.6	4.5	10.0	9.9
Royaume-Uni	2.5	3.3	5.0	10.3	9.2
Italie	5.1	5.7	6.6	8.4	10.5
Canada	3.9	5.4	7.2	9.8	8.7
Autriche	2.0	1.4	..	2.9	3.4
Belgique	2.0	2.5	6.3	11.3	9.8
Danemark	1.6	1.0	..	9.3	8.5
Finlande	1.8	2.6	4.4	5.1	4.4
Pays-Bas	0.8	1.5	4.9	9.7	9.2
Norvège	1.7	1.7	1.8	2.5	3.3
Espagne	2.4	2.8	5.2	15.4	19.0

1. Taux normalisés sauf pour l'Autriche et le Danemark.

Source : OCDE.

de bonnes raisons de s'attendre à ce que la tendance actuelle du chômage s'inverse le moment venu. Cela sera d'autant plus vrai si le système de garantie de revenu n'a pas affaibli excessivement l'incitation, pour les chômeurs, à trouver un emploi bien rémunéré.

## Caractéristiques du marché du travail

Les indicateurs structurels semblent indiquer que le marché suédois du travail est relativement flexible. Alors que dans beaucoup de pays de l'OCDE il faut des taux de chômage bien supérieurs à 5 pour cent pour empêcher l'inflation de s'accélérer, la pression sur les salaires et les prix n'avait pas tendance à s'intensifier en Suède avant que le taux de chômage ne tombe à un peu moins de 3 pour cent. Mais lorsque le chômage est descendu en-dessous de ce seuil critique, l'inflation a eu tendance à s'accélérer de façon inhabituelle. Inversement, dans les rares cas de manque de tension du marché du travail, la progression des salaires s'est aussitôt ralentie, le niveau moins élevé de salaires réels

créant les conditions nécessaires à un redémarrage de l'emploi. Par ailleurs, du fait de la lente réaction des salaires aux prix, les dévaluations ont été plus efficaces pour faire baisser temporairement les salaires réels que dans les autres pays d'Europe. De plus, la relation stable qui existe entre le chômage et les taux d'utilisation des capacités (courbe d'Okun), d'une part, et entre le chômage et le nombre d'offres d'emploi (courbe de Beveridge), d'autre part, à une époque où la plupart des pays d'Europe voient ces deux courbes se déplacer vers l'extérieur, peut être interprétée comme un signe que la flexibilité du marché du travail ne s'est pas amoindrie avec le temps.

Si l'on examine de plus près les épisodes passés de manque de tension du marché du travail, on constate toutefois que la modeste progression des salaires réels a résulté davantage de la faible réaction des salaires nominaux aux dévaluations de la monnaie qu'à une véritable flexibilité des salaires à la baisse. Par ailleurs, la remarquable stabilité des courbes d'Okun et de Beveridge paraît étroitement liée à l'expansion relativement forte de l'emploi dans le secteur public (voir plus loin). De fait, la relation entre le ratio d'emploi privé ainsi que le taux d'utilisation des capacités et le nombre d'offres d'emploi s'est modifiée à peu près de la même manière que dans les autres pays de l'OCDE.

## **Faible taux de chômage : le rôle de la centralisation et de la politique du marché du travail**

### ***Centralisation***

Le système centralisé de négociation peut, en principe, contribuer à un niveau élevé d'emploi<sup>5</sup>, mais il peut aussi retarder les ajustements nécessaires des salaires relatifs. La coordination des négociations entre les branches d'activité et les régions peut aider à éviter que les hausses de salaires ne dépassent ce que l'économie peut supporter. Elle peut aussi limiter les effets de spirale salaires-salaires, qu'ils soient provoqués par les syndicats qui cherchent à améliorer la position relative de leurs membres ou par des employeurs tentant de faire monter les salaires afin d'attirer les travailleurs. Lorsque les salaires dans les secteurs de croissance sont maintenus en-dessous de la «capacité de payer» des entreprises, cela favorise largement le déplacement souhaité des ressources en capital et en main-d'œuvre vers ces branches d'activité. En revanche, si l'on empêche les

salaires, dans les industries en déclin, de baisser en termes absolus ou relatifs durant les périodes de sous-emploi, l'hémorragie de ressources en main-d'œuvre sera plus forte que la capacité d'absorption des industries de croissance. De même, la compression des écarts de salaires entre les différentes professions et les différents niveaux de qualification, caractéristique des systèmes centralisés, peut avoir des effets défavorables sur les perspectives d'emploi des groupes « marginaux », notamment lorsque le marché du travail se détend, et sur l'incitation à acquérir un niveau de qualification plus élevé et à entreprendre une formation.

Bien qu'il soit difficile de déceler, en Suède, ces conséquences négatives du système centralisé de négociations salariales, il est difficile d'imputer entièrement à ce système la faiblesse du chômage observée dans le passé, ne serait-ce que parce que les négociations semblent n'avoir jamais été suffisamment coordonnées pour procurer tous les avantages qui découlent en principe d'une centralisation complète. Le marché du travail a toujours été constitué de plusieurs syndicats et associations patronales formant des secteurs de négociation distincts<sup>6</sup>. Tandis qu'avant les années 80 un seul secteur de négociation donnait généralement le ton, la décennie écoulée a été marquée par une rivalité entre les différentes fédérations syndicales, le rôle de chef de file de la fédération traditionnelle étant remis en question par la puissance grandissante des syndicats du secteur public. On a observé aussi une tendance à la décentralisation à l'intérieur des principaux secteurs de négociation, les négociations par branche d'activité se développant après 1983. Un élargissement progressif des écarts de salaire au cours de cette période témoigne aussi du moindre degré de centralisation des négociations. Les écarts restent néanmoins très réduits. Le nivelage entre les âges et l'ancienneté pourrait être une des raisons pour lesquelles la fréquence du chômage est relativement élevée parmi les cohortes de jeunes.

### *Mesures spéciales en faveur du marché du travail*

Les mesures actives en faveur du marché du travail ont toujours joué un rôle essentiel dans la politique économique suédoise, en net contraste avec les pratiques passées de la plupart des pays Membres. Comme il a été indiqué dans les Etudes précédentes, les pouvoirs publics suédois ont dépensé davantage, dans le passé, au titre des mesures actives de soutien de l'emploi qu'au titre des mesures passives de garantie de revenu pour les chômeurs. Les programmes en faveur du

marché du travail, notamment les travaux spéciaux et la formation, sont destinés à faciliter la transition du chômage au travail régulier. Leur importance est illustrée par le fait qu'un quart à un tiers de l'ensemble des personnes sortant du chômage participent à ces stages (tableau 20). Le nombre de places offertes dans le cadre des dispositifs spéciaux en faveur du marché du travail varie en fonction du cycle économique, tombant à un plancher ou « noyau irréductible » d'environ 1 pour cent de la population active au sommet du cycle et allant jusqu'à 3 pour cent en période de creux. La durée des stages peut aller jusqu'à six mois, les participants étant rémunérés : les personnes employées au titre de travaux spéciaux reçoivent les salaires du marché, tandis que les participants aux programmes de formation perçoivent une indemnité de subsistance correspondant à l'indemnité à laquelle ils auraient droit en tant que chômeurs.

On constate, non sans surprise, l'absence d'éléments convaincants démontrant que les programmes en faveur du marché du travail mis en œuvre en Suède ont amélioré les possibilités d'emploi ou les perspectives de rémunération<sup>7</sup>. Les études faites sur le processus global de détermination des salaires tendent à montrer que réduire le chômage déclaré en développant la formation et les travaux spéciaux active les hausses de salaires<sup>8</sup>, ce qui réduit les possibilités d'emploi dans le secteur privé. Des micro-études révèlent aussi que les travaux spéciaux ont réduit l'emploi régulier, encore qu'il ne se soit pas produit d'éviction totale<sup>9</sup>. Le fait que les personnes employées à des travaux spéciaux cherchent moins activement du travail que les chômeurs est une preuve supplémentaire que ces travaux ne sont pas simplement un substitut du chômage. Les quelques

Tableau 20. **Sorties du chômage par destination**  
En pourcentage du total

	1984	1985	1986	1987	1988
Emploi régulier	36.7	40.5	41.8	43.8	47.2
Formation et travaux spéciaux	35.4	28.6	26.9	26.3	23.3
Atrition	10.8	11.5	11.6	11.2	11.9
Autres	17.1	19.4	19.7	18.7	17.6

Source : P.A. Edin and B. Holmlund, « Unemployment, Vacancies and Labour Market Programmes: Swedish Evidence », in F. Padoa Schioppa (ed.), *Mismatch and labour mobility*, Cambridge University Press, Cambridge 1991.



ouvrages traitant des effets de la formation dispensée dans le cadre du marché du travail sur les possibilités d'emploi ne confirment pas les effets positifs de ces stages : les participants n'ont pas plus de chances de trouver un emploi régulier que les chômeurs déclarés<sup>10</sup>. Ces conclusions négatives sur les programmes en faveur du marché du travail s'expliquent peut-être en partie par les méthodes de sélection des services de l'emploi, les personnes ayant le moins de chances de trouver un emploi étant peut-être surreprésentées dans les programmes. Cependant, ces conclusions sont valables même pour les études qui tentent de tenir compte de ces effets. Par ailleurs, le recours général à des mesures « actives » en faveur du marché du travail n'a pas empêché un allongement progressif des périodes de chômage. De fait, le niveau du chômage a été maintenu relativement bas alors même que la durée moyenne des périodes de chômage était aussi longue que dans d'autres pays comme le Danemark et les États-Unis.

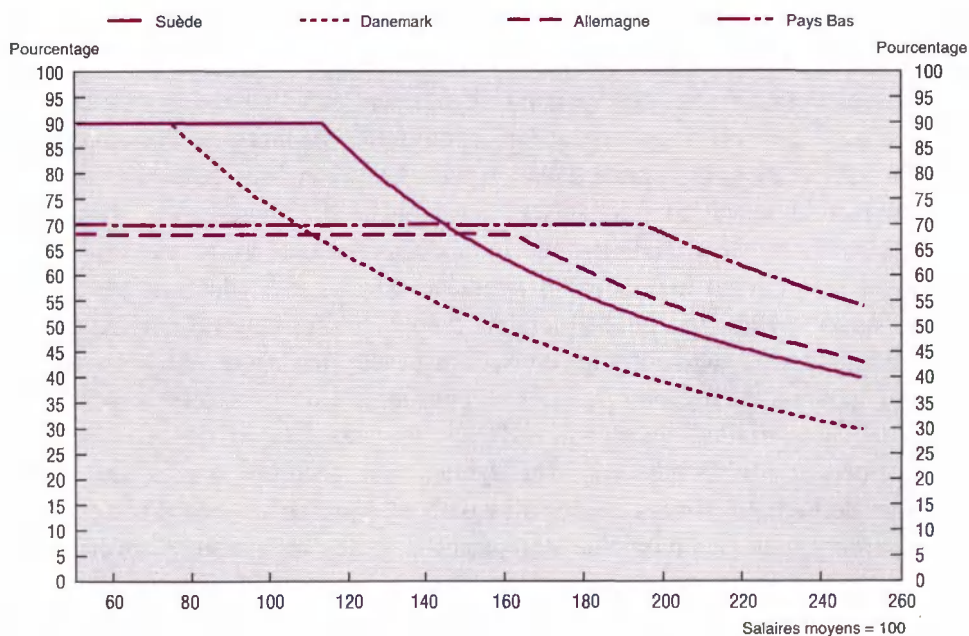
Il n'en demeure pas moins difficile d'écarter l'idée que les programmes en faveur du marché du travail ont contribué, de diverses manières, à la faiblesse du chômage observée dans le passé. Premièrement, il n'y a pas eu d'éviction totale. Deuxièmement, les flux de personnes entrant dans ces dispositifs et en sortant ont accru la rotation dans l'effectif des chômeurs. Cela a peut-être abaissé le taux de chômage d'équilibre, car les études montrent que les difficultés à trouver un emploi sont en corrélation positive avec la durée des périodes ininterrompues de chômage. En offrant une formation ou des possibilités de travail temporaire aux chômeurs, on remonte notablement le moral de ceux qui, autrement, pourraient s'être découragés de chercher un emploi. Ces dispositifs sont aussi importants du côté des services de l'emploi pour lutter contre l'« aliénation » des chômeurs, du fait que ces services peuvent diriger des chômeurs réticents vers ces programmes et que ces derniers sont fortement incités à accepter ces affectations car un refus peut entraîner une suspension temporaire des prestations de chômage. Par ailleurs, dans la mesure où ils font en sorte que la perception d'allocations de chômage ne soit pas une solution de facilité, ces programmes combattent la tendance à un usage abusif des systèmes d'indemnisation du chômage.

## Indemnisation du chômage : générosité et administration

### *Générosité du système d'indemnisation du chômage*

La faiblesse du chômage en Suède ne peut pas s'expliquer par le niveau de l'indemnisation, car les taux des prestations sont relativement élevés. Les taux de remplacement varient notablement selon l'âge, le revenu précédent, et selon que le chômeur a droit à l'assurance chômage ou à la sécurité sociale seulement. Comme le montre le graphique 14, les taux de remplacement semblent être relativement élevés pour les personnes qui avaient une rémunération assez faible, en comparaison de certains autres pays ayant des systèmes de sécurité sociale

Graphique 14. **TAUX DE REMPLACEMENT DANS CERTAINS PAYS<sup>1</sup>**



1. Indemnités de chômage en pourcentage du salaire précédent.  
Source : Finansministeriet , Budgetdepartementet 1990 , Copenhague.

bien développés, tandis qu'ils sont voisins des taux moyens pour les rémunérations plus élevées. La durée maximale de la période d'indemnisation, de 60 semaines, est légèrement plus faible que dans plusieurs autres pays d'Europe. Cependant, la couverture de l'indemnisation paraît plus étendue qu'ailleurs. Par exemple, alors que 70 pour cent des chômeurs reçoivent une indemnisation en Suède (60 pour cent au titre de l'assurance chômage et 10 pour cent au titre de la sécurité sociale), 26 et 40 pour cent seulement ont droit à l'assurance chômage au Royaume-Uni et en Allemagne respectivement<sup>11</sup>. Si la couverture est très large en Suède, c'est notamment parce que peu de chômeurs sont sans travail lorsqu'ils n'ont plus droit à l'assurance chômage. Le fait que la générosité de plus en plus grande du système d'indemnisation du chômage en Suède, au cours de 25 années passées<sup>12</sup>, ne s'est pas accompagnée d'une augmentation sensible du nombre de chômeurs semble aussi indiquer que les bons résultats de la Suède en matière de chômage doivent s'expliquer aussi par des raisons autres que le soutien financier.

### *Administration et financement des prestations de chômage*

La participation des syndicats au financement et à l'administration du système d'assurance chômage a peut-être contribué à maintenir le chômage à un niveau comparativement faible dans le passé. Les 42 caisses syndicales agréées d'assurance chômage sont organisées par branche d'activité et les prestations sont financées en partie par les cotisations des membres ayant un emploi. En principe, cela devrait dissuader les syndicats de demander des majorations de salaires trop importantes, qui risqueraient d'entraîner des pertes d'emploi, du fait que cela tendrait à augmenter les cotisations payées par les travailleurs ayant un emploi, tout comme une politique des revenus fondée sur la fiscalité reviendrait à taxer les hausses de salaires excessives<sup>13</sup>. La participation des syndicats au financement de l'assurance chômage devrait aussi accroître la pression sur les services de l'emploi, où les caisses d'assurance chômage sont représentées, pour qu'ils trouvent des emplois (ou des places dans les programmes spéciaux en faveur du marché du travail) pour les chômeurs. Il est probable aussi que cela renforce l'examen des demandes d'assurance chômage et crée un lien supplémentaire entre les services de l'emploi et le marché du travail. Par ailleurs, il est possible que les représentants syndicaux soient un peu plus exigeants que des

fonctionnaires en ce qui concerne le devoir du chômeur d'accepter une offre d'emploi, et qu'ils aient aussi un plus grand pouvoir de persuasion sur leurs camarades syndiqués.

L'incitation financière, pour les membres des syndicats, à modérer leurs revendications salariales en vue de réduire le chômage a toutefois pratiquement disparu en raison des importantes subventions accordées par l'Etat aux caisses d'assurance. Au cours des années 80, environ 90 pour cent du total des prestations d'assurance chômage ont été financées par les subventions publiques. Par ailleurs, le taux de cotisation n'a pas changé en fonction de la situation du marché du travail, le gouvernement finançant la totalité des paiements additionnels. Comme on l'a vu plus haut, le gouvernement réexamine actuellement le système d'assurance chômage en vue de réduire ses subventions et de rendre l'assurance chômage obligatoire. Bien que le lien entre les variations du chômage et les variations des cotisations n'ait pas fonctionné au cours de ces dernières décennies, la présence des syndicats dans l'administration des systèmes d'assurance chômage a peut-être joué quand même un rôle important.

## **Rôle de la politique macro-économique et de l'expansion du secteur public**

Même si les programmes en faveur du marché du travail, la centralisation et le mode d'administration du système d'indemnisation du chômage ont, sans doute, joué un rôle positif, il semblerait difficile d'expliquer la persistance d'un faible niveau de chômage dans le passé sans évoquer la contribution de la politique macro-économique et de l'expansion du secteur public. Lorsque le choc pétrolier récessionniste de 1973/1974 a fait monter en flèche le chômage et l'inflation en Europe, la Suède a utilisé tous les moyens d'action possibles pour en neutraliser les effets sur l'emploi. L'engagement à maintenir le plein emploi s'est traduit essentiellement par le net assouplissement délibéré de la politique budgétaire (tableau 21). L'augmentation des emprunts publics a servi, dans une large mesure, à financer un accroissement massif de l'emploi dans le secteur public. Cela a suffi pour absorber non seulement la totalité de la main-d'œuvre licenciée dans le secteur privé mais aussi tous les nouveaux arrivants dans la population active (tableau 22). De fait, l'emploi privé a évolué à peu près de la

Tableau 21. Evolution de l'orientation de la politique budgétaire et de la compétitivité

	Variation des soldes budgétaires des administrations publiques, corrigés des influences conjoncturelles, en pourcentage du PIB		Coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre en monnaie commune (1973 = 100)	
	1973-82	1982-89	1973-82 moyenne	1983-89 moyenne
<b>Suède</b>	<b>-9.32</b>	<b>+8.10</b>	<b>100.4</b>	<b>83.3</b>
Etats-Unis	-1.25	-1.22	94.5	92.9
Japon	-4.26	+6.06	102.8	117.7
Allemagne	-2.97	+2.87	97.6	108.2
France	-3.43	+1.60	102.4	101.9
Italie	-2.56	-0.10	90.5	87.3
Royaume-Uni	+3.02	+0.30	118.8	124.4
Canada	-4.10	-1.50	97.4	100.3
Autriche	-4.06	+1.38	101.9	95.7
Belgique	-6.87	+5.04	99.9	69.7
Danemark	-12.58	+7.21	94.5	91.7
Finlande	-4.75	-0.51	108.5	109.0
Grèce	-5.08	-12.46	..	..
Irlande	..	+13.11	..	..
Pays-Bas	-6.49	+0.73	98.7	82.5
Norvège	..	..	111.9	117.7
Espagne	-4.73	+0.53	129.9	122.9

Source : OCDE.

même façon que dans les autres pays d'Europe tandis que la population active a augmenté comparativement vite. La politique budgétaire expansionniste a été complétée par une politique d'accompagnement en matière de taux de change, ce qui a neutralisé les effets défavorables que pouvait avoir sur la compétitivité internationale la tension comparativement plus grande du marché du travail. L'orientation de l'action gouvernementale dans les années 70 s'est toutefois révélée insoutenable, et un important effort d'assainissement budgétaire a été entrepris au début des années 80. Si le resserrement des finances publiques, qui s'est opéré par le biais, principalement, d'un alourdissement de la fiscalité au cours des années 80 a compensé presque intégralement la dégradation antérieure, les effets sur la demande de main-d'œuvre ont été atténués par une croissance continue de l'emploi dans le secteur public et par l'importante dévaluation de 1982, qui a donné aux producteurs suédois un avantage comparatif sans précé-

Tableau 22. Structure de la croissance de l'emploi

	Part de l'emploi public dans l'emploi total 1973	Emploi public (1973 = 100)		Emploi privé (1973 = 100)	
		1980	1990	1980	1990
<b>Suède</b>	<b>26.4</b>	<b>138.7</b>	<b>153.3</b>	<b>98.8</b>	<b>107.0</b>
Etats-Unis	17.6	118.3	133.5	117.5	145.1
Japon	12.0	112.7	117.6	109.5	136.0
Allemagne	14.6	116.5	131.5	100.7	106.4
France	23.0	111.2	127.2	101.8	102.9
Italie	18.7	118.3	134.3	104.0	105.2
Royaume-Uni	21.3	108.9	105.8	97.9	98.5
Norvège	24.5	143.5	193.4	110.2	108.1
Finlande	16.1	136.0	173.8	99.3	97.9
Pays-Bas	15.3	116.6	120.0	102.4	107.9
Danemark	25.4	137.3	156.1	93.3	101.2
Belgique	17.3	129.8	136.2	94.6	92.2
Autriche	17.5	123.2	154.8	103.3	103.1
CEE	18.1	116.0	128.9	99.9	103.5
OCDE	17.3	118.6	133.0	108.1	124.7

Source : OCDE.

dent pendant un certain nombre d'années. Durant cette période, la Suède a aussi tiré profit du redressement progressif de l'économie mondiale après la récession de 1981/82 et de l'accroissement spontané des dépenses privées par suite de la déréglementation des marchés financiers.

L'orientation de la politique macro-économique et l'expansion du secteur public sembleraient donc avoir contribué grandement à maintenir le chômage à un faible niveau depuis le milieu des années 70. L'effet net de l'action gouvernementale sur la progression de l'emploi dépend évidemment du degré d'éviction du secteur privé, résultant directement de la réduction de l'effectif des demandeurs d'emploi, ou indirectement de l'alourdissement de la fiscalité, de l'augmentation des coûts de l'emprunt et de la dégradation des termes de l'échange. Il s'est certainement produit un phénomène d'éviction, mais cela n'a probablement pas annulé complètement l'incidence fondamentalement positive sur l'emploi<sup>14</sup>.

Dans la mesure où l'on estime que la politique macro-économique a épargné à la Suède l'expérience, subie par la plupart des autres pays européens de l'OCDE, de périodes prolongées de marasme sur les marchés des produits et du travail, la Suède a échappé aussi aux conséquences négatives en découlant pour la formation de capital humain et physique, qui expliquent pour une grande part la forte hausse du chômage structurel et l'allongement de la durée du chômage individuel. Si la Suède avait réagi aux deux chocs inflationnistes et récessionnistes des années 70 par la même politique que la plupart des autres pays, on peut se demander si elle aurait mieux réussi à contenir la hausse du chômage en exerçant une pression à la baisse sur les salaires réels ou sur les autres mécanismes autocorrecteurs du marché. Comme on l'a vu plus haut, on peut également douter dans le cas de la Suède du degré de flexibilité «véritable» des salaires à la baisse en période de faiblesse du marché du travail. Par ailleurs, si les nouveaux arrivants sur le marché du travail, dans les années 70, étaient entrés en chômage au lieu de trouver des emplois dans le secteur public, la capacité de réaction des salaires réels à ce chômage «dominé par des facteurs extérieurs» aurait peut-être été limitée. Et comme certains faits d'observation semblent indiquer que la probabilité de sortie du chômage diminue avec la durée des périodes de chômage<sup>15</sup> et que les périodes de chômage passées sont en corrélation négative avec les probabilités actuelles de retour à l'emploi<sup>16</sup>, tous les éléments qui traduisent habituellement un choc récessionniste en un chômage élevé et persistant sembleraient, en l'absence de mesures gouvernementales compensatrices, se trouver aussi réunis en Suède.

Cependant, la politique macro-économique et les mesures d'expansion de l'emploi dans le secteur public qui paraissent avoir protégé le marché du travail du marasme pourraient bien avoir sapé le dynamisme et l'efficience à long terme de l'économie. L'expansion du secteur public a fait qu'une part de plus en plus réduite des ressources nationales a été soumise à la discipline des forces concurrentielles et que le secteur privé supporte des coûts plus lourds. Bien qu'il soit difficile de mesurer la production du secteur public, les études montrent que l'accroissement de l'emploi public dans les années 70 s'est accompagné d'une baisse des niveaux de productivité. Le financement de l'expansion du secteur public a entraîné une augmentation très sensible de la charge fiscale globale, et l'affectation inefficace des ressources qui en a résulté a réduit le potentiel de production et de croissance. Les dévaluations monétaires ont aussi atténué les

pressions incitant les entreprises à améliorer leurs installations productives et leur gamme de produits, du fait qu'elles pouvaient obtenir des taux de rendement satisfaisants en augmentant les prix en monnaie nationale. Compte tenu de ces effets secondaires négatifs de la politique de soutien de l'emploi menée dans le passé, et du fait que les taux de change fixes constituent maintenant l'élément central de la politique anti-inflationniste du gouvernement, il est évident que les interlocuteurs sociaux devront assumer une responsabilité encore plus grande que dans le passé pour maintenir un faible taux de chômage.



## IV. Concurrence et politique de la concurrence

Favoriser l'efficacité et la croissance économique grâce à la concurrence est l'une des priorités de la politique économique suédoise. D'où les mesures qui ont été prises pour déréglementer les marchés et ouvrir certains monopoles publics à la concurrence. Le nouveau gouvernement s'est en outre lancé dans d'autres initiatives visant à renforcer les mécanismes du marché dans le secteur privé et le secteur public et il soumettra au Parlement cet automne un nouveau projet de loi sur la concurrence. Si le fonctionnement des marchés retient de plus en plus l'attention, c'est parce qu'il y a tout lieu de penser que le manque de concurrence a joué dans les performances défavorables en matière d'inflation et le recul constant du revenu relatif par habitant. Le niveau de vie suédois, tout en restant l'un des plus élevés d'Europe, est maintenant inférieur à la moyenne pondérée pour l'ensemble de la zone de l'OCDE.

La modération des prix et l'efficacité économique sont deux éléments caractéristiques des marchés concurrentiels. La concurrence a tendance à éliminer les rentes excessives, les prix s'alignant sur les coûts marginaux. Elle incite également les entreprises à améliorer leurs produits par l'innovation et à dégager des gains de productivité. Pour que les mécanismes de la concurrence donnent ce résultat, il faut normalement que le marché comporte plusieurs offreurs et plusieurs demandeurs, mais la menace d'entrée peut suffire si les marchés sont contestables. Dans ce dernier cas, de nouveaux concurrents peuvent facilement faire leur entrée, conquérir des parts de marché au détriment des entreprises moins compétitives et, pour finir, effectuer leur sortie sans avoir à supporter des coûts « irrécupérables ». La plupart des activités du secteur public ne remplissent pas ces conditions, qui font également défaut lorsque les entreprises en place sont protégées par des réglementations ou qu'on se trouve en présence de collusions et de pratiques restrictives. Il n'y a pas non plus contestabilité dans les activités qui se caractérisent par de fortes économies d'échelle au niveau de la production, les

pouvoirs publics pouvant alors être appelés à intervenir par la réglementation pour dynamiser ces activités. Avant d'examiner les nouvelles initiatives de très large portée qui ont été prises en Suède pour promouvoir la concurrence, on fera le point sur la situation actuelle et sur le cadre réglementaire régissant la concurrence dans le secteur privé et public non financier.

## **La concurrence dans les activités commerciales : état des lieux**

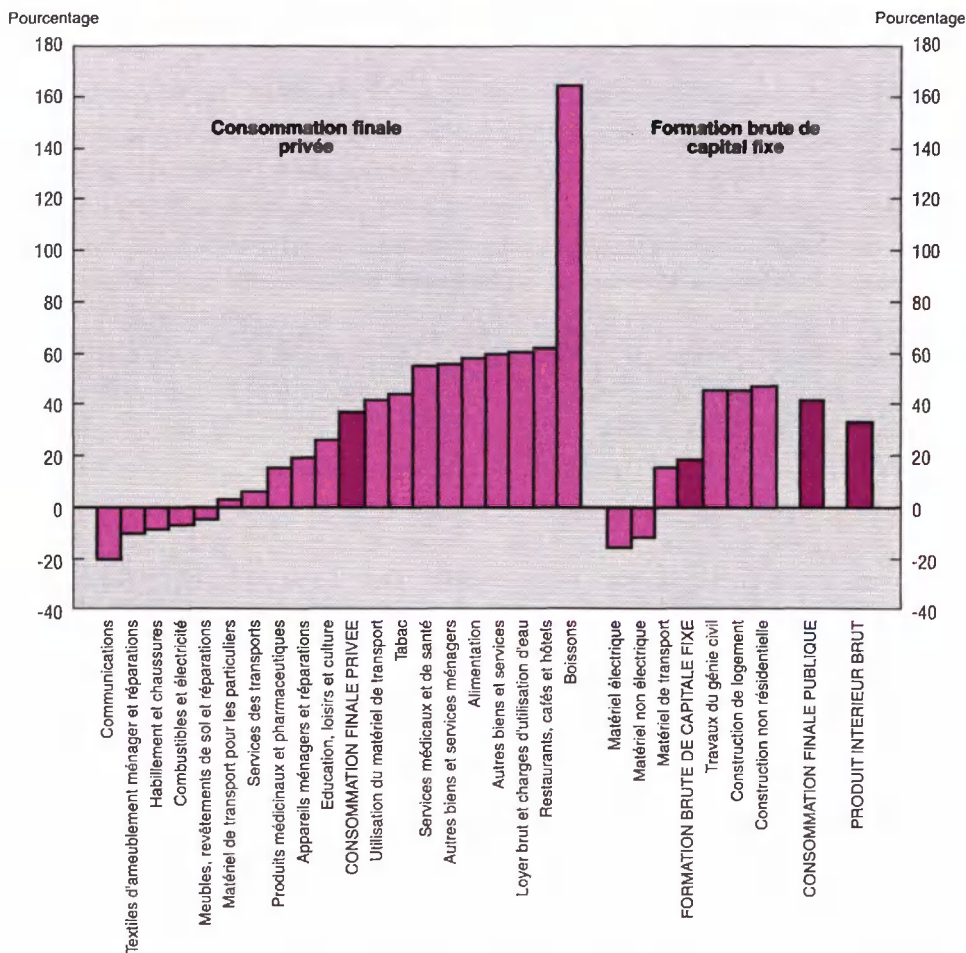
Les critères que doivent remplir les marchés pour être concurrentiels sont incontestés et bien connus. Il est toutefois difficile, dans la pratique, de classer les marchés en fonction de l'intensité de la concurrence qui y prévaut. En effet, les comportements anticoncurrentiels ne sont pas facilement discernables, et encore moins mesurables, et on ne dispose généralement pas d'informations sur les coûts marginaux et les rentes. Pour porter un jugement sur la concurrence, il faut donc s'en remettre largement à des indicateurs indirects. Une comparaison des niveaux de vie entre pays permet de recenser les produits et services dont le prix est exceptionnellement élevé – après prise en compte des différences de revenu par habitant – et de déceler ainsi les cas de faible concurrence sur un marché national. Les structures du marché fournissent également d'utiles renseignements, vu l'impact qu'elles exercent sur la vigueur de la concurrence. C'est ainsi qu'il existe une corrélation positive entre l'intensité de la concurrence et l'ouverture du marché à la concurrence internationale. De même, le degré de concentration horizontale et d'intégration verticale, ainsi que les liens de capitaux et les modes de contrôle, peuvent avoir de profondes répercussions sur la concurrence.

### ***Comparaison internationale au niveau des prix***

Les prix suédois sont comparativement élevés (graphique 15) et les marges «excessives» ne tiennent ni à des différences de revenu par habitant ni à une fiscalité indirecte relativement lourde. Le niveau des prix du produit intérieur brut a toujours été l'un des plus élevés de la zone de l'OCDE, avec des prix proches du sommet tant pour les biens de consommation que pour les biens d'équipement. On pourrait s'attendre à ce que les biens ne faisant pas l'objet d'échanges internationaux soient plus chers en Suède, étant donné les niveaux de revenu relativement élevés<sup>17</sup>; il n'en reste pas moins que les niveaux de prix sont bien supérieurs à ceux qu'on devrait observer si la relation entre le revenu par habitant

et les prix jouait normalement (graphique 16). Cette conclusion générale reste fondamentalement valable lorsqu'on mesure les prix au niveau de la production et non de l'achat final. Mais le résultat d'ensemble dissimule des différences très

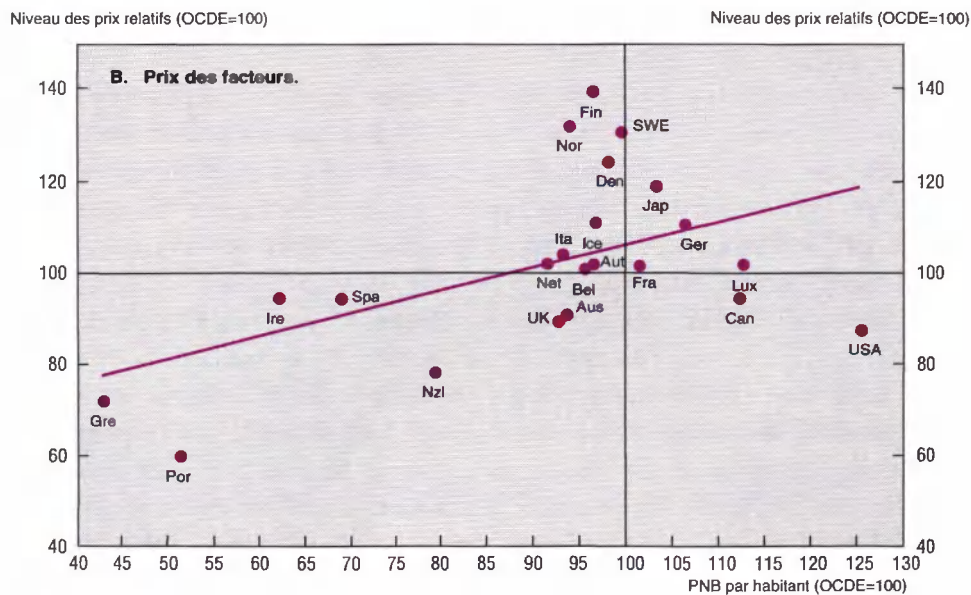
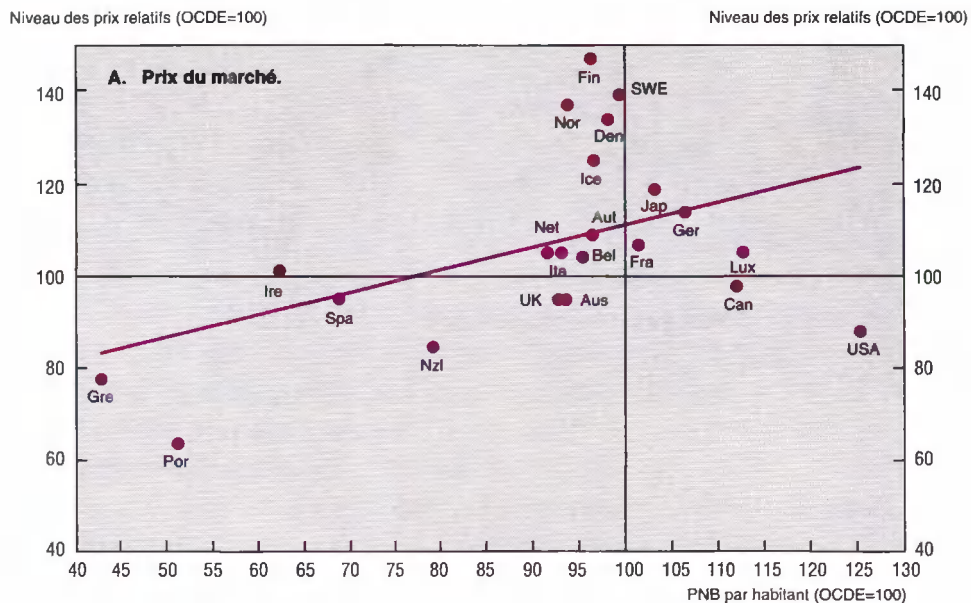
Graphique 15. PRIX RELATIFS EN 1990, SUÈDE/COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE



Note : Pourcentage de différence entre les prix en Suède et les moyennes pondérées des prix dans les pays de la CEE.

Source : OCDE, *Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles*.

Graphique 16. REVENUS RÉELS ET PRIX RELATIFS  
1990



Source : OCDE, Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles.

marquées entre les diverses catégories de biens et services. La plupart des services, notamment dans les transports, les restaurants, les débits de boissons et les hôtels, sont relativement chers en Suède et ils atteignent dans la construction le niveau de loin le plus élevé pour la zone de l'OCDE. En revanche, les prix des biens ne dépassent pas en général ceux des pays voisins, sauf pour les produits alimentaires, les boissons et le tabac<sup>18</sup>. Certains biens faisant l'objet d'échanges internationaux, notamment les automobiles, l'électroménager et certains matériaux de construction, sont néanmoins relativement chers en Suède<sup>19</sup>.

### *Ouverture aux échanges internationaux*

Grâce à une forte exposition à la concurrence internationale, à la fois au niveau de l'importation et de l'exportation, la plupart des prix des biens sont restés alignés sur ceux pratiqués à l'étranger, les prix étant toutefois généralement élevés dans les secteurs protégés par rapport aux autres pays. L'exposition de la Suède (économie relativement ouverte) à la concurrence internationale s'est progressivement accentuée. Mais comme la structure économique a eu tendance à sécréter des secteurs fermés, notamment pour les services privés et publics, cette plus large ouverture a touché essentiellement un nombre relativement faible de produits, les biens manufacturés représentant encore aujourd'hui les trois quarts des importations totales de biens et de services non facteurs (tableau 23). Le taux de pénétration des importations est de fait très élevé pour la plupart des produits dont les prix sont similaires sur le marché intérieur et sur les marchés étrangers. Par contre, il n'y a quasiment pas de concurrence au niveau de l'importation dans les secteurs, à prix relativement élevés, des produits alimentaires, de la construction et des services. Les taux de pénétration ne donnent néanmoins qu'une idée très imparfaite du degré d'ouverture à la concurrence étrangère en ne faisant pas apparaître l'intensité de la menace de nouvelles entrées. Tout en disposant d'avantages comparatifs qui les mettent à l'abri de l'importation, les producteurs tournés vers l'exportation, notamment dans l'industrie du papier et des pâtes à papier, n'ont qu'une marge de manœuvre limitée pour fixer leurs prix au-dessus des prix mondiaux, car les consommateurs seraient alors à même de s'approvisionner dans d'autres pays. La crainte de mesures antidumping dissuade également les entreprises exportatrices suédoises de pratiquer des prix élevés sur le marché intérieur.

Tableau 23. Exposition à la concurrence étrangère

	Contribution au PIB (en pourcentage)		Part des importations de biens et de services autres que les revenus de facteurs (en pourcentage)		Taux de pénétration des importations <sup>1</sup> (en pourcentage)		Part de la production exportée <sup>2</sup> (en pourcentage)	
	1975	1989	1975	1989	1975	1989	1975	1989
Secteurs orientés vers les échanges internationaux	35	31	87	86	34	39	35	41
Industries minières et extractives	1	0	7	4	70	81	46	53
Industries manufacturières hors secteur protégé de l'industrie alimentaire	26	21	75	73	36	46	37	49
Transports et entreposage <sup>3</sup>	5	5	3	4	15	13	32	21
Services aux entreprises	3	5	2	5	14	16	10	14
Secteurs orientés vers le marché intérieur	45	46	7	5	3	2	1	1
Agriculture, sylviculture et pêche	4	3	4	3	15	16	8	4
Secteur protégé de l'industrie alimentaire	2	1	2	1	8	5	3	4
Electricité, gaz et eau	2	3	0	0	2	1	2	2
Construction	8	7	0	0	0	0	0	0
Commerce, hôtellerie et restauration	12	11	1	1	3	2	0	2
Communications	2	2	0	0	3	4	2	3
Finances, assurance et immobilier	11	15	0	0	0	0	0	0
Services aux collectivités, services sociaux et services aux particuliers	4	4	0	0	1	1	0	1
Secteur public <sup>4</sup>	20	23	0	0	0	0	0	0
Tourisme			6	9				

1. Rapport entre les importations et les ventes intérieures (production nationale plus importations moins exportations).

2. Rapport entre les exportations et la production nationale.

3. Le secteur des transports maritimes est le seul que l'on puisse considérer comme un secteur exposé. Il n'a cependant pas été possible de dissocier les données relatives aux transports maritimes et celles qui concernent les autres activités de transport pour 1975.

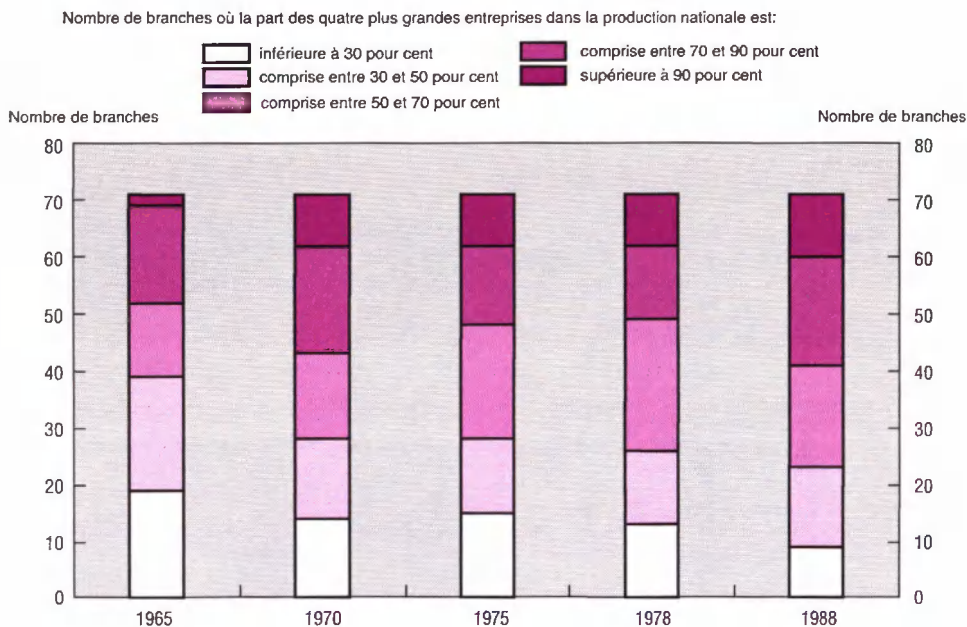
4. Y compris des producteurs autres que ceux du secteur des entreprises.

Sources : Calculs effectués par l'OCDE à partir des «Tableaux d'entrées-sorties pour la Suède 1975», *Statistiska meddelanden*, N 1980:3; et «Nationalräkenskaper 1970-1990», *Statistiska meddelanden*, N 10 SM 9 101.

## Concentration horizontale

Le secteur de la production de biens se caractérise depuis plusieurs décennies par une forte concentration horizontale. Cette caractéristique se rencontre notamment dans les industries manufacturières, où de plus en plus de branches sont dominées par un petit nombre de producteurs (graphique 17). Ce n'est généralement pas par croissance interne que la concentration s'est accentuée, mais par des fusions et acquisitions qui ont porté sur des entreprises de plus en plus grandes (tableau 24). Conséquence de cette évolution, l'emploi manufacturier est davantage concentré dans les grandes entreprises que dans la plupart des autres pays européens (tableau 25). Se conjugant un développement à l'étranger, la concentration de plus en plus poussée sur le marché intérieur a permis à un

Graphique 17. **CONCENTRATION HORIZONTALE DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER**



Source : C. Löfgren and S. Wibe , "Koncentration och produktivitet i Svenskt Näringsliv" , dans *Konkurrens för ökad välfärd* , SOU 1991:59 ;

Tableau 24. Fusions et acquisitions en Suède

	Nombre de fusions et d'acquisitions (moyenne annuelle)		Nombre de salariés concernés <sup>1</sup> (moyenne annuelle)		Part dans l'effectif total des salariés du secteur privé (en pourcentage)	
	Ensemble des entreprises	Entreprises employant plus de 50 salariés	Ensemble des entreprises	Entreprises employant plus de 50 salariés	Ensemble des entreprises	Entreprises employant plus de 50 salariés
1970-74 <sup>2</sup>	438		46 570		1.8	
1975-79	642		51 100		1.9	
1980-84	810		61 203		2.4	
1985	765	228	78 018	69 610	3.0	2.7
1986	637	243	102 120	95 341	3.9	3.6
1987	631	186	76 913	69 377	2.9	2.6
1988	694	243	244 952	237 498	9.0	8.7
1989		241		66 953		2.4
1990		239		143 597		5.1
1991 <sup>3</sup>		136		146 385		5.4

Note : Fusions et acquisitions réalisées par des entreprises suédoises et étrangères en Suède. Il n'est pas tenu compte des fusions et acquisitions réalisées à l'étranger avec la participation d'entreprises suédoises.

1. Y compris le personnel employé hors de Suède.

2. Pour la période 1970-72, il n'est pas tenu compte des fusions et acquisitions réalisées dans le secteur bancaire et des assurances.

3. Janvier à septembre

Sources : *Företagsförvärv i Svenskt Näringsliv*, SOU 1990:1, Göteborg, 1990; Ministère de l'industrie; et OCDE.

grand nombre d'entreprises de constituer des groupes de très grande dimension à l'échelle mondiale; 17 des 500 plus grandes sociétés industrielles au monde sont suédoises (voir le graphique A1 de l'annexe I, qui illustre la répartition par pays de ces 500 sociétés). Par unité de PIB, ce chiffre est deux fois plus élevé qu'au Japon et quatre fois plus qu'aux Etats-Unis.

Etant donné que la plupart des branches manufacturières se trouvent soumises à une forte concurrence internationale, la concentration horizontale ne s'est généralement pas traduite par des pratiques anticoncurrentielles. En fait, la concurrence étrangère a probablement incité les entreprises à exploiter les économies d'échelle et a renforcé ainsi la concentration dans les industries exposées. Ce sont effectivement les secteurs où la croissance des importations et des exportations était la plus rapide qui ont eu le plus tendance à se concentrer<sup>20</sup>. Deux autres phénomènes doivent être pris en compte : la concurrence internationale joue de plus en plus à travers l'innovation au niveau des produits et il y a tout lieu de croire que des économies d'échelle interviennent dans la R-D. Les producteurs



Tableau 25. **Concentration dans le secteur manufacturier : comparaison internationale**

		Ventilation de l'emploi dans le secteur manufacturier, par taille d'entreprise <sup>1</sup>		
		Parts en pourcentage		
		Nombre de personnes employées		
		20 à 99	100 à 499	Plus de 500
<b>Suède</b>	<b>(1991)</b>	<b>18.7</b>	<b>25.7</b>	<b>55.6</b>
France	(1987)	23.6	26.4	50.0
Allemagne	(1987)	14.6	24.8	60.1
Italie	(1987)	33.7	28.5	37.7
Pays-Bas	(1986)	33.7	30.7	35.6
Espagne	(1985)	33.8	35.4	30.8

1. Il est tenu compte uniquement des entreprises employant plus de 20 personnes.

Sources : EUROSTAT, *Structure and activity of industry*, Luxembourg, 1990; et Ministère des finances.

dominants sur le marché intérieur étant généralement en concurrence avec des producteurs étrangers, il n'est pas surprenant que l'on ait éprouvé des difficultés à démontrer l'existence, dans le secteur manufacturier, d'effets nocifs dus à la concentration horizontale. Il ne semble donc pas que la concentration se traduise par des prix plus élevés<sup>21</sup> ou une plus faible croissance de la productivité<sup>22</sup>; en outre, bien qu'il existe sans doute un lien entre la collusion tacite et le degré de concentration, ce phénomène paraît moins jouer que dans d'autres pays<sup>23</sup>.

La concentration horizontale peut cependant être nocive dans les secteurs qui ne sont pas exposés à la concurrence internationale. Tel est le cas notamment pour certains matériaux destinés à la construction; le marché du ciment et de l'acier pour béton armé sont dominés par un seul producteur et deux sociétés se partagent le marché des laines minérales. De même, dans l'agro-alimentaire, les coopératives agricoles régionales dominent plusieurs segments, notamment celui des produits laitiers<sup>24</sup>. En dehors du secteur manufacturier, les trois plus grosses entreprises de bâtiment, se classant parmi les 20 premières entreprises de bâtiment européennes, représentent la moitié de l'ensemble des activités suédoises se rattachant à la construction. De plus, trois grossistes dominent le marché des biens de consommation courante (grandes surfaces et petits magasins d'alimentation), avec une part de marché totale de 75 pour cent. Enfin, on constate également une forte concentration dans les secteurs de l'énergie et des transports. Or, il ne semble guère y avoir d'économies d'échelle importantes dans les industries

alimentaires ou la construction. Par conséquent, la concentration horizontale dans ces secteurs ne peut être attribuée au jeu naturel de la concurrence. De fait, en plus des secteurs assez fermés, mais très concentrés, des transports (sauf maritimes) et des matériaux de construction, il s'agit précisément des activités où les prix ont tendance à être relativement élevés.

### *Intégration verticale par le biais de liens de capitaux*

L'intégration verticale peut nuire à la concurrence notamment en cas de position dominante d'un producteur à un ou plusieurs stades de la production ou de la distribution. L'intégration en aval risque, par exemple, de décourager l'entrée sur le marché de nouveaux producteurs en renchérissant les coûts d'accès aux matières premières. De même, l'entrée sur le marché peut se révéler plus coûteuse en cas d'intégration en amont, car il est alors plus difficile d'avoir accès aux réseaux de distribution existants. La concurrence étrangère peut s'en trouver probablement entravée, même pour des biens très courants. Mais l'intégration verticale est susceptible d'avoir également des effets bénéfiques. C'est ainsi que, par phénomène de synergie, l'intégration de divers stades de la production peut se traduire par des économies de ressources.

Bien qu'on ne puisse pas la mesurer par des indicateurs analogues aux taux de concentration, l'intégration verticale par le biais de liens de capitaux est manifestement très importante en Suède. Les cas les plus notables sont les suivants :

- *Produits alimentaires.* La distribution de la production agricole est contrôlée dans une forte proportion par le mouvement de coopération agricole, dont la plupart des membres sont des agriculteurs. Les coopératives possèdent également des groupements et des sociétés commerciales qui représentent près de la moitié du marché des denrées alimentaires transformées et dominant de larges segments de ce secteur, notamment les produits laitiers, les matières grasses, la viande, le pain et la farine. On note également plusieurs cas d'intégration verticale descendante, sous l'égide de coopératives de consommateurs.
- *Produits de consommation courante.* La majeure partie du marché des biens de consommation courante est organisée en trois « blocs » intégrant le commerce de gros et de détail. Les liens de capitaux contribuent à intégrer les divers stades de la distribution dans ces trois blocs. Dans

deux d'entre eux, les coopératives de détaillants et les coopératives de consommateurs détiennent des participations au niveau du commerce de gros et dans le troisième elles possèdent conjointement le réseau de gros et de détail.

- *Construction*. Les fabricants de matériaux de construction contrôlent des réseaux de distribution et des entreprises opérant dans certains corps de métier (charpenterie et revêtements de sol, par exemple). Les plus grandes entreprises de bâtiment détiennent d'importantes participations en aval (promotion immobilière) et en amont (matériaux de construction).
- *Energie*. La production et la distribution d'électricité sont très intégrées et certains usagers, notamment les collectivités locales et les entreprises grosses consommatrices d'énergie, ont souvent leurs propres installations de production.
- *Papiers et pâtes à papier*. Il y a intégration entre les secteurs de la sylviculture, des pâtes à papiers, du papier et de l'apprêt. Par ailleurs, les sociétés papetières détiennent des participations très importantes dans le secteur des matériaux de construction.
- *Biens de consommation durable*. La distribution dans l'électroménager est contrôlée verticalement par un producteur dominant.

Ces exemples montrent qu'intégration verticale et concentration horizontale vont souvent de pair. L'intégration vient renforcer les positions dominantes dans les industries alimentaires, la construction et le commerce des biens de consommation courante. Alors que l'intégration en aval dans l'industrie des pâtes à papier et du papier ne paraît guère avoir nui à la concurrence sur les marchés de produits, les prix relativement élevés dans l'électroménager paraissent être liés à l'intégration verticale, qui exerce l'effet d'une barrière à l'entrée.

### ***Collusion et ententes***

Les ententes et pratiques concertées, lorsqu'elles sont le fait d'entreprises qui n'appartiennent pas à une même société ou ne sont pas placées sous le contrôle d'une même société, risquent de limiter la concurrence de la même manière que la concentration horizontale et les liens verticaux de capitaux. En Suède, les accords exprès affectant la concurrence ne sont pas illicites en soi – sauf pour les accords verticaux de prix imposés et les soumissions concertées –

mais ils font l'objet d'un enregistrement officiel à la demande des parties et peuvent être interdits s'ils vont à l'encontre de l'intérêt public. A l'heure actuelle, environ 1 250 accords limitant expressément la concurrence (voir le tableau A1 de l'annexe I) ont été déclarés au registre des ententes<sup>25</sup>. Les types d'entente les plus courants sont les suivants :

- *les accords de non-concurrence* résident dans l'engagement pris par le vendeur d'une entreprise de ne pas faire concurrence à son acquéreur.
- *les accords de prix horizontaux* consistent en la publication, par des organismes professionnels ou d'autres parties, de barèmes de prix indicatifs et, dans certains cas, imposés. Ces accords, très courants, touchent au moins 10 à 13 pour cent du chiffre d'affaires total du secteur des biens et des services. Ils peuvent être de portée nationale ou régionale.
- *les accords de répartition des marchés* soit fixent la quantité que chaque entreprise peut produire ou vendre, soit subdivisent le marché en différentes zones desservies par un seul distributeur. Il existe également de tels accords entre des producteurs nationaux et des producteurs étrangers. Les accords de répartition des marchés couvrent environ 5 à 7 pour cent du chiffres d'affaires total en Suède<sup>26</sup>.
- *les accords d'exclusivité* imposent un fournisseur ou limitent la gamme des biens offerts au niveau de la distribution de détail ou de gros. Ces accords couvrent aussi les régimes d'exclusivité pour la vente ou la fabrication d'un produit de marque.

Les accords de non-concurrence sont largement répandus dans le secteur manufacturier, les accords de fixation des prix et de répartition des marchés sont fréquents dans les industries alimentaires, la construction, la distribution et les transports et les accords d'exclusivité sont extrêmement courants dans les industries alimentaires et la distribution. L'importance relative des nouveaux accords enregistrés en Suède s'est modifiée ces 20 dernières années, les restrictions verticales étant plus nombreuses que les accords de fixation des prix. Mais il y a tout lieu de penser qu'au cours de cette période le nombre des ententes tacites sur les prix a considérablement augmenté<sup>27</sup>.

C'est pour les marchés peu exposés à la concurrence étrangère que les ententes sont les plus fréquentes. Dans certains secteurs, notamment les boissons, les contrats d'exclusivité et de rabais entre les producteurs (les brasseurs) et les

acheteurs (grossistes, détaillants et restaurants) empêchent l'entrée d'entreprises étrangères. Dans d'autres secteurs, surtout les industries alimentaires et le commerce de biens de consommation courante, les accords conclus renforcent les faibles liens entre les porteurs de parts, très nombreux, des groupements coopératifs. Pour les marchés des produits laitiers, de l'abattage et des céréales, les accords de répartition des marchés suppriment la concurrence entre les groupements coopératifs régionaux. De même, du fait des accords d'exclusivité, les détaillants ne peuvent que très peu faire appel à des fournisseurs extérieurs à leur groupe, et pour un grand nombre de magasins un droit d'option est consenti à la chaîne en cas de cession. Dans plusieurs cas, notamment certaines activités relevant du bâtiment, les ententes sont sans doute moins nocives pour la concurrence, car elles semblent être utilisées par les petites entreprises pour contrer le pouvoir de marché des grands groupes.

### *Conglomération*

Si une même société possède et contrôle des entreprises opérant dans des secteurs économiques différents, la concurrence peut se trouver affaiblie par le biais de subventions croisées et de barrières à l'entrée. La possibilité de subventions croisées existe lorsqu'un conglomérat opère sur des marchés ne connaissant pas le même degré de concurrence, les profits de monopole étant utilisés pour obtenir de façon déloyale un avantage sur des marchés plus concurrentiels. Mais les subventions croisées ne sont bénéfiques que si l'on escompte à l'avenir une meilleure rentabilité des entreprises subventionnées. Ce peut être le cas si les subventions permettent de pratiquer des prix d'éviction pour éliminer des concurrents, en offrant ainsi la perspective d'une rente de monopole. Toutefois, les subventions croisées, lorsqu'elles ont un caractère durable, sont l'indice que le souci premier n'est pas la maximisation du profit, mais l'expansion de la production et que, par conséquent, il y a peut-être lieu de revoir la stratégie de l'entreprise. Quoiqu'il en soit, même en l'absence de subventions croisées, la conglomération peut restreindre la concurrence en constituant une barrière à l'entrée. S'il sait qu'une entreprise est appuyée par un groupe puissant, un concurrent potentiel pourra être dissuadé de faire son entrée sur le marché dès lors que ses chances seront minces face à un groupe susceptible de mobiliser ses ressources pour se porter au secours de l'entreprise en place.

La propriété et le contrôle des entreprises suédoises sont plus concentrés que dans la plupart des autres pays de l'OCDE; mais on n'a aucune preuve directe que ce degré élevé de concentration ait compromis la concurrence. Au milieu des années 80, les cinq plus gros propriétaires finals détenaient environ 44 pour cent du total des droits de vote dans les sociétés ayant plus de 500 salariés, ce pourcentage atteignant la moitié si l'on prend en compte les dix plus gros propriétaires finals<sup>28</sup>. Ces chiffres sous-estiment néanmoins les effets de la centralisation du capital, étant donné que le propriétaire final a tendance à détenir des participations via des intermédiaires, notamment des sociétés d'investissement, qui sont rattachées à un groupe par des liens de capitaux. En fait, quatorze conglomérats géants dominent le secteur des entreprises, les trois plus grands contrôlant à eux seuls environ les deux tiers de l'emploi, du chiffre d'affaires et du total des actifs des 270 plus/grosses sociétés suédoises. Ces conglomérats géants détenant des sociétés pratiquement dans tous les secteurs, le risque de distorsion de la concurrence est bien réel. Mais il n'existe aucune étude permettant de savoir dans quelle mesure la structure du secteur des entreprises a effectivement nui à la concurrence et il serait en tout état de cause difficile d'établir l'existence de subventions croisées et de prix d'éviction.

## **Politique de la concurrence**

La réglementation générale de la concurrence est contenue dans la loi sur la concurrence, qui a essentiellement pour but de renforcer le rôle des mécanismes du marché et d'empêcher l'abus de position dominante. Lorsque la libre concurrence entre en conflit avec d'autres objectifs, des réglementations spécifiques ont été adoptées pour limiter l'accès à certaines activités ou la liberté d'action des entreprises. Ces réglementations s'appliquent également aux secteurs où les économies d'échelle ont abouti à des positions de monopole sur certains marchés. Ce sont généralement l'Etat ou les collectivités locales qui détiennent et exploitent ces monopoles «naturels». Outre les réglementations, d'autres instruments comme les aides publiques viennent affaiblir le libre jeu de la concurrence.

### ***Le droit de la concurrence et sa mise en œuvre***

La réglementation actuelle de la concurrence vise à «promouvoir dans le secteur des entreprises la concurrence souhaitable dans l'intérêt public»<sup>29</sup>, plutôt

qu'à intensifier en soi la concurrence. Des mesures peuvent être prises contre les pratiques restrictives ayant un effet nocif, c'est-à-dire portant «indûment» atteinte à la formation des prix, freinant la productivité dans les entreprises ou entravant ou empêchant des tiers de commercer. Il existe seulement deux cas d'interdiction légale : les soumissions concertées et les prix de revente imposés. C'est parce qu'il n'y a pas illicéité automatique, mais seulement en cas d'abus, que les ententes à des fins d'intégration verticale et les autres pratiques restrictives sont si courantes. On ne peut agir contre une fusion ou une acquisition que si celle-ci se traduit par une position dominante ayant des effets préjudiciables ou vient renforcer une telle position dominante. De plus, il faut qu'un intérêt public important soit en cause pour que les autorités puissent s'opposer à une fusion.

Un effort considérable est déployé pour enquêter sur les pratiques commerciales restrictives et mettre en œuvre efficacement la loi sur la concurrence, malgré des moyens limités. A l'heure actuelle, les trois autorités chargées de la concurrence sont l'Office suédois des prix et de la concurrence (SPK), le Médiateur pour la concurrence (NO) et le Tribunal du marché (MD). L'Office des prix et de la concurrence joue un rôle de surveillance, mais ne peut agir contre des pratiques restrictives. Le Médiateur examine les pratiques des entreprises, en coopération avec l'Office ; il procède de sa propre initiative ou sur plainte. Jusqu'au milieu des années 80, le nombre des dossiers instruits chaque année a considérablement augmenté (tableau 26). La plupart des affaires concernaient des petits commerçants se plaignant de ne pas être approvisionnés par des grossistes. Aujourd'hui, ce sont les dossiers «importants», comme les fusions, qui sont passés au premier plan. En conséquence, le nombre total d'affaires a diminué.

Dans leur grande majorité, les affaires relevant du droit de la concurrence sont réglées à l'amiable, la partie contrevenante échappant ainsi à une publicité négative et une amende. Lorsque le Médiateur conclut au caractère nocif d'une pratique commerciale, il recommande à la partie en cause certaines mesures qu'il négocie avec elle. En cas de rejet des recommandations, il saisit le Tribunal du marché. Cette saisine n'a lieu que pour 1 à 2 pour cent des dossiers instruits. Le Tribunal du marché, qui recherche tout d'abord une solution à l'amiable, peut prononcer des mesures d'interdiction ou prendre des injonctions et également condamner l'entreprise contrevenante à une amende. Pour les affaires concernant les fusions, l'arrêt rendu par le Tribunal du marché n'est exécutoire qu'avec l'approbation des pouvoirs publics.

Tableau 26. **Pratiques des entreprises examinées par le Médiateur pour la concurrence**

	1972-76	1977-81	1982-86	1987-91		
<b>A. Nouvelles affaires enregistrées</b>						
A l'initiative du Médiateur pour la concurrence	122 (31%)	150 (33%)	154 (30%)	100 (23%)		
A la suite de plaintes	212 (54%)	248 (54%)	305 (58%)	268 (60%)		
Affaires portées devant le Tribunal de commerce	6 (2%)	4 (1%)	7 (1%)	6 (1%)		
Autres affaires :						
Enquêtes du SPK <sup>1</sup>	24 (6%)	23 (5%)	17 (3%)	10 (2%)		
Déclarations sur la législation en vigueur et proposée	27 (7%)	33 (7%)	39 (7%)	59 (13%)		
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>461</b>	<b>522</b>	<b>443</b>		
	1986	1987	1988	1989	1990	1991
<b>B. Fusions<sup>2</sup></b>	<b>46</b>	<b>59</b>	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>64</b>	<b>70</b>

1. Les enquêtes du SPK (Office national des prix et de la concurrence) qui ne sont pas ordonnées par le Médiateur pour la concurrence ne sont plus enregistrées. Les enquêtes du SPK enregistrées sont au nombre de 29 en 1987, 18 en 1988, 4 en 1989 et 0 en 1990 et 1991.

2. Les fusions figurent parmi les initiatives du Médiateur pour la concurrence, dans la partie A du tableau. Ainsi, un peu plus de la moitié de ces initiatives concernent des fusions. Par ailleurs, le Médiateur pour la concurrence procède à des enquêtes préliminaires sur une vingtaine de cas de fusions par an, qui sont ensuite abandonnées et non enregistrées.

Source : Données communiquées par les autorités chargées de la concurrence.

Le droit suédois de la concurrence n'a pas été à même d'éliminer la menace de pratiques anticoncurrentielles, et ce pour les raisons suivantes. Premièrement, le critère de l'intérêt général permet d'invoquer en cas de pratique restrictive tout élément censé jouer dans l'intérêt public, notamment les gains d'efficacité pour les fusions. C'est sans doute la difficulté de prouver l'existence d'effets préjudiciables qui explique le nombre élevé de dossiers classés sans suite, même lorsque l'action a été engagée par le Médiateur pour la concurrence<sup>30</sup>. Deuxièmement, la réglementation suédoise de la concurrence n'est pas très dissuasive, car elle ne recourt que très rarement à l'amende en cas de pratique restrictive. De fait, les entreprises sont fortement incitées à collaborer aux dépens des consommateurs. Enfin, en étant essentiellement axée sur les restrictions verticales, la réglementation suédoise de la concurrence ne prête sans doute pas suffisamment attention



aux ententes horizontales qui, du point de vue du bien-être économique, peuvent être plus nocives.

### ***Réglementation de l'exercice de certaines activités : aspects internes et externes***

De nombreuses dispositions législatives ou réglementaires continuent de fausser ou d'empêcher le jeu de la concurrence dans beaucoup de secteurs. Les autorités chargées de la concurrence s'emploient du reste à réexaminer les réglementations en vigueur et les projets de réglementation (voir le tableau 26) pour en faire ressortir les effets préjudiciables sur la concurrence et modifier les textes de façon à limiter ces effets.

Il existe un monopole légal pour la vente de produits pharmaceutiques et de boissons alcoolisées, ainsi que pour les loteries. En revanche, le monopole pour les télécommunications et les services postaux a été supprimé dans les années 80, sauf pour le courrier «normal». Sur d'autres marchés, il existe un régime de concessions et d'autorisations qui vise à assurer une certaine qualité du service. Lorsqu'elles ne sont accordées qu'à un seul producteur et pour une longue période, les concessions empêchent la concurrence tout autant que les monopoles. On citera, à titre d'exemple, les concessions valables pour 40 ans accordées dans le secteur du ramonage. L'accès à certaines activités se trouvait également limité, surtout au niveau du commerce de détail de produits alimentaires, par certaines dispositions antérieures de la loi relative à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. En vertu de cette loi, les collectivités locales ont compétence en matière d'affectation des sols pour certaines activités et dans de nombreuses villes les responsables de l'urbanisme n'ont permis l'établissement que de deux magasins d'alimentation appartenant aux deux plus grandes chaînes. En outre, ils ont souvent fixé un plafond de superficie totale, destiné à protéger les petits détaillants. Cette loi a aujourd'hui été modifiée de manière que la concurrence soit dûment prise en compte dans les décisions d'urbanisme, mais elle a pérennisé la structure du marché et empêché l'installation de commerces pratiquant des prix plus bas. On note également en Suède une série de réglementations revêtant la forme d'un contrôle et d'une approbation des prix. Il n'y a plus de réglementation générale des prix, mais certains contrôles s'appliquent dans les secteurs de l'alimentation et des loyers. De plus, un certain nombre de prix sont encore soumis à l'approbation des pouvoirs publics, notamment certains tarifs

*agrément*

dans le domaine des postes et télécommunications, ou influencés par des décisions des pouvoirs publics (prix alimentaires).

Diverses mesures d'ordre réglementaire empêchent souvent les entreprises étrangères d'entrer en concurrence avec les entreprises suédoises en offrant des prix plus bas. Parmi ces mesures figurent les droits de douane, qui frappent les importations de produits alimentaires, ainsi que les textiles et les automobiles provenant de pays non membres de la Communauté européenne et de l'AELE. Bien que les mesures commerciales traditionnelles applicables aux produits manufacturés aient perdu de leur importance ces dernières années, d'autres mesures moins transparentes, notamment les normes techniques nationales, se sont développées. Elles rendent plus onéreuse la pénétration du marché suédois et font sentir surtout leurs effets pour les produits alimentaires, les matériaux de construction, le matériel électrique, les machines et appareils non électriques, les équipements mécaniques de manutention, les automobiles et les produits pharmaceutiques. Les normes de protection de l'environnement applicables aux automobiles sont très sévères. De plus, le coût que représentent l'homologation et les essais renchérit considérablement les importations parallèles s'effectuant en dehors des agents généraux en place, ce qui réduit d'autant les pressions à la baisse que pourraient exercer ces importations<sup>31</sup>. Il n'y a pas dispense d'homologation pour les automobiles, même si le modèle a été homologué dans un pays dont les normes de protection de l'environnement sont similaires aux normes suédoises.

On ne peut que difficilement chiffrer les effets du cadre réglementaire sur le champ d'action et l'intensité de la concurrence. Il est néanmoins indéniable que les réglementations sont la principale cause des prix relativement élevés dans une série de secteurs, qu'on passera en revue ci-après :

- Le *secteur alimentaire*, où, malgré la récente déréglementation, les mesures en matière de commerce extérieur et de commerce intérieur continuent de porter atteinte à la concurrence. Les prix de plusieurs produits alimentaires de base restent influencés par les interventions sur les marchés, les subventions à l'exportation et les prix internes de référence. Dans un but d'autosuffisance et de soutien des revenus des agriculteurs, ils sont fixés à un niveau bien supérieur à celui des prix mondiaux, avec perception de prélèvements à l'importation à concurrence de l'écart entre le prix mondial et le prix intérieur. Ce système est

coûteux pour les consommateurs suédois<sup>32</sup> et également inefficace du point de vue coûts-avantages. Les équivalents-subvention à la consommation (tableau 27) montrent que la Suède est l'un des pays de l'OCDE où les transferts des consommateurs au profit des agriculteurs sont les plus élevés. D'ailleurs, ces transferts ont eu tendance à augmenter jusqu'à une période récente. Le caractère nocif de ces restrictions à la concurrence est manifeste si l'on compare la hausse des prix réglementés des produits alimentaires durant les années 80 (130 pour cent) à celle des prix non réglementés de ces mêmes produits (85 pour cent).

- La *construction*, où tout un ensemble de réglementations limite la concurrence à tous les stades. Il s'agit de normes techniques applicables aux matériaux de construction, de normes proprement dites de construction, de réglementations spéciales applicables aux entreprises étrangères, du dispositif de réglementation des loyers et des mesures d'aide au logement. La Suède a édicté pour les matériaux de construction des normes nationales relativement nombreuses<sup>33</sup>. De plus, l'homologation peut prendre plusieurs années, ce qui renchérit l'entrée de produits importés.

Tableau 27. **Équivalents-subvention à la consommation pour les produits agricoles**

	1979/1986	1987	1988	1989	1990 <sup>1</sup>	1991 <sup>2</sup>
	Équivalent-subvention à la consommation en pourcentage <sup>3</sup>					
<b>Suède</b>	<b>-37</b>	<b>-59</b>	<b>-53</b>	<b>-55</b>	<b>-65</b>	<b>-60</b>
Norvège	-40	-61	-56	-55	-65	-63
Finlande	-55	-70	-68	-67	-71	-72
Autriche	-28	-51	-48	-41	-49	-50
Suisse	-46	-56	-55	-51	-54	-55
CEE	-30	-46	-40	-34	-41	-42
Etats-Unis	-18	-23	-18	-16	-19	-19
Canada	-22	-34	-28	-24	-30	-31
Japon	-39	-54	-52	-49	-45	-46
Australie	-7	-9	-7	-7	-9	-8
Nouvelle-Zélande	-10	-8	-5	-4	-5	-3

1. Estimations.

2. Données provisoires.

3. Valeur totale des transferts en pourcentage de la valeur totale de la consommation mesurée aux prix intérieurs, au départ de l'exploitation, y compris les transferts.

Source : OCDE, *Politiques, marchés et échanges agricoles*, Paris 1992.

Les normes de construction, très détaillées, alourdissent elles aussi directement le coût pour le consommateur<sup>34</sup>. Ces réglementations majoraient également de façon indirecte les prix en entravant la différenciation des produits et elles empêchent l'entrée d'entreprises étrangères de bâtiment (en fait très peu nombreuses en Suède). Ces entreprises rencontrent d'ailleurs d'autres obstacles : elles ne peuvent exercer leurs activités sans autorisation, sont soumises à des restrictions pour l'utilisation en Suède de leurs propres machines et équipements, doivent obtenir pour les travailleurs de nationalité étrangère (sauf pour les ressortissants des pays nordiques) un permis de séjour et de travail et, même pour les travailleurs étrangers, doivent payer les salaires suédois et acquitter les assurances prévues par la réglementation du travail ainsi que certaines cotisations syndicales. Enfin, le contrôle des loyers et le dispositif d'aide au logement portent atteinte à la concurrence entre les entreprises de construction en rendant les consommateurs moins sensibles aux hausses de prix.

- Les *transports*, où les barrières à l'entrée, sous la forme de concessions, entravent encore la concurrence pour les services interrégionaux de transport (sauf pour le trafic par camion). De plus, ces concessions ne sont généralement pas accordées aux entreprises étrangères. C'est ainsi que dans le cas des transports terrestres et aériens les sociétés étrangères sont exclues du marché du trafic interrégional de passagers et de marchandises. Par ailleurs, une liaison par autocar ou autobus ne peut être créée que si elle ne nuit pas au trafic ferroviaire existant. Les transports aériens, terrestres et maritimes entre la Suède et l'étranger sont régis par des conventions bilatérales.

### *Réglementation des monopoles naturels*

Les principaux monopoles naturels se rencontrent dans certaines branches des télécommunications, ainsi que dans l'énergie, l'eau et les transports. Les monopoles naturels, dont bénéficient généralement l'Etat ou les collectivités locales, n'échappent pas nécessairement à des pressions concurrentielles. Les progrès technologiques font que, par exemple, un réseau est de moins en moins nécessaire pour les appels téléphoniques à longue distance. En outre, l'électricité se trouve confrontée à la concurrence d'autres sources d'énergie et le transport

ferroviaire entre en compétition avec d'autres moyens de transport. Pour intensifier la concurrence dans ces secteurs, les autorités ont commencé de dissocier les éléments de monopole (les réseaux) des services proprement dits. C'est ainsi qu'en 1988 les chemins de fer suédois ont été scindés en deux sociétés, l'une chargée des infrastructures et l'autre des transports de voyageurs et de marchandises. De même, le réseau national d'électricité a été récemment (janvier 1992) dissocié de la société publique d'électricité, qui est de loin le plus gros producteur d'électricité. Mais la société publique de télécommunications, qui exploite le réseau de télécommunications, continue de produire des équipements et d'assurer la fourniture de services. Les réseaux locaux, notamment pour l'électricité, l'eau et l'assainissement, sont souvent exploités par des sociétés appartenant aux collectivités locales.

En cas de monopole naturel, les prix des produits sont généralement calculés sur une base coût et éventuellement plus une marge. L'entreprise publique d'électricité, qui fixe ses prix en fonction du taux de rentabilité demandé par l'Etat, joue un rôle dominant dans le prix de gros de l'électricité. C'est ainsi que les prix de l'électricité ont fortement augmenté lorsque les exigences de rentabilité ont été révisées en hausse. On observe les mêmes phénomènes pour les télécommunications et les transports ferroviaires. Les collectivités locales sont censées fixer les prix de manière à couvrir le coût de revient, mais comme les coûts peuvent être définis différemment et que les dépenses en capital ne sont pas toujours comptabilisées de la même manière, les prix sont très variables d'une localité à l'autre.

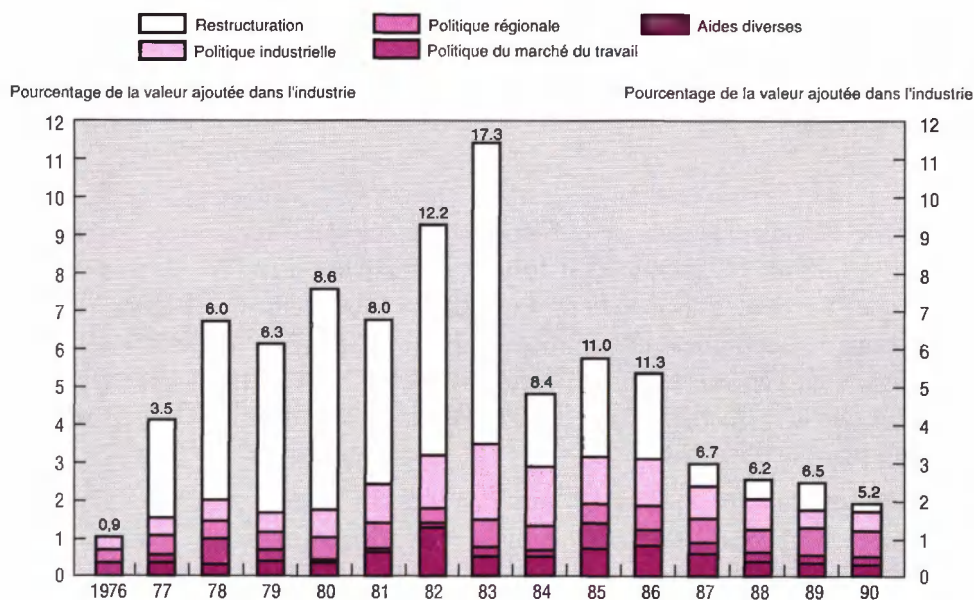
Les règles en matière de taux de rentabilité n'ont pas favorisé l'efficacité dans les entreprises qui y sont soumises. Un tel régime réglementaire aboutit souvent à une expansion excessive des capacités, particulièrement visible dans le secteur de l'électricité. De plus, lorsque les règles comptables ne sont pas suffisamment précises, la fixation de taux de rentabilité peut conduire les entreprises à fonder leurs prix sur des calculs de coûts erronés<sup>35</sup>. Il n'est cependant guère facile de trouver une solution de rechange à la formule du taux de rentabilité. La formule de la hausse des prix réglementés égale à celle de la hausse de l'indice général des prix moins une certaine marge (IPC-X) peut favoriser l'efficacité lorsque l'entreprise adopte un comportement de maximisation du profit. Une autre solution pour les réseaux locaux de distribution consiste à introduire une valeur de référence limitant les hausses de prix dans tous les réseaux locaux à la

hausse moyenne des prix pour l'ensemble du secteur, de manière à encourager une réduction des coûts.

### ***Protection contre la sortie : subventions et présence de capitaux publics***

Les aides à l'industrie ont été très largement amputées durant les années 80; elles représentent aujourd'hui moins de 2 pour cent de la valeur ajoutée par l'industrie (graphique 18). Par rapport à la plupart des Etats membres de la Communauté européenne, les aides publiques à l'industrie sont maintenant assez faibles (tableau 28). Comme dans les autres pays de l'OCDE, un vaste dispositif de soutien avait été mis en place après les deux chocs pétroliers des années 70; les aides représentaient en 1983 plus de 11 pour cent de la valeur ajoutée par

Graphique 18 . AIDES PUBLIQUES À L'INDUSTRIE



Note : Les coûts nets totaux en milliards de couronnes suédoises sont indiqués au-dessus des colonnes.  
Sources : Ministère de l'industrie et OCDE.

Tableau 28. **Mesures publiques de soutien à l'industrie : comparaison entre la Suède et la Communauté européenne**

Pourcentage de la valeur ajoutée dans l'industrie

	R-D	Petites et moyennes entreprises	Aides à l'exportation	Autres objectifs horizontaux	Mesures sectorielles et aides à des entreprises particulières	Aides régionales	Total
<b>Suède (1988-90)</b>	<b>0.26</b>	<b>0.06</b>	<b>0.27</b>	<b>0.57</b>	<b>0.49</b>	<b>0.67</b>	<b>2.3</b>
CEE (1986-88)	0.38	0.32	0.37	0.36	1.04	1.37	3.8
Belgique	0.37	1.05	0.54	0.95	0.51	0.88	4.3
Danemark	0.75	0.02	0.32	0.26	0.39	0.11	1.9
France	0.32	0.19	0.92	0.27	1.68	0.28	3.7
Allemagne	0.46	0.22	0.05	0.21	0.19	1.59	2.7
Grèce	0.92	0.59	4.95	0.00	3.11	6.10	15.7
Irlande	0.28	0.36	2.24	0.00	0.84	2.38	6.1
Italie	0.32	0.58	0.42	0.67	1.04	3.21	6.2
Luxembourg	0.14	0.50	0.07	0.36	0.00	1.37	2.5
Pays-Bas	0.72	1.09	0.05	0.61	0.20	0.47	3.2
Portugal	0.09	0.12	0.09	3.05	1.61	0.21	5.2
Espagne	0.27	0.06	0.05	0.23	4.20	0.11	4.9
Royaume-Uni	0.25	0.22	0.23	0.18	0.87	0.83	2.6

Note : Les aides indiquées dans le tableau sont calculées sur la base du coût net pour l'Etat.

Sources : «Fair competition in the internal market: Community State aid policy», *European Economy No. 48*, Bruxelles 1991; Ministère de l'industrie; et OCDE.

l'industrie. L'objectif était de préserver l'emploi dans les entreprises et les secteurs en difficulté, surtout les industries extractives, la construction navale, la sidérurgie, l'exploitation forestière, le textile et l'habillement. Ces mesures ont maintenant été supprimées et les programmes de politique industrielle bénéficient maintenant, en général, à tous les secteurs et à toutes les entreprises. On notera toutefois que la Suède accorde encore des aides considérables aux entreprises du nord du pays.

Les subventions budgétaires sont essentiellement destinées à renflouer les entreprises publiques. Un grand nombre d'entreprises opérant sous un régime de concurrence sont à capitaux publics (voir le tableau A2 de l'annexe I). Au total, ces entreprises emploient plus de 300 000 personnes (soit 12 pour cent environ de l'emploi dans le secteur des entreprises). Les entreprises à capitaux publics sont en position dominante dans les industries en perte de vitesse, les difficultés

de ces industries étant d'ailleurs à l'origine de l'intervention des pouvoirs publics. C'est notamment le cas dans les industries extractives (LKAB), la sidérurgie (SSAB) et la construction navale (Celcius Industrier). Mais les entreprises à capitaux publics sont également très présentes dans l'ensemble de l'économie, notamment dans l'armement (Swedish Ordnance), les produits du bois et le papier (ASSI et Ncb), les produits alimentaires, les boissons et tabacs (Procordia), les produits pharmaceutiques (Procordia) et les activités bancaires (Nordbanken). L'importance des subventions et la fréquence des apports de fonds propres montrent que ces entreprises n'ont pas été soumises à une contrainte budgétaire suffisamment rigoureuse. De plus, dans certaines branches, la présence d'entreprises à capitaux publics a probablement dissuadé les entreprises privées d'entrer sur le marché.

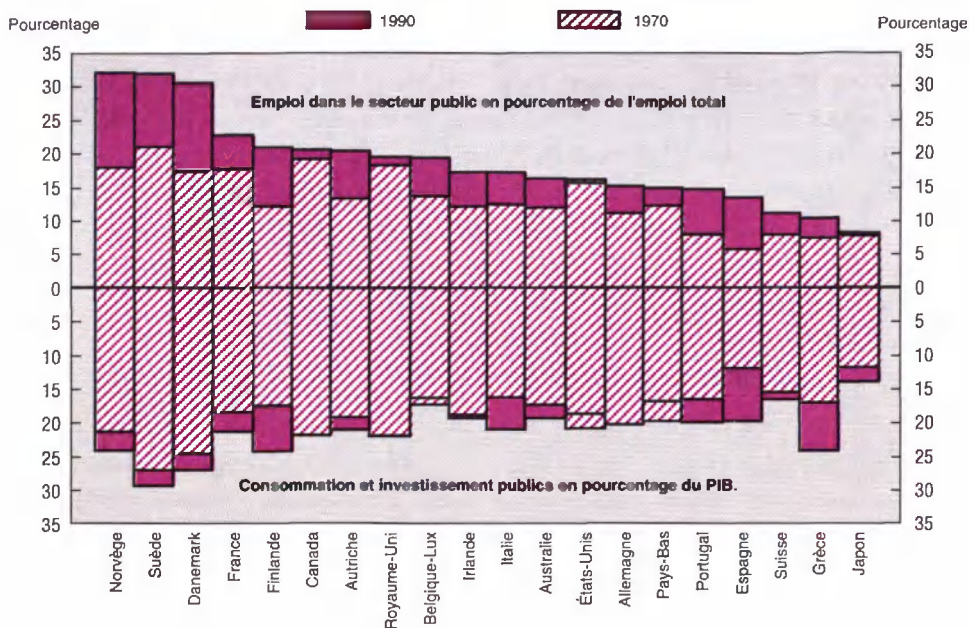
Les années 80 ont marqué un changement de politique à l'égard des entreprises à capitaux publics, l'objectif étant de renforcer la discipline financière et de rendre ces entreprises plus sensibles aux pressions de la concurrence. La rentabilité est devenue la grande priorité et les performances des entreprises publiques se sont améliorées sensiblement. Cette réorientation a conduit à la fermeture d'activités non rentables, notamment de chantiers navals, et à la vente de plusieurs entreprises opérant dans les secteurs des textiles, des matériaux de construction, de l'électronique et de la chimie. La contraction du secteur des entreprises publiques devrait s'accélérer ces prochaines années; 35 sociétés à capitaux totalement ou partiellement publics, employant plus de 100 000 salariés, figurent aujourd'hui sur la liste des entreprises susceptibles d'être cédées (voir le tableau A2 de l'annexe I).

## **La concurrence dans le secteur public de base**

Quel que soit l'indicateur utilisé, le secteur public suédois apparaît généralement comme le plus développé de la zone de l'OCDE. Il représente environ un tiers de l'emploi total (graphique 19) et plus de 80 pour cent des emplois dans l'ensemble du secteur public sont le fait des districts et des communes, ces deux niveaux d'administration assurant la majeure partie des services publics. Le secteur public de base comprend les soins de santé, l'accueil de l'enfance, les soins aux personnes âgées et l'enseignement, ainsi que la gestion du secteur public du logement et les activités culturelles. En outre, quelque 1 500 entreprises



Graphique 19. LES SECTEURS PUBLICS DANS LES PAYS DE L'OCDE



Source : OCDE.

appartenant aux collectivités locales emploient environ 55 000 salariés (2 pour cent de l'emploi dans le secteur des entreprises). Elles s'occupent pour près de la moitié de la gestion d'immeubles et, pour une large fraction, de l'approvisionnement en énergie.

### *La concurrence au niveau de la production*

#### *Barrières à l'entrée*

Bien que l'interdiction légale soit l'exception<sup>36</sup>, il existe plusieurs barrières à l'entrée pour les services produits par les collectivités locales. La fourniture de services sociaux gratuitement ou à un faible coût représente l'obstacle majeur à la concurrence dans ces activités, sauf si les producteurs privés sont subventionnés. Le principe de la gratuité des services publics pour l'utilisateur joue un rôle clé dans

Tableau 29. **Part des redevances d'utilisation dans le budget des communes**

	Taux de couverture des dépenses brutes par les droits et redevances		
	Taux le plus bas	Taux moyen	Taux le plus élevé
	En pourcentage		
Ports	22	89	122
Distribution de gaz	99	105	111
Chauffage urbain	65	100	133
Distribution d'électricité	67	101	116
Eau	24	79	124
Traitement des ordures	11	91	123
Activités de loisir	0	4	17
Activités culturelles	0	1	7
Garde d'enfants	0	10	17
Soins aux personnes âgées	0	8	20
Ecoles de musique	0	8	27

Source : Svenska Kommunförbundet, *Vad koster verksamheten i Din kommun?*, Stockholm 1991.

le système social suédois, les tentatives de tarification des activités de loisirs, des activités culturelles et des services sociaux étant jusqu'à présent très embryonnaires (tableau 29). De fait, la plupart des communes continuent à assurer gratuitement ces services. Les producteurs privés, s'ils pouvaient bénéficier de subventions publiques, se trouveraient moins désavantagés. C'est ce qui est possible depuis janvier 1992 dans le secteur de l'accueil de l'enfance, avec l'abrogation des réglementations qui interdisaient le subventionnement de prestataires privés (autres que les organismes à but non lucratif).

### *La concurrence entre les prestataires de services publics*

Au sein du service public, les différents prestataires ne sont guère incités à se concurrencer pour servir la clientèle, bien que la plupart des prestations publiques soient le fait de multiples unités, généralement de faible dimension, s'adressant à certains groupes cibles. L'affectation aux établissements scolaires se fait en fonction de critères géographiques, la seule autre option pour les parents et les élèves étant l'inscription dans les écoles privées, qui pratiquent des tarifs élevés. De même, les patients doivent dans la plupart des cas se faire soigner dans le district où ils résident. L'accueil de l'enfance et les soins aux personnes âgées sont également régis par ce principe. Comme le montre le

Tableau 30. **Écarts de coûts dans la prestation des services publics**

	Collectivités locales offrant les services les moins chers	Coûts moyens	Collectivités locales offrant les services les plus chers
Couronnes suédoises, en 1990			
Etablissements scolaires, coût par élève			
Moyennes des districts	43 934	51 319	68 226
Moyennes des communes	27 986		93 491
Garde d'enfants, coût par unité d'accueil			
Moyennes des districts	65 056	71 598	82 249
Moyennes des communes	48 640		100 530
Soins aux personnes âgées, coût par habitant de plus de 65 ans			
Moyennes des districts	15 615	18 684	23 130
Moyennes des communes	10 775		34 766

Source : Svenska Kommunförbundet, *Vad kostar verksamheten i Din kommun?*, Stockholm 1991.

tableau 30, l'absence de concurrence se traduit par d'importantes différences de coût d'une commune à l'autre pour des prestations similaires. En 1990, les coûts de production d'une unité de services sociaux étaient souvent deux à trois fois plus élevés dans certaines communes que dans d'autres. S'il est vrai que ces écarts reflètent souvent des pratiques comptables divergentes, ils dénotent également de profondes disparités au niveau de l'efficacité et/ou de la qualité.

On peut obtenir une concurrence interne entre les divers prestataires publics en confiant à deux unités autonomes le traitement de la demande de prestations et la production. Ce système trouve de plus en plus d'écho en Suède; correctement mis en œuvre, il s'est révélé plus efficace, surtout du point de vue de la possibilité de choix entre plusieurs prestataires<sup>37</sup>. Pour les services sociaux, ce système implique une plus grande liberté de choix des administrés entre les centres d'accueil de l'enfance, les établissements scolaires ou les centres de soins.

### ***La concurrence au niveau de la fourniture des prestations***

Bien qu'il soit difficile d'instaurer un régime de concurrence pour la fourniture des services publics, compte tenu du souci de permettre à tous d'avoir accès aux prestations gratuitement ou à un tarif très bas, on peut faire jouer davantage

la concurrence pour abaisser le coût de ces services. C'est ce à quoi s'efforcent d'ailleurs de plus en plus les autorités suédoises. On peut, par exemple, passer des marchés publics pour la fourniture des services et sous-traiter à des entreprises privées après appel d'offres.

### *Marchés publics*

Les procédures de passation des marchés publics peuvent permettre de réduire les coûts lorsqu'il y a appel à la concurrence. La loi suédoise interdit toute discrimination de la part de l'administration centrale lorsqu'elle passe des marchés, mais les collectivités locales ne sont soumises dans ce domaine à aucune réglementation. La plupart d'entre elles appliquent aujourd'hui des directives établies à l'échelon central, qui disposent que les marchés doivent être passés selon les «principes du commerce». Mais ces principes ne sont pas très précis et, dans certains cas, les communes limitent l'appel à la concurrence aux entreprises locales ou passent même le marché de gré à gré<sup>38</sup>. Il est également possible de faire intervenir dans l'attribution des marchés tout un ensemble de critères particuliers, au niveau de l'emploi, de la politique régionale, des opérations de contrôle fiscal, de la protection de l'environnement et des impératifs techniques. Dans ces conditions, il est difficile pour les entreprises étrangères de décrocher des marchés publics. Il est très rare en Suède qu'un marché soit attribué par une collectivité locale à une entreprise étrangère.

### *Appel à la concurrence et sous-traitance*

L'appel à la concurrence est facultatif et les règles concernant la participation des entreprises privées à la fourniture des services publics sont extrêmement floues. Les activités communales sont subdivisées en deux catégories. Les unes sont optionnelles et les autres obligatoires. Ces dernières sont les activités fondamentales, régies par des lois spéciales, comme la lutte contre l'incendie et les services sociaux. Les activités optionnelles (par exemple l'eau, l'électricité et le gaz) peuvent être sous-traitées, mais cette possibilité est moins évidente pour les services de base, sauf en ce qui concerne les activités annexes (notamment le nettoyage, la restauration, le chauffage et les transports). La loi dispose que les activités de base ne peuvent être confiées à un donneur d'ordres «non municipal». Certaines communes y voient une interdiction à la participation privée, alors que d'autres considèrent uniquement qu'elles ont une obligation générale de contrôle.

Ce régime juridique flou a indéniablement fait obstacle à un plus large recours à la sous-traitance pour la fourniture de prestations publiques. Tout en étant passée de 9½ pour cent des dépenses en 1985 à 10½ pour cent en 1988, la part de la sous-traitance reste faible et celle des appels d'offres n'est que légèrement supérieure. En valeur, la moitié environ des marchés concerne le bâtiment et les travaux publics, mais la sous-traitance est également répandue pour les services à caractère opérationnel. L'appel à la concurrence est en revanche bien moins fréquent pour les activités sociales. Les études réalisées en Suède sont quasi unanimes à ce sujet : il est possible de réduire considérablement les coûts en procédant par appel à la concurrence, également pour les services de base (voir le tableau A4 de l'annexe I)<sup>39</sup>. Mais encore faut-il, dans une souci d'efficacité, renouveler régulièrement l'appel d'offres. De plus, c'est la participation de plusieurs entreprises – publiques ou privées – à l'appel d'offres qui est un gage d'efficacité, et non la sous-traitance en soi, car un monopole privé peut être tout aussi inefficace qu'un monopole public.

### **Initiatives prises récemment pour favoriser la concurrence**

Face au risque de sclérose des mécanismes du marché, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour améliorer la concurrence. Une nouvelle loi sur la concurrence devrait être adoptée en cours d'année, de manière à pouvoir entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1993. Une nouvelle autorité chargée de la concurrence doit être mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 1992, par fusion du Médiateur pour la concurrence et de l'Office des prix et de la concurrence. La concurrence dans les activités commerciales a été renforcée par des mesures de déréglementation et par diverses initiatives visant à accroître l'efficacité des entreprises publiques et à scinder les monopoles « naturels » (voir ci-dessus). Peu d'initiatives ont été prises jusqu'à présent pour améliorer la concurrence dans le secteur public de base, mais on envisage d'élargir les possibilités de choix pour les établissements scolaires et les centres de soins. A l'avenir, le traité sur l'Espace économique européen, qui a été récemment négocié entre les pays de l'AELE et la Communauté européenne et qui devrait entrer en vigueur au début de 1993, est à même d'améliorer la concurrence, surtout dans les activités non agricoles jusqu'à maintenant « protégées ».

## *Nouvelle loi sur la concurrence*

La nouvelle loi sur la concurrence, dans le libellé actuel du projet de loi, reprend pratiquement les règles applicables dans la Communauté européenne, sauf pour les fusions. Elle obéit à un souci de plus grande transparence, par l'harmonisation du régime des transactions à l'échelle interne et européenne, et reflète l'idée d'une plus grande efficacité des règles de la Communauté européenne pour favoriser la concurrence. Son objectif premier est de promouvoir en soi une concurrence efficace. Elle repose sur deux grands principes : une interdiction générale des pratiques concertées empêchant, limitant ou faussant la concurrence et l'interdiction de tout abus de position dominante. Certains accords entre entreprises peuvent être exemptés au cas par cas, sur demande, mais uniquement si un examen de la situation de la concurrence montre qu'ils n'entraînent pas les mécanismes de la concurrence. A titre d'exemple, un accord entre des petits producteurs pourra être validé s'il renforce les pressions concurrentielles s'exerçant sur une entreprise de plus grande dimension. En outre, des exemptions par catégorie peuvent être accordées, également après examen de la situation de la concurrence ; on s'attend à ce que ces exemptions s'alignent sur celles en vigueur dans la Communauté européenne. Les entreprises contrevenantes peuvent être condamnées à une amende allant de 5 000 à 5 millions de couronnes suédoises (l'amende maximum étant de 10 pour cent du chiffre d'affaires annuel). Le régime envisagé de contrôle des fusions et acquisitions s'inspire de celui en vigueur dans la Communauté européenne, tout en étant moins strict. Pour qu'une fusion puisse être refusée, l'examen de la situation de la concurrence doit démontrer que l'opération envisagée porte atteinte à la concurrence. Mais il faut également que la fusion soit jugée préjudiciable sur un plan général. Dans des cas très exceptionnels, une nouvelle disposition permettrait de démanteler de grandes entreprises lorsque ce moyen est le seul pour obtenir une véritable concurrence.

## *Déréglementation des activités commerciales*

Les initiatives récentes de déréglementation des activités commerciales ont touché surtout deux des secteurs les plus réglementés, les industries alimentaires et les transports, ainsi que le commerce de détail de biens de consommation courante et le textile, le cuir et la chaussure. D'autres mesures de déréglementa-

tion sont envisagées dans les secteurs de l'électricité, des communications et des transports.

- Dans le secteur de l'*alimentation*, un plan de réformes a été engagé en 1991. Il doit être mis fin avant 1995 à toutes les réglementations concernant le marché intérieur. Les aides au stockage, les achats à l'intervention et les subventions à l'exportation financées par l'ensemble des contribuables, utilisées pour écouler les excédents, sont en voie de suppression. Pour éviter que des ententes ne viennent se substituer à la réglementation intérieure du marché en voie de démantèlement, les interdictions prévues dans la future loi sur la concurrence sont entrées en vigueur dès 1991 pour le secteur de l'alimentation. Les prélèvements à l'importation ont été réduits de 10 pour cent environ le 1<sup>er</sup> juillet 1991, après une baisse moyenne de 5 pour cent des prix intérieurs de référence. Rien n'est toutefois prévu jusqu'à présent pour abaisser encore les droits à l'importation applicables aux produits agricoles, mais il a été clairement indiqué que les réductions futures seront fonction des résultats des négociations d'Uruguay.
- Dans le secteur des *transports*, le trafic régional par chemin de fer et autocar a été déréglementé en 1989 et le dispositif mis en place par l'Etat pour vérifier la conformité aux besoins ainsi que les mesures de contrôle au niveau de l'établissement a été abrogé. Les autorités locales sont invitées à lancer des appels d'offres pour l'octroi des concessions. Or, en 1990, 20 pour cent seulement du trafic total avaient donné lieu à des appels d'offres. C'est souvent la même société privée ou le même établissement public qui assure toujours les services de transports, sans avoir été confronté à la concurrence. Plusieurs communes ont néanmoins fait savoir qu'elles recourraient davantage à des appels d'offres. En ce qui concerne les taxis, les règles en matière d'établissement et les mesures de contrôle des prix ont été abrogées récemment. En outre, les transports interrégionaux devraient être déréglementés ces prochaines années. Dans une première phase, il sera instauré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992 un régime de concurrence entre les compagnies aériennes nationales. Paradoxalement, la perspective d'une situation de concurrence dans ce secteur a abouti à la constitution d'un monopole national, SAS ayant pris le contrôle de son seul grand rival Linjeflyg. Il est envisagé de

déréglementer les transports interrégionaux par chemin de fer en 1993 et d'achever cette déréglementation en 1995.

- Dans le secteur des *biens de consommation courante*, les conditions d'accès au marché se sont modifiées suite à la refonte récente de la loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Dans les plans d'occupation des sols, les collectivités locales n'ont plus le droit d'établir une distinction entre les magasins d'alimentation et les autres commerces de détail, de sorte qu'on ne pourra plus autant invoquer le manque d'espace pour empêcher l'installation de nouveaux supermarchés.
- Dans le *textile*, le *cuir*, et la *chaussure*, toutes les restrictions quantitatives à l'importation qui subsistaient sont désormais supprimées.
- Dans le secteur de l'*électricité*, des mesures de déréglementation sont prévues pour 1994; les sociétés concessionnaires de certaines lignes devront ouvrir l'accès au réseau à d'autres producteurs et utilisateurs et les consommateurs auront le libre choix du fournisseur. De plus, les entreprises d'électricité auront la faculté d'importer et d'exporter de l'électricité.
- Dans le secteur des *communications*, le monopole pour le courrier «normal» devrait être supprimé en 1993. La concurrence pourrait en outre s'intensifier avec la transformation projetée des services postaux et des services de télécommunications en sociétés anonymes.

### ***Déréglementation des activités relevant du secteur public***

Le principe d'autonomie locale étant fondamental dans la société suédoise, peu de mesures législatives ont été prises pour faire jouer la concurrence dans les activités de base du secteur public. Les collectivités locales sont néanmoins conscientes qu'il faut intensifier la concurrence pour améliorer l'efficacité. La nouvelle loi sur les collectivités locales, adoptée en janvier 1992, n'a pas un caractère contraignant, mais elle encourage les collectivités locales à tirer parti des marchés internes ainsi que des possibilités de sous-traitance et d'appel d'offres. De plus, les sociétés et groupements appartenant aux collectivités locales sont désormais soumis à des règles comptables plus strictes. Enfin, il est envisagé de modifier le régime des transferts de l'Etat aux collectivités locales, les transferts préaffectés et fondés sur les coûts devrait laisser place à des dotations reposant sur les différences d'assiette fiscale et sur des critères socio-



économiques. Cette réforme devrait inciter les collectivités locales à dégager un meilleur rapport coût-efficacité et à faire davantage appel à la concurrence.

### *L'Espace économique européen*

Avec le traité sur l'Espace économique européen, la Suède participera pleinement à la création d'un marché interne européen et en retirera tous les avantages. On notera toutefois que les produits alimentaires échappent à ce traité. Mais la concurrence se trouvera favorisée dans les autres activités relevant du secteur privé ou public. Tel sera surtout le cas lorsqu'un régime de concessions ou d'autorisations, ou des normes techniques nationales, désavantagent les entreprises étrangères. Dans le secteur des transports, le marché suédois du trafic voyageurs et marchandises par route se trouvera davantage exposé à la concurrence étrangère, de même que – en attendant la déréglementation – les transports aériens internationaux. L'harmonisation des normes techniques stimulera la concurrence dans le secteur de la construction et sur plusieurs marchés de biens manufacturés, notamment les matériaux de construction et l'automobile. La « libre circulation » des automobiles est prévue à compter de 1995, ce qui veut dire que les véhicules homologués dans un Etat membre de la Communauté européenne ou de l'AELE seront automatiquement homologués dans tous les Etats membres de la Communauté et de l'AELE. La concurrence, en particulier dans le secteur de la construction, bénéficiera également du régime non discriminatoire de passation des marchés publics et d'appel d'offres appliqué pour le Communauté.

## V. Conclusions

L'orientation de la politique économique a subi deux modifications d'une importance capitale depuis le précédent examen de la Suède par le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement : en premier lieu, un allongement de la période pour laquelle les objectifs macro-économiques sont fixés et les mesures gouvernementales élaborées et, en second lieu, un rééquilibrage des moyens d'action des pouvoirs publics, de la gestion de la demande à la stimulation de l'offre. Après avoir, plus longtemps que la plupart des pays Membres, maintenu le plein emploi comme objectif prioritaire de sa politique économique, la Suède a maintenant rejoint les rangs de ceux qui considèrent le rétablissement de la stabilité des prix comme une condition sine qua non pour assurer une croissance soutenable en situation de plein emploi. S'il est vrai que cette modification de l'action gouvernementale avait déjà commencé un peu avant l'élection générale de septembre 1991, c'est au nouveau gouvernement qu'il a appartenu de mettre en œuvre un certain nombre de réformes fondamentales de la politique structurelle et de la politique micro-économique. Le changement d'orientation a été décidé de peur que les mesures prises dans le passé, en particulier l'expansion massive du secteur public, n'entraînent des coûts élevés en termes de pertes d'efficience et de dynamisme économique. L'idée sous-jacente est que les mesures appliquées dans le passé ont sapé les perspectives de croissance future de la Suède, même si elles ont pu aider, durant la majeure partie des années 70 et 80, à maintenir le chômage à un faible niveau par rapport aux autres pays.

Les autorités ont fait des taux de change fixe le point d'ancrage de leur politique anti-inflationniste, étayant leur engagement en faveur de la stabilité des prix par le rattachement de la couronne à l'écu. Cependant, après des années d'accompagnement de la conjoncture et compte tenu de la surchauffe que l'économie a connue au cours de la seconde moitié des années 80, la transition ne s'est

pas faite sans heurts et la détermination des autorités a été mise à l'épreuve à plusieurs reprises au cours des brefs épisodes de perturbation des marchés financiers internationaux. Face à ces difficultés, le gouvernement a pris des mesures décisives et rapides. L'engagement à maintenir des taux de change fixes semble avoir gagné en crédibilité dans le pays, et la volonté, démontrée à la fin de 1991, de relever fortement les taux d'intérêt – même en période de récession – afin de faire échec aux pressions exercées sur la couronne devrait encore renforcer la confiance dans la détermination des autorités. En raison d'une crise de confiance, la tâche des autorités monétaires a été compliquée par la dégradation spectaculaire du solde budgétaire, devenu largement déficitaire au cours de ces deux dernières années. Cette évolution est imputable principalement à la récession, mais la réforme fiscale décidée auparavant a provoqué, de surcroît, une nette contraction des recettes publiques. Comme son prédécesseur, le nouveau gouvernement a pris des mesures ciblées afin de contenir la hausse du chômage, mais ces mesures ont été relativement modestes par rapport au budget.

La politique économique a atteint son objectif de réduction de l'inflation sur un laps de temps remarquablement court. La rigueur monétaire a renforcé la pression à la baisse qui s'exerçait sur l'activité du fait des efforts spontanés du secteur privé, soucieux de consolider les bilans après la forte expansion des dépenses au cours de la seconde moitié des années 80. Les tendances récessionnistes sur certains marchés extérieurs importants ont accentué le fléchissement de la production. Cependant, la réduction des dépenses nationales au titre des importations a contribué à améliorer de façon appréciable la balance extérieure courante. Le marché du travail s'est détendu parallèlement à la production, et le chômage, quoiqu'encore faible en comparaison des autres pays, a atteint son niveau le plus élevé en Suède depuis la fin de la dernière guerre. La détente du marché du travail a favorisé le processus de rapide désinflation, mais la baisse prononcée du taux d'inflation prévu laisse penser que l'attachement du gouvernement à la lutte contre l'inflation a aussi joué un rôle à cet égard.

La tâche ardue qui incombe actuellement aux responsables de la politique économique consiste à consolider les progrès accomplis en matière de lutte contre l'inflation tout en ramenant l'économie sur une trajectoire soutenable de croissance et de haut niveau d'emploi à un moment où la demande à l'étranger semble devoir ne connaître qu'une faible expansion. Les dernières prévisions de l'OCDE laissent entrevoir une réduction continue de l'inflation tendancielle

pendant l'année en cours et la suivante, mais la montée du chômage pourrait seulement se tasser en 1993 du fait d'un léger redressement de la croissance de la production. Il faut placer cette perspective dans le contexte des déséquilibres qui sont apparus dans l'économie, notamment le niveau relativement élevé des coûts et l'expansion excessive, tant en volume qu'en valeur, des marchés de l'immobilier. L'amélioration prévue de la compétitivité-coûts se traduira progressivement par un redressement des exportations nettes et le tassement du marché de l'immobilier exercera une pression à la baisse sur la demande intérieure pour les années à venir. Il importe que les pouvoirs publics évitent de stimuler la demande pendant cette période de restructuration car cela risquerait de compromettre la crédibilité des mesures actuelles d'assainissement budgétaire et de stabilisation des prix.

Il faut par conséquent se féliciter du fait que les autorités se sont déclarées résolues à s'abstenir de toute tentative d'«aiguillonner» l'activité économique. En dépit des importantes compressions de dépenses proposées dans le budget pour le prochain exercice, la position financière tendancielle des administrations publiques continuera de s'affaiblir par suite des engagements pris auparavant. Sous l'effet conjugué de cette évolution et du jeu des stabilisateurs automatiques, le déficit global effectif du budget pourrait atteindre 5 pour cent du PIB en 1993. L'incapacité d'inverser cette évolution serait incompatible non seulement avec l'objectif déclaré du gouvernement – équilibrer le budget sur le cycle économique – mais aussi avec les critères fixés pour l'adhésion à la future Union économique et monétaire (UEM).

Face à cette situation, les autorités ont fait connaître leur intention de resserrer la politique budgétaire au cours des trois prochaines années. La mise en œuvre progressive des réductions de dépenses prévues, qui représentent environ 2 pour cent du PIB jusqu'au milieu des années 90 et qui ont été annoncées dans le programme à moyen terme de dépenses publiques, constitue une première étape importante dans l'assainissement des finances publiques. La réussite de ce programme rapprocherait le déficit des administrations publiques du niveau décisif de 3 pour cent du PIB, et le nouveau resserrement envisagé par le gouvernement en éliminerait la composante structurelle. Afin d'accroître la crédibilité de leur stratégie d'assainissement budgétaire, il importe que les autorités déterminent dès que possible les domaines qui seront visés par les compressions de dépenses. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est borné à indiquer que les réduc-

tions de dépenses seraient concentrées sur divers transferts publics. S'il est vrai que la mise en œuvre progressive de ces mesures paraît justifiée eu égard à la difficile situation du marché du travail, une accélération du processus réduirait l'alourdissement de l'endettement et, partant, les paiements d'intérêts, mais en même temps il est probable que cela allégerait le coût de l'emprunt en réduisant la prime de risque encore élevée que crée l'écart entre les taux d'intérêt intérieurs et les taux étrangers.

Le gouvernement a entrepris un vaste examen des systèmes de transfert, qui couvrent les trois quarts de l'ensemble des transferts aux ménages, soit environ un quart des dépenses publiques totales, en vue de renforcer l'incitation à travailler, à épargner et à assumer une responsabilité individuelle. Cette révision générale du système existant de garantie de revenu et de prestations sociales pourrait améliorer notablement l'efficacité. Le régime peu strict d'ouverture des droits à l'assurance maladie et à l'assurance accidents du travail a sans aucun doute contribué à la forte augmentation de l'absentéisme au cours des années 80. Le renforcement du rôle des employeurs dans l'administration et le financement de ces systèmes a réduit les possibilités d'abus. Encourager les particuliers à épargner en vue de leur retraite développerait aussi l'épargne nationale et la création de patrimoines ; et une réduction du soutien budgétaire général à la construction de logements atténuerait la tendance à l'expansion excessive du parc de logements, ce qui libérerait des capitaux pour des usages plus productifs. Enfin, il semblerait aussi possible, du côté des recettes, de supprimer les distorsions et de faire jouer davantage les forces du marché.

Les années qui viennent montreront si les mesures actives en faveur du marché du travail auront aidé à contenir et à inverser la montée du chômage. Ces mesures semblent avoir contribué aux résultats comparativement favorables obtenus dans le passé sur le marché du travail, en réduisant la durée des périodes de chômage et en évitant que le chômage ne soit une «solution de facilité». Les programmes en faveur du marché du travail n'ont cependant jamais été censés neutraliser, par eux-mêmes, les effets des chocs récessionnistes sur l'emploi, et le nombre de bénéficiaires de ces dispositifs atteint déjà des niveaux élevés par rapport à ceux du passé. Des projets visant à majorer les cotisations des salariés aux caisses d'assurance chômage gérées par les syndicats et à rendre ces cotisations obligatoires devraient aider à faire mieux prendre conscience des liens qui existent entre les salaires et le chômage. Compte tenu de la force de ces liens, ce

sont en tout cas les interlocuteurs sociaux qui seront les principaux responsables des résultats obtenus sur le marché du travail. Pourvu que les salaires réels réagissent avec autant de flexibilité que par le passé à la montée du chômage, il y a des raisons d'être optimiste à cet égard.

Les lourdes pertes encourues sur leurs prêts par les institutions financières ont incité les autorités à intervenir afin de maintenir la confiance dans le système financier. Il est possible que l'accroissement du volume des créances irrécouvrables pose des problèmes à certaines institutions, mais cela ne devrait pas mettre en danger le système financier, du fait d'une solide capitalisation et de confortables excédents d'exploitation. Au cas où les autorités auraient encore à venir en aide au système financier, il importe que les actionnaires et les créanciers professionnels des institutions ne soient pas secourus. Le projet de création d'une caisse d'assurance des dépôts devrait, conjugué à l'application de normes prudentielles récemment resserrées, aider à éviter que les difficultés récentes ne se reproduisent.

On s'est inquiété de plus en plus, ces dernières années, du fait que le manque de concurrence en Suède a été préjudiciable aux niveaux de vie et au dynamisme de l'économie. Le vaste secteur public, où la discipline concurrentielle est pratiquement inexistante, a continué de s'étendre et la faible pression du marché dans certains segments du secteur privé a réduit l'incitation, pour les entreprises, à améliorer leur efficacité. La structure des divers marchés en Suède, caractérisée par une forte concentration horizontale et une intégration verticale très poussée, semblerait indiquer que la concurrence n'impose guère de discipline sur le marché. En revanche, l'engagement de longue date au libre-échange a protégé la majorité des marchés de produits des risques d'abus de pouvoir de marché. Les positions dominantes, l'intégration verticale et les pratiques commerciales restrictives ont toutefois affaibli la concurrence dans de vastes secteurs de l'économie qui ne sont pas exposés au commerce extérieur. Comme en témoigne le niveau élevé des prix par rapport à ceux des autres pays, cela a été le cas, notamment, dans la production alimentaire, la construction, les transports et d'autres services.

En interdisant de façon générale les ententes, le nouveau projet de loi sur la concurrence, qui s'inspire de la réglementation de la Communauté européenne pourrait contribuer grandement à favoriser le libre jeu des forces du marché. Les interdictions, assorties d'amendes plus lourdes, constituent des moyens de dis-

suation plus efficaces contre les accords anti-concurrentiels et les abus de position dominante que ceux que prévoit la législation actuelle, encore que le plafond des pénalités financières soit encore assez bas. Ce projet de loi confère aux autorités chargées de la concurrence la responsabilité de juger si un accord répond aux critères de la concurrence et si une entreprise occupe une position dominante et *a fortiori* si elle en abuse. L'impact de la loi dépendra donc en partie de la façon dont elle sera appliquée et interprétée par les tribunaux. Il importe par conséquent que le principe directeur soit de préserver le fonctionnement concurrentiel des marchés.

Malgré l'importance des modifications qu'il est proposé d'apporter à la législation sur la concurrence, les autorités stimuleront encore les forces du marché grâce aux efforts de déréglementation entrepris. Les restrictions les plus flagrantes à la concurrence sont liées aux mesures gouvernementales qui protègent l'industrie des forces du marché. Ainsi, tandis que le démantèlement de la réglementation du marché intérieur dans le secteur alimentaire a déjà commencé, la concurrence reste entravée par des obstacles commerciaux élevés. Dans le secteur du bâtiment, la concurrence est limitée à tous les stades par un tissu serré de réglementations, notamment des normes techniques et des restrictions imposées aux activités d'entreprises étrangères et des obstacles réglementaires à l'entrée limitent encore le jeu des mécanismes du marché dans les transports. Même si les restrictions commerciales traditionnelles ont été réduites ces dernières années, des mesures moins transparentes, telles que des normes techniques propres à la Suède, jouent un rôle plus important. Par suite de l'accord signé entre la CEE et l'AELE sur la création d'un marché commun des biens et des services, la plupart des réglementations sont maintenant en cours de révision et cela devrait renforcer la concurrence. La réussite des négociations en cours au GATT et l'adhésion à la CEE devraient aussi réduire les obstacles qui s'opposent aux échanges de produits agricoles.

Le programme de privatisation établi par le gouvernement devrait aussi intensifier les pressions concurrentielles et rehausser l'efficacité dans le secteur des entreprises. Le fait d'appartenir à l'Etat tend à protéger les entreprises de la rigoureuse discipline du marché, même lorsqu'elles opèrent sur des marchés concurrentiels. Cela peut aussi limiter leurs activités et affaiblir ainsi leur efficacité et leur potentiel de croissance. Les grands services publics intégrés seront restructurés avant la privatisation, et des monopoles « véritables » seront mainte-

nus dans la sphère publique. S'il convient effectivement de privatiser les entreprises et les unités de production restructurées opérant sur les marchés concurrentiels, il faut aussi s'employer à renforcer la réglementation dans les services publics de réseau qui, de par leur nature-même, échappent à la concurrence. Les réglementations actuelles n'empêchent pas le risque d'abus de position dominante, du fait que les coûts peuvent être répercutés automatiquement sur les prix et que les consommateurs n'ont guère de possibilités de substitution.

Exposer certains segments du vaste secteur public aux forces du marché permettrait d'obtenir des gains appréciables de bien-être. A cet égard, il importe de faire une distinction entre la concurrence dans la prestation de services et la concurrence dans la production. Alors que dans la prestation de services tels que l'éducation et la santé il semblerait difficile de faire jouer la concurrence, dans les cas où la disponibilité universelle est un objectif des pouvoirs publics il est possible et nécessaire de faire intervenir les forces du marché afin d'offrir les services au moindre coût. Le gouvernement envisage de créer des marchés « internes » dans ces activités essentielles afin d'élargir le choix des consommateurs et d'améliorer l'efficacité. Il faut encourager la concurrence entre les unités de production du secteur privé et du secteur public en donnant davantage de possibilités aux producteurs privés de concurrencer le secteur public sur le marché. Comme on l'a vu dans d'autres pays Membres, la sous-traitance et l'assujettissement des activités publiques aux critères du marché sont des moyens prometteurs d'exploiter les forces du marché dans le secteur public. Jusqu'à présent, ces possibilités n'ont guère été mises à profit en Suède, en raison peut-être du manque de clarté de la réglementation en ce qui concerne les domaines où la sous-traitance est autorisée. Il semblerait par conséquent important de lever les obstacles qui s'opposent actuellement à l'application des critères du marché dans le secteur public.

En somme, l'économie suédoise traverse une phase difficile d'ajustement après la surchauffe de la fin des années 80. Bien que les perspectives à court terme de croissance et d'emploi ne soient pas particulièrement brillantes, l'optimisme est justifié au-delà du court terme. Il importe toutefois que les autorités respectent strictement leur engagement à stabiliser les prix et qu'elles s'abstiennent de toute mesure qui risquerait compromettre l'assainissement budgétaire. Le gouvernement doit aussi suivre à la lettre son programme visant à améliorer le fonctionnement des marchés et, en facilitant l'affectation des ressources à leurs



emplois les plus productifs. La nouvelle loi proposée en matière de concurrence représente une étape vers le renforcement du cadre de fonctionnement concurrentiel, mais il reste beaucoup à faire pour déréglementer les marchés dans le secteur privé. Le moyen le plus efficace de renforcer la discipline du marché et de stimuler l'innovation et le dynamisme économique est d'exposer l'économie à la vigoureuse concurrence étrangère. L'accord relatif à l'Espace économique européen et la perspective d'adhésion de la Suède à la CEE sont des progrès importants à cet égard.

## Notes et références

1. Voir K. Stenmark, «Svenska storkoncerners internationalisering – en uppdaterad factaredovisning för perioden 1985-1989», *Industriförbundet, SAFIR-projektet, Utredningsrapport nr.91-1*, Stockholm, 1991.
2. Fiscalement, les stocks doivent maintenant être évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur loyale et marchande, tandis qu'auparavant ils pouvaient être évalués à 50 pour cent de leur coût d'acquisition diminué de l'obsolescence.
3. La moitié environ du manque à gagner sur recettes résulterait de l'abaissement du taux ordinaire de la TVA (ramené de 25 à 20 pour cent), la réduction des taxes sur l'alcool et le tabac coûterait environ 7½ milliards de couronnes suédoises et le reste de la perte serait imputable principalement à la diminution des taxes sur l'énergie.
4. D'après les résultats d'une enquête menée auprès de 100 directeurs de petites, moyennes et grandes entreprises suédoises au cours de la seconde quinzaine de novembre, 97 chefs d'entreprises étaient absolument sûrs que la couronne ne serait pas dévaluée, voir *Veckans Affärer*, 27 novembre 1991. Une enquête menée avant l'agitation sur le marché des changes a révélé que parmi les directeurs des entreprises exposées à la concurrence étrangère, 1 sur 23 seulement souhaitait une dévaluation afin d'améliorer la compétitivité, voir H. T. Söderström (dir. pub.), *Tilväxt utan gränser*, Konjunkturadets Rapport 1992, SNS Förlag, Stockholm 1992.
5. Voir, par exemple, L. Calmfors et J. Drifill, «Bargaining Structure, Corporatism and Macroeconomic Performance», *Economic Policy*, Cambridge 1988.
6. Les principaux syndicats sont le Congrès syndical (LO), qui représente les ouvriers; l'Organisation centrale des employés (TCO); l'Organisation centrale des salariés sortis de l'université (SACO); le Syndicat des cadres moyens (SALF); et le Syndicat des employés de banque (BM). Les principales organisations patronales sont la Fédération du patronat suédois (SAF), qui représente les employeurs du secteur privé; et diverses fédérations dans le secteur public. On trouvera une analyse du système de négociations en Suède chez L. Calmfors et A. Forslund, «Wage Formation in Sweden», L. Calmfors (dir. pub.), *Wage Formation and Macroeconomic Policy in the Nordic Countries*, Oxford University Press, Oxford 1990.
7. On trouvera une étude des analyses existantes chez A. Björklund, «Evaluation of Swedish Labour Market Policy», *Finnish Economic Papers* 3, p. 3 - 13, Helsinki 1990.
8. Voir par exemple L. Calmfors et E. Forslund, «Real-wage Determination and Labour Market Policies», *Economic Journal*, 101, p. 1130 -1148, Londres, 1991.

9. Voir P.-A. Edin et B. Holmlund, «Unemployment, vacancies and labour market programmes : Swedish experience», chez F. Padoa Schioppa (dir. pub.), *Mismatch and labour mobility*, Cambridge University Press, Cambridge, 1991.
10. Documents analysés par G. Eliason, *Arbetet – dess betydelse, dess innehåll, dess kvalitet och dess ersättning*, Industriens Utredningsinstitut, Stockholm 1992.
11. Voir A. B. Atkinson et J. Micklewright, «Unemployment Compensation and Labour Market Transitions : A Critical Review», *Journal of Economic Literature*, XXIX, (décembre 1991), p. 1679 - 1727.
12. Voir A. Björklund et B. Holmlund, «Effects of Extended Unemployment Compensation in Sweden», chez B.A. Gustafsson et N.A. Klevmarcken (dir. pub.), *The Political Economy of Social Security*, Elsevier Science Publishers, 1989.
13. On trouvera une analyse théorique de cette question chez B. Holmlund et P. Lundberg, «Unemployment insurance schemes for reducing the natural rate of unemployment», *Journal of Public Economics*, 38, pp. 1-15, North Holland 1989.
14. L'expansion de l'emploi dans le secteur public, où le temps d'occupation d'un poste est généralement beaucoup plus long que dans le secteur privé, explique peut-être aussi la baisse observée du taux d'entrée en chômage.
15. La dépendance négative à l'égard de la durée est mentionnée chez L. Engström et K. G. Löfgren, «Disguised and open unemployment, intensified employment services, and unemployment durations», *Fackföreningsrörelsens Institut För Ekonomisk Forskning*, document de travail n°39, Stockholm 1987. Il est toutefois question d'une relation positive entre la sortie du chômage débouchant sur un emploi régulier et la durée des périodes de chômage chez P. -A. Edin, «Unemployment Duration and Competing Risks : Evidence from Sweden», *Scandinavian Journal of Economics* 91, pp. 639-653, Stockholm 1985.
16. Voir P. -A. Edin et B. Holmlund, «Unemployment, vacancies and labour market programmes : Swedish experience», chez F. Padoa Schioppa (dir. pub.), *Mismatch and labour mobility*, Cambridge University Press, Cambridge 1991.
17. Plus le niveau de productivité et de revenu réel par habitant est élevé, plus le niveau des prix est généralement élevé pour les services ne faisant pas l'objet d'échanges internationaux. Ce phénomène tient au fait que les écarts internationaux de productivité sont souvent plus faibles pour les services non échangés que pour les biens échangeables et que les salaires dans les secteurs tournés vers le marché intérieur sont déterminés par les salaires qui prévalent dans le secteur des biens échangeables. Voir également Bela Belassa, «PPP doctrine : A reappraisal», *Journal of Political Economy*, vol. 72, 1964.
18. Pour le tabac et les boissons, c'est le niveau élevé des droits d'accise qui explique surtout pourquoi les prix à la consommation sont supérieurs à la moyenne de la Communauté européenne de 50 pour cent pour le tabac et de 150 pour cent pour les boissons.
19. Voir Örjan Sölvell, «The white goods industry» et Yves Bourdet, «Competition and prices in the passenger car market». Ces deux articles sont publiés dans Yves Bourdet (ed.), *Internationalization, market power and consumer welfare*, Routledge 1992. On trouvera dans *Konkurrensen inom bygg/bosektorn, Statens offentliga utredningar (SOU) 1990:62*, une comparaison des prix de différents matériaux de construction dans quatre pays nordiques. Les prix suédois sont généralement parmi les plus élevés.

20. Voir Pär Hanson, «Stordriftsfördelar, handel och produktivitet», *Expert report n° 8 to Drivkrafter för produktivitet och välstånd*, SOU 1991:82, ainsi que les études antérieures citées dans Lennart Erixon, «Omvandlingstryck och produktivitet», *Expert report n° 7 to SOU 1991:82*.
21. Nils-Olov Stålhammar, dans une série d'articles consacrés aux effets de la concentration, conclut que celle-ci n'aboutit pas à des prix plus élevés (voir les références aux travaux de Stålhammar dans *Demokrati och makt i Sverige*, SOU 1990:44). Hans Olsson, dans «Konkurrensförhållandenas betydelse för produktiviteten», *Expert report n°7 : 82*, conclut à une relation positive, mais statistiquement peu significative, entre la concentration et les prix.
22. Erixon, *op. cit.* conclut à un effet négatif du niveau de concentration sur les gains de productivité, mais à un effet positif des modifications de la concentration. D'autres auteurs concluent à l'absence de lien (voir Christer Löfgren et Sören Wibe, «Koncentration och produktiviter i svenskt näringsliv», annexe 7 à *Konkurrens för ökad välfärd*, SOU 1991:59 et Olsson, *op. cit.*).
23. Voir Nils-Olov Stålhammar, «Domestic market power and foreign trade», *International Journal of Industrial Organisation*, n°9, 1991.
24. Le mouvement de coopération agricole se compose d'une série d'associations coopératives régionales qui n'entrent pas en concurrence les unes avec les autres. Par le biais de sociétés coopératives régionales et d'autres sociétés commerciales qu'il détient, le mouvement de coopération agricole jouit d'un monopole dans le secteur laitier et domine le marché de la viande, de la farine et des produits destinés à la pâtisserie.
25. Le registre des ententes est administré par le SPK (l'Office suédois des prix et de la concurrence). Les ententes ayant trait à plusieurs types de pratiques anticoncurrentielles sont décomptées plusieurs fois dans les statistiques.
26. Il ressort d'une étude réalisée par le SPK, à paraître dans *Horisontell Prissamverkan och Marknadsdelning*, SPK rapportserie 1992:3, que 15 pour cent au moins du chiffre d'affaires total du secteur des biens et services donnaient lieu à des ententes horizontales en 1989. Sur ces 15 pour cent, environ 70 pour cent donnaient lieu à des accords de fixation des prix, 30 pour cent à des accords de répartition des marchés et 15 pour cent à des accords mixtes de fixation des prix et de répartition des marchés.
27. Voir Yves Bourdet, «Policy toward market power and restrictive practices in Sweden», *The Antitrust Bulletin*, automne 1989, et la bibliographie citée dans cet article.
28. Voir le chapitre 4 de SOU 1990:44, *op.cit.*, dans lequel est analysée la structure de l'actionnariat de la quasi-totalité des sociétés suédoises ayant plus de 500 salariés, pour les années 1978 et 1985.
29. Extrait d'une traduction non officielle de la loi suédoise sur la concurrence.
30. Bourdet, *op.cit.*, parvient à un chiffre de 38 pour cent des affaires instruites en 1976-1981 sur la base du registre des ententes et à 30 pour cent à partir d'informations parues dans les médias.
31. Une étude très complète portant sur les prix des automobiles montre que les normes techniques très sévères sont la principale cause du prix plus élevé des automobiles en Suède. Voir SOU 1990:44, *op.cit.*

32. La protection des agriculteurs et du secteur alimentaire peut être estimée à 6 500 couronnes suédoises par an pour un couple ayant deux enfants (en 1989). Voir *Konkurrensen inom livsmedelssektorn*, SOU 1990:25.
33. Voir SOU 1990:62, *op.cit.*, qui passe en revue les normes techniques applicables dans les pays nordiques.
34. Les études empiriques citées dans Markus Schneider «Regleringars effekter på produktivitet-sutvecklingen inom byggnadssektorn» *Expert report no. 7* à SOU 1991:82, font ressortir que les normes suédoises de construction renchérissent de 8 à 29 pour cent les coûts de construction d'un logement type.
35. Dans le cas de l'électricité, les taux de rentabilité imposés, fixés au-dessous de la rente de marché, font que le prix de gros suédois de l'électricité est l'un des plus faibles d'Europe (voir Mats B-O Larsson et Ted Sthal, *Statens Dolda Kapital – Aktivt ägande : exemplet Vattenfall*, Ds 1990:36 et *Veckans affärer*, no. 3, 1992). Mais les prix de détail sont plutôt élevés du fait d'une lourde fiscalité.
36. Les services privés de l'emploi constituaient jusqu'à une période récente une importante exception.
37. Voir Per Magnus Andersson et Lennart Hansson, *Beställare-Utförare – ett alternativ till entreprenad i kommuner*, Ds 1990:10, ainsi que les études citées dans *Konkurrens inom den kommunala sektorn*, SOU 1991:104.
38. Voir SOU 1991:104, *op.cit.*, qui fait référence à une étude des modes de passation des marchés publics dans les pays nordiques; *Hur görs inköp/upphandling i några amt, fylkeskommuner, landsting och städer i Danmark, Finland, Norge och Sverige*, Nordiska minister-rådet 1990:63.
39. SOU 1991:104, *op.cit.*, présente les données disponibles au sujet des effets de la sous-traitance des prestations publiques; voir également *Kommunala tjänsteentreprenader 1990*, SPKs rapportserie 1992:4.

## Annexe I

### Informations supplémentaires relatives au chapitre IV

Tableau A1. Accords limitant la concurrence dans le registre des ententes

<b>A. Répartition par type d'accord</b>			
Type d'accord	Nombre d'accords	En pourcentage de l'ensemble des accords <sup>1</sup>	
Accords de non-concurrence	408	33	
Ententes sur les prix	378	30	
Répartition des marchés	290	23	
Autres types d'accords d'exclusivité	280	22	
Droits de vente exclusifs	232	19	
Clauses relatives aux produits de marque	228	18	
Coopération en matière de vente, de production et d'achat	216	17	
Autres	81	6	
<b>B. Répartition par secteur économique</b>			
Branche d'activité	Nombre d'accords	En pourcentage de l'ensemble des accords	PIB de 1990 (en milliards de couronnes suédoises)
Commerce de gros	336	27	111.1
Commerce de détail	173	14	
Autres services marchands	145	12	126.5
Production de produits alimentaires, de boissons et de tabac	100	8	29.3
Construction	70	6	93.7
Production d'ouvrages en métaux	66	5	24.2
Industrie chimique et pétrolière	64	5	26.2
Fabrication de machines non électriques	53	4	36.5
Fabrication de papier, impression et édition	47	4	39.8
Production de produits non métalliques et minéraux	42	3	9.4
Sylviculture et fabrication d'ouvrages en bois	41	3	21.5
Transports et communications	38	3	77.9
Fabrication de machines électriques	20	2	18.9
Fabrication de matériel de transport	14	1	29.5
Industries minières et extractives	12	1	4.4
Industrie des métaux de base	12	1	11.2
Textiles, habillement et cuir	11	1	6.4
Autres industries manufacturières	9	1	8.7
Distribution d'électricité, de gaz et de chauffage	1	0	33.9
<b>Total</b>	<b>1 254</b>	<b>100</b>	

1. Des accords couvrant plusieurs types de mesures entrent dans chaque catégorie de mesures.

Note : Le tableau présente les accords inscrits au registre à la date du 16 août 1990.

Source : «Konkurrens för ökad välfärd», SOU 1991:59, Stockholm 1991.

Tableau A2. Principales entreprises publiques

Activité	Chiffre d'affaires en 1990 (en millions de couronnes suédoises)	Nombre de salariés en 1990 (en milliers)
<b>Entreprises à vendre<sup>1</sup></b>		
AB Aerotransport (ABA)	Transports aériens, détient la part suédoise de SAS	119 5
Celsius Industrier AB	Construction navale, machines	11 361 14 783
Domänverket	Sylviculture	3 784 4 449
Luossavaara-Kiirunavaara AB (LKAB)	Industries minières	3 878 3 439
Ncb AB	Sylviculture	4 760 4 734
OK Petroleum AB	Pétrole	14 375 1 624
Procordia AB	Transformation alimentaire, produits pharmaceutiques, services	38 354 40 673
SKD-företagen AB	Service de conseils	1 034 840
AB Statens Skogsindustrier (ASSI)	Sylviculture	8 179 7 815
Statens Vattenfallsverk	Electricité	21 985 10 600
Svalöf AB	Horticulture	455 569
AB Svensk Anläggningsprovning	Essais dans le secteur de la construction	331 623
AB Svensk Bilprovning	Essais dans le secteur de l'automobile	1 032 2 357
Svenskt Stål AB (SSAB)	Acier	13 763 11 403
<b>Autres entreprises</b>		
Apoteksbolaget	Pharmacies	13 615 10 607
Lufftartsverket	Aviation civile	2 905 3 545
Nordbanken	Banque	5 717 6 856
Postverket	Services postaux	21 032 56 415
Samhall	Programme de travail pour les handicapés	7 260 <sup>2</sup> 29 787 <sup>2</sup>
Sjöfartsverket	Navigation civile	860 1 202
Statens järnvägar	Chemins de fer	22 298 34 025
Studsvik AB	Recherche dans le domaine de l'énergie	514 736
Svenska Penninglotteriet AB	Loterie	3 675 156
Systembolaget AB	Commerce de détail, alcool	19 852 2 638
Televerket AB	Télécommunications	34 419 42 800
AB Tipstjänst	Paris publics	5 545 <sup>3</sup> 454 <sup>3</sup>
AB Tumba Bruk	Usines de papier	456 <sup>3</sup> 504 <sup>3</sup>
V & S Vin & Sprit	Commerce de gros, alcool	3 394 <sup>3</sup> 1 014 <sup>3</sup>

1. 21 entreprises plus petites ont aussi été inscrites sur les listes des entreprises à vendre.

2. 1990/91.

3. 1990.

Note : A l'exception de AB Aerotransport, la liste contient uniquement les entreprises qui ont soit un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions de couronnes suédoises soit un effectif de plus de 500 salariés.

Source : Ministère de l'Industrie et Commerce.

Tableau A3. **Part de la sous-traitance dans les dépenses des communes en 1990<sup>1</sup>**

Pourcentage

	Part de la sous-traitance	Intervalle de confiance
Services des fonctionnements	22.6	±2.0
Services de transport pour les personnes âgées et les handicapés	91	±6
Autres transports et travaux mécaniques	39	±13
Traitement des ordures	36	±9
Entretien des routes, y compris le déneigement	24	±4
Gestion immobilière, y compris le nettoyage	23	±6
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	11	±2
Surveillance des parkings	9	±5
Entretien des parcs et jardins publics	6	±4
Protection anti-incendie	4	±3
Services sociaux	4.4	±0.6
Services de transport pour les enfants d'âge pré-scolaire	81	±9
Centres familiaux, orphelinats et maisons de repos	60	±13
Services de cuisine et de cantine (dans le cadre des soins aux personnes âgées et aux handicapés)	7	±3
Crèches, y compris les repas	3	±1
Logements réservés aux personnes âgées	3	±2
Centres de jour	2	±2
Services d'aide ménagère	1	±0.3
Activités de loisir	4.0	±1.8
Education	2.5	±0.3
Autres services	—	
Total	5.8	±0.5

1. Part des dépenses totales au titre des paiements aux entrepreneurs extérieurs à l'administration municipale plus les paiements aux entrepreneurs appartenant à l'administration municipale dans les cas où l'unité publique a remporté le marché lors d'une adjudication. Les travaux de construction et de génie civil ne sont pas pris en compte.

Source : *Kommunala tjänsteentreprenader 1990*, SPK's rapportserie 1992:4.



Tableau A4. Réductions de coûts dues à la sous-traitance d'activités publiques

Commune/activité	Variation des coûts en pourcentage	Source/étude
<b>Gestion immobilière</b>		
Vaxholm (services de fonctionnement)	-13	Municipalité
Åre (gestion immobilière)	-10	Municipalité
<b>Entretien des routes et des parcs, approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées Vaxholm (services de fonctionnement)</b>		
Åre (entretien des routes)	-13	Municipalité
Täby (entretien des routes et des parcs, approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées)	-19	Municipalité
Stockholm (entretien des routes et des parcs)	-10	Municipalité
Salem (services de fonctionnement)	-10	Etude <sup>1</sup>
	-15	Municipalité
<b>Ramassage des ordures</b>		
Questionnaire d'enquête adressé aux communes et aux entreprises	-25	Etude <sup>2</sup>
<b>Activités de loisir</b>		
Stockholm (centre sportif géré par un organisme, privé sans but lucratif)	-13	Etude <sup>1</sup>
Stockholm (terrain de camping)	-15	Etude <sup>1</sup>
<b>Garde d'enfants</b>		
Göteborg (crèches)	-10 à -15	Etude <sup>3</sup>
Stockholm (crèches)	-9	Etude <sup>4</sup>
<b>Services d'aide ménagère</b>		
Danderyd (services d'aide ménagère)	+15	Etude <sup>5</sup>
Stockholm (services d'aide ménagère)	-8, -30	Municipalité
Stockholm (société de services <i>Trossen</i> )	-15	Municipalité

1. Pia Hofmeijer and Mikael Eriksson, *Kommunal verksamhet på nytt sätt*, Bygghökningsrådet, rapport R46:1989.

2. *Sophämtning i kommunal och privat regi*, SPK's rapportserie 1991:6.

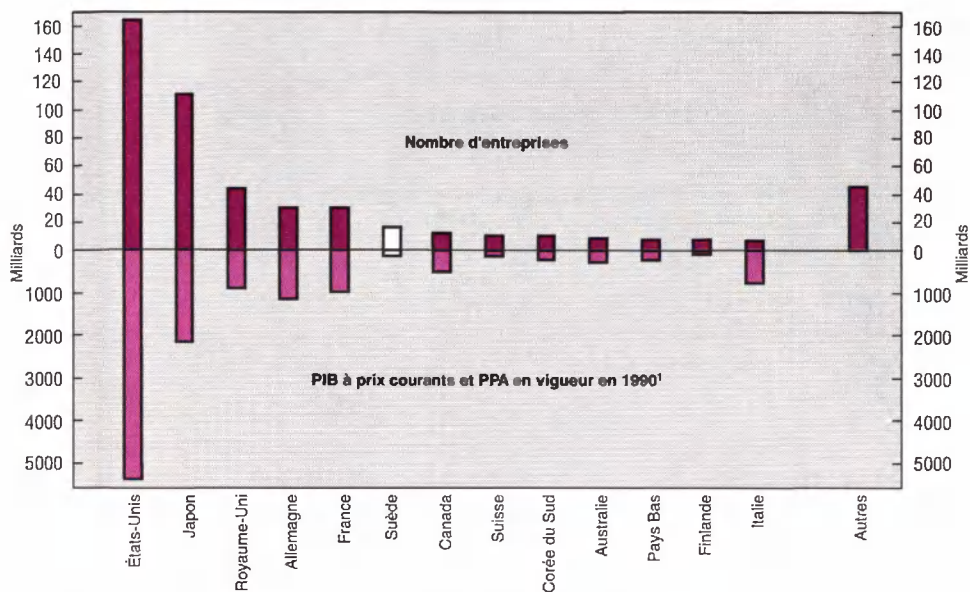
3. Hans Bjurek et al., 1991, *Efficiency, Productivity and Determinants of Inefficiency at Public Day Care Centers in Sweden*.

4. Knut Sundell och Ulla Lundström, *Pengarna eller livet*, Stockholms Socialtjänst, FOU-rapport 1991:11.

5. *Hemtjänst på entreprenad i Danderyds kommun*, Utredarhuset 1991.

Source : *Kommunala tjänsteentreprenader 1990*, SPK's rapportserie 1992:4.

Graphique A1. **LES 500 PLUS GRANDES ENTREPRISES INDUSTRIELLES  
DU MONDE, PAR PAYS, 1990**



1. Pour la Corée du Sud, le PIB est mesuré en dollars aux taux de change effectifs.

Source : FORTUNE International, 29 juillet 1991, DRI et OCDE.

## *Annexe II*

### **Chronologie économique**

**1990**

#### **Janvier**

Entrée en vigueur des décisions suivantes prises par le parlement ou le gouvernement :

- Le montant de base est fixé à 29 700 couronnes pour 1990;
- Le taux de l'impôt sur les sociétés est ramené de 52 à 40 pour cent;
- Le taux de l'impôt national sur le revenu est ramené de 5 à 2 pour cent pour les revenus jusqu'à 75 000 couronnes et de 17 à 10 pour cent pour la tranche suivante;
- La base de calcul de la taxe foncière nationale est portée de 55 à 60 pour cent de la valeur imposable des logements locatifs;
- La fraction des plus-values sur actions soumise à l'impôt est portée de 40 à 50 pour cent;
- La TVA sur les services d'hôtellerie et de restauration est désormais appliquée au taux normal. Les services de distribution d'eau, de traitement des eaux usées et d'enlèvement des ordures ménagères sont soumis à la TVA;
- La taxe sur l'essence est majorée de 0.34 couronne et de 0.38 couronne par litre pour l'essence sans plomb et l'essence avec plomb respectivement.

Présentation du projet de budget pour l'exercice 1990/91. Il est prévu un déficit du budget de l'Etat de 0.46 milliard de couronnes et une capacité de financement du secteur public de 69.6 milliards de couronnes. Le gouvernement préconise une orientation budgétaire et monétaire restrictive et propose l'ouverture de négociations avec les partenaires sociaux en vue de freiner la hausse rapide des salaires, ainsi que l'introduction de mesures visant à accroître l'offre de main-d'œuvre, la productivité et l'épargne des ménages.

Présentation par le gouvernement de la réforme fiscale de 1991, sur la base de l'accord conclu à l'automne avec le Parti libéral.

## **Février**

Le gouvernement introduit des mesures pour combattre l'inflation, notamment un blocage général des prix et des loyers ainsi que des salaires et des dividendes pour 1990 et 1991, et une interdiction des grèves.

Ajustement technique du barème des taux d'intérêt des concours de la Banque centrale aux banques, applicable à compter de mars 1990 : les tranches du barème sont ramenées à 3.5 milliards de couronnes ; il est appliqué un taux de 9 pour cent à la tranche inférieure et de 20 pour cent à la tranche supérieure ; au-delà de la tranche supérieure, les conditions sont fixées par la Banque centrale.

## **Mars**

Extension de la TVA au secteur de l'énergie ; majoration de la taxe kilométrique sur les automobiles.

La Banque centrale porte le taux d'escompte de 10.5 à 12 pour cent. Les pondérations du panier de monnaies sont ajustées à compter d'avril.

Publication de l'Examen à moyen terme 1990 établi par le Ministère des finances.

## **Avril**

Levée du blocage des prix et des salaires.

Présentation du budget supplémentaire pour 1990/91. La TVA est majorée de 1 point et portée à 20 pour cent (25 pour cent avant impôt) pour la période allant de juillet 1990 à décembre 1991. La taxe d'investissement sur les constructions non résidentielles est étendue à la région de Gothenburg. Les employeurs devront verser les indemnités de maladie pour les quatorze premiers jours d'arrêt ; par ailleurs, le prélèvement au titre des conditions de travail est supprimé et les autres cotisations patronales seront abaissées à compter de janvier 1991.

Le gouvernement présente un programme de réforme de la politique agricole qui prévoit la libération des prix intérieurs et la suppression des subventions dans un délai de cinq ans.

## **Mai**

La Banque centrale ramène le taux d'escompte officiel de 12 à 11 pour cent.

## **Juin**

Rupture des négociations sur l'ajustement de la clause d'indexation ; les conventions salariales existantes ne s'appliquent plus.

Approbation par le parlement de la suppression progressive des réglementations sur le marché intérieur dans les secteurs agricole et alimentaire, à partir de juillet 1991.

## **Juillet**

Le taux de la TVA passe de 23.5 à 25 pour cent.

## **Août**

Assouplissement des restrictions à la propriété étrangère d'institutions financières.

## **Octobre**

La Banque centrale relève son taux d'intérêt au jour le jour en deux étapes, de 12 à 17 pour cent.

Le gouvernement annonce des mesures d'urgence afin de stabiliser l'économie. Les dépenses publiques seront réduites de 15 milliards de couronnes par an, et le gouvernement fait connaître son intention de demander l'adhésion à part entière de la Suède à la Communauté européenne.

Le gouvernement présente son programme de politique économique à moyen terme. Les principaux objectifs sont de faire baisser l'inflation, de réformer le secteur public en vue d'alléger la charge fiscale et de relancer la croissance économique.

## **Novembre**

Le gouvernement présente sa proposition finale de réforme fiscale au parlement.

La Banque centrale porte le taux d'escompte de 11.0 à 11.5 pour cent.

## **Décembre**

Suppression du niveau de réserves obligatoires de 4 pour cent des prêts pour les banques et les sociétés de financement des ventes à crédit.

# **1991**

## **Janvier**

Entrée en vigueur des décisions suivantes prises par le parlement ou par le gouvernement :

- le montant de base (basbeloppet, la base d'indexation de la plupart des prestations sociales) est fixé à 32 200 couronnes pour 1991 ;
- l'impôt national sur le revenu s'applique à un taux unique de 20 pour cent pour les revenus supérieurs à 184 000 couronnes, et le seuil sera relevé chaque année à proportion de la hausse de l'indice des prix à la consommation plus 2 pour cent ;
- le revenu du capital, au lieu de s'ajouter au revenu salarial, est imposé séparément à un taux de 30 pour cent ;
- l'assiette de la TVA est étendue au transport de voyageurs, aux spectacles, aux services de télécommunications, aux services des coiffeurs et des instituts de beauté, à la gestion immobilière, au chauffage urbain, à la construction, aux

réparations et aux services d'entretien. La passation de marché interne dans le secteur de la construction, de la réparation et de l'entretien est aussi soumise à une taxe équivalente à la TVA;

- le taux de l'impôt sur les sociétés est ramené de 40 à 30 pour cent;
- les taxes d'environnement prélevées sur l'énergie sont calculées en fonction de sa teneur en dioxyde de soufre et de carbone;
- la taxe foncière sur la construction de logements passe de 1.5 à 2.5 pour cent et la base de calcul de cette taxe passe de 65 à 100 pour cent de la valeur imposable; le taux de l'impôt sur les locaux commerciaux est majoré de 1 point; la taxe foncière sur les résidences principales est ramenée de 1.4 à 1.2 pour cent, et la base d'imposition passe de 33 $\frac{1}{3}$  à 100 pour cent.

Présentation au parlement du projet de budget pour l'exercice 1991/92. Compte tenu des mesures annoncées en octobre, le projet de budget indique un resserrement délibéré de 30 milliards de couronnes. Le déficit pour 1991/92 est estimé à 0.6 milliard de couronnes.

### **Février**

La Banque centrale ramène le taux d'escompte de 11.5 à 11 pour cent.

Le gouvernement souligne l'importance de l'investissement infrastructurel dans son projet de loi sur la croissance économique, et insiste sur le rôle que joueront les télécommunications et les transports dans la croissance au cours des années 90.

### **Mars**

Les prestations d'assurance maladie sont ramenées à 75 pour cent du salaire pour les trois premiers jours de congé de maladie, après quoi elles représentent 90 pour cent du salaire jusqu'au 90<sup>e</sup> jour et 100 pour cent au-delà. L'indemnisation au titre de l'assurance parentale pour la garde d'un enfant malade est ramenée à 80 pour cent.

La Banque centrale ramène le taux d'escompte de 11 à 10 pour cent.

### **Avril**

Présentation au parlement du projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1991/92, qui prévoit un déficit de 10.4 milliards de couronnes.

### **Mai**

La couronne suédoise est rattachée à l'écu, avec un taux central de 7.40054 couronnes par écu et une marge de fluctuation de 1.5 pour cent de part et d'autre.

La Banque centrale ramène le taux d'escompte de 10 à 9 pour cent.

### **Juin**

Le parlement approuve la création, à partir de janvier 1992, d'un salaire réglementaire pour les quatorze premiers jours de congé de maladie les employés

bénéficiant, en compensation, d'une réduction de 1.9 point de leur cotisation à l'assurance maladie.

La Commission de la concurrence présente sa proposition de nouvelle législation sur la concurrence en Suède.

## **Juillet**

La Suède demande officiellement son adhésion à la Communauté européenne.

Début de la suppression des réglementations sur le marché intérieur dans les secteurs agricole et alimentaire.

## **Août**

Le gouvernement présente des mesures visant à réduire l'augmentation du chômage déclaré : les investissements en infrastructure se poursuivront, et le nombre de places dans le second cycle de l'enseignement secondaire sera augmenté.

## **Septembre**

Le gouvernement présente des mesures supplémentaires visant à freiner la montée du chômage déclaré, notamment un accroissement des dépenses en infrastructures régionales et une augmentation du nombre de places offertes dans le cadre des programmes publics de formation.

Le gouvernement injecte des capitaux frais dans une banque d'Etat confrontée à un volume important de créances irrécouvrables.

Elections générales : le Parti travailliste social-démocrate au pouvoir perd dix-huit sièges au parlement, le Parti conservateur en gagne 14, le Parti libéral en perd 11, le Parti du centre en perd 11, et le Parti de la gauche en perd 5. Le Parti des verts perd la totalité de ses sièges (20), mais les Démocrates-chrétiens et le Parti de la démocratie nouvelle entrent au parlement avec 26 et 25 sièges respectivement.

## **Octobre**

Le gouvernement social-démocrate minoritaire est remplacé par un gouvernement de coalition composé de conservateurs, de libéraux, de centristes et de démocrates-chrétiens.

La Banque centrale ramène le taux d'escompte de 9 à 8 pour cent.

Le gouvernement offre une garantie de prêts à une banque privée confrontée à un volume important de créances irrécouvrables.

Le gouvernement présente un projet de loi au parlement sur la suppression des caisses de salariés.

Un accord est conclu entre les pays de la CEE et de l'AELE au sujet de la création du marché interne européen en janvier 1993.

## **Novembre**

Le gouvernement présente son programme de politique économique. Les principaux objectifs sont de préparer l'adhésion de la Suède à la CEE, de jeter les fondements d'une croissance économique renforcée dans l'avenir en allégeant la charge fiscale et les dépenses publiques, de réformer le secteur public en vue de le faire mieux réagir à la demande des consommateurs, et de protéger l'environnement.

Le gouvernement annonce ses premières mesures de politique économique : les dotations sont temporairement accrues afin de lutter contre la montée du chômage mais les autres dépenses publiques sont réduites, notamment les transferts aux collectivités locales, et les impôts sont allégés. On estime que ces mesures n'auront pas d'effet net sur le budget en 1991/92.

La Banque centrale relève son taux débiteur marginal de 1 point afin de soutenir la couronne.

## **Décembre**

La Banque centrale relève son taux débiteur marginal de 6 points pour le porter à 17.5 pour cent, par suite de l'agitation sur le marché monétaire, mais elle le ramène ensuite en deux étapes à 13 pour cent.

Le parlement autorise la vente de parts de l'Etat dans 35 entreprises.

## **1992**

### **Janvier**

Entrée en vigueur des mesures suivantes prises par le parlement ou par le gouvernement :

- Le taux de la TVA revient de 25 à 18 pour cent pour les produits alimentaires et certains services ;
- Le taux de l'impôt sur les plus-values sur actions est ramené de 30 à 25 pour cent.

Présentation au parlement du projet de budget pour l'exercice 1992/93. Il est prévu que la position financière de l'administration centrale se dégradera, le déficit passant de 47.7 milliards de couronnes en 1991/92 à 70.8 milliards en 1992/93.

Levée des restrictions à la propriété étrangère d'entreprises suédoises. Les restrictions imposées à la propriété étrangère de biens immobiliers seront levées à partir de juillet 1992.

### **Mars**

Publication de l'Examen à moyen terme 1992 établi par le Ministère des finances.



**PAGE BLANCHE**

*ANNEXE STATISTIQUE ET STRUCTURELLE*

**PAGE BLANCHE**

Tableau A. Quelques statistiques rétrospectives

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
<b>A. Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente aux prix constants de 1985</b>											
Consommation privée	-0.5	0.7	-2.2	1.7	2.8	5.2	4.6	2.5	1.4	-0.2	1.2
Formation brute de capital fixe	-5.8	-0.3	1.9	6.0	7.3	0.7	7.6	5.8	11.8	-1.7	-7.3
Secteur privé : logements	-4.7	-1.7	-1.2	7.4	0.6	-3.4	11.9	11.2	6.8	4.1	4.0
Secteur privé : autres	-6.8	1.5	3.8	7.6	12.3	2.5	7.4	3.8	13.8	-3.3	-12.8
Secteur public	-3.9	-4.6	-1.0	-1.9	-3.1	-1.9	1.8	6.9	10.2	-3.2	1.0
PIB	0.0	1.1	1.8	4.0	2.2	2.2	2.9	2.3	2.4	0.5	-1.2
Indice de prix implicite du PIB	9.6	8.3	10.0	7.6	6.6	6.9	4.8	6.5	7.9	9.4	7.5
Production industrielle	-3.1	-2.5	4.0	7.2	3.0	0.5	2.5	1.3	3.7	-2.8	-7.5
Emploi	-0.2	-0.1	0.1	0.7	1.0	-0.7	1.6	1.4	1.5	0.9	-1.7
Rénumération des salariés (prix courants)	9.3	5.7	8.2	9.5	9.0	9.5	8.1	9.2	11.9	12.9	4.5
Productivité (PIB/emploi)	0.3	1.2	1.7	3.2	1.2	2.9	1.4	0.9	0.6	-0.6	0.5
Coûts unitaires de main-d'œuvre (rénumération/PIB)	9.4	4.5	6.3	5.3	6.7	7.1	5.1	6.7	9.3	12.3	5.8
<b>B. Rapports en pourcentage</b>											
Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB aux prix constants	17.9	17.7	17.7	18.0	18.9	18.6	19.5	20.2	21.9	21.5	20.2
Formation de stocks en pourcentage du PIB aux prix constants	-0.9	-1.1	-1.5	-0.8	-0.1	-0.5	-0.7	-0.5	-0.2	-0.1	-2.2
Balance extérieure en pourcentage du PIB aux prix constants	-0.3	0.4	3.2	3.8	1.8	1.3	0.2	-0.4	-1.9	-1.6	0.0
Rénumération des salariés en pourcentage du PIB aux prix courants	64.0	61.8	59.7	58.4	58.4	58.5	58.7	58.8	59.6	61.2	60.2
Impôts directs en pourcentage du revenu disponible	20.0	20.1	20.5	20.5	20.2	20.6	21.1	21.4	22.3	21.7	19.0
Épargne des ménages en pourcentage du revenu disponible	4.0	0.8	1.6	1.3	1.7	0.3	-3.4	-3.9	-3.2	-1.0	1.9
Chômage en pourcentage de la population active totale	2.1	2.6	2.9	2.6	2.4	2.2	1.9	1.6	1.4	1.5	2.7
<b>C. Autre indicateur</b>											
Balance des opérations courantes (en milliards de dollars)	-2.9	-3.5	2.7	1.4	-1.8	1.9	-0.7	-0.6	-2.6	-3.1	4.2

Sources : Statistics Sweden, *Comptes nationaux* ; OCDE.

Tableau B. **Origine et utilisation des ressources**

Milliards de couronnes, aux prix courants

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Dépenses des consommateurs en biens et services	342.0	371.9	407.3	447.9	492.8	542.5	589.3	638.8	699.0	779.4
Dépenses courantes de l'Etat en biens et services	185.7	203.5	221.1	239.2	257.2	269.9	286.8	317.2	366.5	382.0
Formation brute de capital fixe	115.8	129.6	144.6	163.8	171.6	193.0	219.1	263.4	279.9	270.3
Variations des stocks	-6.3	-10.3	-7.8	-0.5	-5.8	-4.5	-3.1	0.2	-1.2	-25.5
<b>Demande intérieure</b>	<b>637.2</b>	<b>694.7</b>	<b>765.2</b>	<b>850.4</b>	<b>915.8</b>	<b>1 000.9</b>	<b>1 092.1</b>	<b>1 219.6</b>	<b>1 344.2</b>	<b>1 406.2</b>
Exportations de biens et services	204.8	253.3	289.8	306.6	311.1	332.3	359.7	394.5	407.0	403.7
Importations de biens et services	208.2	238.1	260.7	291.2	281.2	313.6	341.4	387.7	404.6	378.5
<b>Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition</b>	<b>633.8</b>	<b>709.9</b>	<b>794.3</b>	<b>865.8</b>	<b>945.7</b>	<b>1 019.6</b>	<b>1 110.4</b>	<b>1 226.4</b>	<b>1 346.6</b>	<b>1 431.4</b>
Impôts indirects	89.2	108.3	125.8	142.6	159.0	176.9	182.8	205.5	239.2	
Subventions	31.2	36.5	39.5	43.4	46.3	48.0	48.9	55.7	64.4	
<b>Produit intérieur brut au coût des facteurs</b>	<b>575.8</b>	<b>638.1</b>	<b>708.0</b>	<b>766.6</b>	<b>833.0</b>	<b>890.7</b>	<b>976.5</b>	<b>1 076.6</b>	<b>1 171.8</b>	
Provision pour amortissement et autres provisions d'exploitation	74.7	84.3	91.8	99.5	107.2	116.5	127.8	140.1	153.7	
<b>Produit intérieur net au coût des facteurs</b>	<b>501.1</b>	<b>553.8</b>	<b>616.2</b>	<b>667.1</b>	<b>725.8</b>	<b>774.2</b>	<b>848.7</b>	<b>936.5</b>	<b>1 018.1</b>	

Source : Statistics Sweden, *Comptes nationaux*.

Tableau C. **Origine et utilisation des ressources**

Milliards de couronnes, aux prix de 1985

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Dépenses des consommateurs en biens et services	438.4	428.5	435.8	447.9	471.1	492.6	504.8	512.0	510.9	516.8
Dépenses courantes de l'Etat en biens et services	226.5	228.3	233.5	239.2	242.4	244.9	246.5	251.2	256.5	259.1
Formation brute de capital fixe	141.3	143.9	152.6	163.8	164.8	177.4	187.7	209.8	208.0	192.8
Variations des stocks	-9.0	-12.5	-6.9	-0.5	-4.8	-6.8	-4.7	-2.3	-1.0	-21.0
<b>Demande intérieure</b>	<b>797.2</b>	<b>788.2</b>	<b>815.0</b>	<b>850.4</b>	<b>873.5</b>	<b>908.1</b>	<b>934.3</b>	<b>970.7</b>	<b>974.4</b>	<b>947.7</b>
Exportations de biens et services	257.3	282.8	302.2	306.6	316.4	328.8	338.7	348.8	354.0	344.5
Importations de biens et services	254.5	256.5	270.2	291.2	304.9	326.8	342.1	366.5	372.0	346.3
<b>Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition</b>	<b>800.0</b>	<b>814.5</b>	<b>847.0</b>	<b>865.8</b>	<b>885.0</b>	<b>910.1</b>	<b>930.9</b>	<b>953.0</b>	<b>956.4</b>	<b>945.9</b>

Source : Statistics Sweden, *Comptes nationaux*.

Tableau D. **Recettes et dépenses des administrations publiques<sup>1</sup>**

Millions de couronnes, aux prix courants

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
<b>Recettes ordinaires</b>	338 400	374 329	425 155	472 506	517 704	574 057	637 316	688 351	790 410	866 726
Impôts directs	121 835	136 230	154 440	169 294	181 551	205 979	243 686	270 319	310 961	318 010
Impôts indirects	82 758	89 247	108 262	125 764	142 565	159 858	176 860	182 766	205 536	239 243
Cotisations à la sécurité sociale	91 074	96 131	105 467	113 985	121 448	134 427	140 836	156 757	181 362	205 734
Autres recettes	42 733	52 721	56 986	63 463	72 140	73 793	75 934	78 509	92 551	103 739
<b>Dépenses ordinaires</b>	352 898	695 937	793 324	881 549	963 268	1 074 321	1 198 698	1 298 193	1 488 269	1 629 713
Consommation	170 161	185 672	203 506	221 060	239 156	257 246	269 880	286 809	317 214	366 487
Revenu de la propriété à payer	31 144	43 953	51 457	60 991	73 159	70 803	66 747	63 175	67 377	76 646
Subventions	26 829	31 249	36 496	39 510	43 411	46 250	47 990	48 919	55 736	64 442
Transferts courants	124 764	435 063	501 865	559 988	607 542	700 022	814 081	899 290	1 047 942	1 122 138
<b>Épargne brute</b>	-14 498	-28 539	-19 472	-7 754	-18 170	908	40 891	50 921	85 382	66 380
Formation brute de capital fixe	23 791	24 367	25 928	26 058	26 654	27 172	26 661	30 787	38 664	40 716
Achats de terrains, nets des ventes	-78	-6	81	238	-84	-2 083	-2 944	-4 709	-8 416	-8 562
Transferts en capital à d'autres secteurs	0	0	0	0	0	0	16 284	115	-2 217	0
Consommation de capital fixe	7 654	8 660	9 747	10 637	11 410	12 294	12 973	14 077	16 222	17 724
<b>Capacité de financement</b>	-30 557	-44 240	-35 734	-23 413	-33 330	-11 887	43 875	39 035	69 139	59 150

1. Conformément aux définitions de l'OCDE.

Source : Statistics Sweden, *Comptes nationaux*.

Tableau E. **Balance des paiements**

Milliards de couronnes

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Exportations	210.5	242.8	260.5	265.1	281.4	305.0	332.1	339.9
Importations	200.4	218.6	244.7	232.6	257.4	280.7	315.1	323.7
Ajustement des statistiques du commerce extérieur	-0.5	-1.1	-1.1	-1.7	-1.5	-0.9	-1.3	-1.4
Balance commerciale	9.6	23.2	14.7	30.8	22.5	23.4	15.8	14.8
Transports net	11.2	10.6	12.3	13.0	11.3	10.7	11.4	11.2
Tourisme, net	-4.1	-4.8	-6.7	-9.0	-11.1	-13.6	-15.6	-19.0
Autres services, net	-2.4	-1.5	-5.4	-8.3	-4.4	-4.9	-5.9	-7.0
Solde des services	4.7	4.3	0.2	-4.3	-4.2	-7.8	-10.1	-14.8
Balance des biens et services	14.3	27.5	14.9	26.5	18.3	15.6	5.7	0.0
Revenus d'investissement, net	-15.3	-18.1	-20.1	-16.4	-16.5	-18.8	-26.5	-24.5
Transferts, net	-7.2	-7.7	-9.3	-9.5	-8.8	-9.9	-12.7	-13.5
<b>Balance des opérations courantes</b>	-8.2	1.7	-14.5	0.6	-7.0	-13.1	-33.5	-37.9
Investissements directs	-7.7	-7.4	-8.6	-15.9	-18.0	-26.8	-40.0	-69.7
Transactions sur actions, net	6.0	1.7	4.7	2.2	-3.9	-5.8	-29.8	-18.7
Prêts	3.5	12.9	26.0	22.6	42.3	71.6	155.5	188.0
<i>dont :</i>								
Prêts à long terme	-2.3	7.6	9.3	22.7	39.7	46.2	19.5	-17.5
Prêts à court terme	6.6	4.9	16.7	3.1	5.0	27.8	116.0	173.1
Transactions sur obligations, etc.	-0.8	0.3	0.0	-3.2	-2.6	-2.4	20.0	32.4
Crédits commerciaux	-7.2	-3.8	-1.8	4.4	-2.4	-0.3	-29.5	-4.3
Erreurs et omissions	0.0	-5.1	-3.4	-5.6	-2.1	-9.6	-0.9	0.1
Balance des opérations en capital, non compris les transactions en capital de l'Etat et de la Riskbank	-5.4	-1.7	17.1	7.7	16.1	29.2	55.3	95.4
Transactions de l'Etat et de la Riksbank	18.7	-0.4	11.4	-7.1	-3.4	-12.5	-13.5	-16.6
<b>Balance des opérations en capital</b>	13.3	-2.1	28.5	0.6	12.7	16.8	41.8	78.8
<b>Variations des réserves de change à l'exclusion des effets de valorisation</b>	5.1	-0.4	14.0	1.2	5.8	3.7	8.3	40.9

Source : Données fournies par la Sveriges Riksbank.



Tableau F. **Marché du travail**

	Enquête sur la main-d'œuvre <sup>1</sup>					Commission nationale du marché du travail				Mesures relatives à l'emploi <sup>2, 6</sup>			Offres d'emploi <sup>5</sup>
	Population active			Emploi total	Chômage	Total	Chômeurs assurés			Travaux de secours <sup>3</sup>	Autres emplois protégés <sup>4</sup>	Requalification	
	Total	Hommes	Femmes				Total	Industries extractives et manufacturières	Bâtiment et construction				
	1 000 personnes					En pourcentage des assurés				1 000 personnes		Milliers	
1981	4 264	2 291	1 973	4 157	107	58.9	1.9	2.5	5.9	23	54	36	30.0
1982	4 288	2 291	1 997	4 150	137	80.4	2.5	3.8	7.8	44	57	40	19.9
1983	4 311	2 291	2 020	4 160	151	91.7	2.8	4.3	8.7	59	61	43	20.8
1984	4 332	2 288	2 044	4 196	136	91.9	2.8	4.0	7.2	41	63	42	29.0
1985	4 367	2 299	2 068	4 243	124	84.9	2.5	3.1	5.7	24	68	39	36.4
1986	4 395	2 291	2 104	4 299	96	84.2	2.5	3.0	5.5	19	74	39	39.1
1987	4 422	2 300	2 122	4 337	84	78.0	2.3	2.9	3.8	17	76	41	46.1
1988	4 471	2 324	2 147	4 399	72	61.1	1.7	2.1	2.7	14	79	46	52.1
1989	4 527	2 357	2 170	4 466	61	56.6	1.6	2.1	2.2	10	81	43	50.0
1990	4 552	2 369	2 183	4 430	122	114.6	3.2	4.9	7.1	11	..	..	18.6

1. La définition utilisée pour l'emploi couvre tous les travailleurs occupant un emploi rémunérateur, indépendamment du nombre d'heures travaillées. Les chiffres concernent les personnes âgées de 16 à 64 ans.

2. Moyennes des chiffres relevés en milieu de mois.

3. Les statistiques sur le nombre de personnes employées dans les travaux de secours proviennent du registre des demandeurs d'emploi des services de l'emploi en juillet 1985.

4. Emploi dans les travaux conjoncturels, les ateliers protégés et semi-protégés ; à partir de 1979, y compris les employés dans le "Samhällsöretag" (un groupement de sociétés nationalisées).

5. A partir d'avril 1989 les données ne concernent que les offres d'emploi dont la durée dépasse 10 jours.

6. Ces chiffres ont été recalculés en utilisant les nouvelles définitions introduites en 1987.

Source : Statistics Sweden, *Monthly Digest of Swedish Statistics, Statistical Abstract of Sweden*; OCDE, *Principaux indicateurs économiques, Statistiques de la population active*.

Tableau G. **Production par secteur et emploi.**

Industries minières et manufacturières

		Production, 1985 = 100								Emploi 1985 = 100 <sup>1</sup>
Industries minières et manufactu- rières total	Industries minières et extractives	Industries manufacturières								
		Total	Produits alimentaires, boissons, tabacs	Textiles, vêtements, chaussures	Bois et produits connexes	Produits chimiques	Métaux de base	Produits métallurgiques		
CITI 2-3	21-29	31-39	31	32	33	35	37	38	Heures travaillées	
1981	89	84	89	95	107	97	88	86	83	107
1982	87	72	87	96	99	95	88	88	81	103
1983	91	84	91	96	98	99	95	91	85	99
1984	97	95	97	99	101	104	100	99	93	102
1985	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1986	100	100	100	100	97	102	102	95	100	99
1987	102	100	102	99	97	105	109	96	102	99
1988	104	96	104	100	89	106	111	103	107	82
1989	108	90	109	103	84	112	112	104	114	99
1990	105	92	106	101	78	114	115	100	108	95
1991	96	89	97	95	69	100	106	96	98	..

1. Heures de travail par mois dans le secteur des industries minières et manufacturières.

Sources : Statistics Sweden, *Statistical Reports (Series N)*, *Monthly Digest of Swedish Statistics*; OCDE, *Indicateurs des Activités Industrielles, Principaux Indicateurs Economiques*.

Tableau H. Commerce extérieur, total et par région

Millions de dollars, taux mensuels

	Importations totales caf	Exportations totales fob	Importations par région						Exportations par région					
			Pays de l'OCDE			Pays non-OCDE			Pays de l'OCDE			Pays non-OCDE		
			Total	OCDE Europe		Comecon	OPEP	Autres	Total	OCDE Europe		Comecon	OPEP	Autres
				CEE	Autres					CEE	Autres			
1979	2 378	2 294	1 912.7	1 276.6	368.7	130.7	173.0	161.8	1 848.3	1 173.8	450.5	104.9	115.4	225.7
1980	2 785	2 577	2 192.4	1 444.5	431.5	107.9	302.1	182.2	2 067.6	1 323.0	519.1	108.2	133.1	267.7
1981	2 404	2 379	1 937.6	1 237.0	389.9	82.4	224.0	160.1	1 856.4	1 156.0	471.9	92.9	165.9	263.4
1982	2 302	2 228	1 912.0	1 234.8	374.6	94.1	146.7	148.8	1 782.5	1 083.7	462.0	71.1	159.6	214.8
1983	2 176	2 286	1 851.0	1 205.0	363.9	108.8	72.0	144.4	1 875.8	1 150.9	438.2	60.6	149.9	199.5
1984	2 195	2 443	1 909.5	1 228.1	382.5	95.9	31.2	158.4	2 031.1	1 205.9	446.5	66.3	124.5	221.0
1985	2 373	2 529	2 076.7	1 359.9	376.5	92.1	45.2	159.4	2 138.1	1 231.8	495.6	67.8	88.1	235.1
1986	2 725	3 105	2 417.0	1 582.4	445.6	78.5	40.7	188.4	2 689.2	1 553.6	652.2	72.4	75.0	268.6
1987	3 392	3 710	3 002.6	1 970.1	561.4	112.2	41.2	236.5	3 230.2	1 891.3	781.0	79.1	77.0	323.9
1988	3 809	4 142	3 374.2	2 161.3	637.3	113.4	39.0	281.9	3 608.6	2 163.7	837.6	90.1	99.1	344.6
1989	4 090	4 300	3 617.6	2 275.2	705.0	117.5	45.2	309.7	3 761.2	2 309.3	835.1	82.2	87.8	368.8
1990	4 569	4 792	4 041.2	2 526.4	839.7	125.6	56.2	346.2	4 192.5	2 604.1	933.6	91.8	106.9	400.8
1991	4 156	4 601	3 646.2	2 284.6	754.7	106.1	74.02	329.9	3 963.5	2 538.0	847.1	101.0	151.2	385.1

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, Série A.*

Tableau I. Prix et salaires

	Prix à la consommation, 1980 = 100			Indice des prix nets <sup>1</sup> 1980 = 100	Prix à la production des produits manufacturés 1968 = 100	Gains horaires en couronnes <sup>2</sup>		
	Total	Produits alimentaires	Loyers, chauffage, électricité			Industries manufacturières		
						Total	Hommes	Femmes
1980	100	100	100	100.0	280	33.43	34.42	30.80
1981	112	115	114	111.0	308	36.72	37.27	33.35
1982	122	129	124	121.7	345	39.38	39.90	35.86
1983	133	144	130	129.6	383	42.17	42.73	38.38
1984	143	161	138	139.5	417	46.19	46.83	41.94
1985	154	173	150	149.2	440	49.67	50.59	45.17
1986	160	185	154	155.5	449	53.35	53.82	48.31
1987	167	191	159	159.8	464	56.80	57.71	51.71
1988	177	202	170	170.6	491	61.33	62.30	55.62
1989	188	213	183	181.2	531	67.40	68.42	61.18
1990	208	229	211	193.5	554	73.70	75.48	67.01
1991	227	239	250	204.4	564	77.20	..	..

1. Prix à la consommation, déduction faite des impôts indirects.

2. Salaire direct pour la durée normale du travail, salaire de base, suppléments pour les heures supplémentaires et travail par équipes, suppléments pour horaires variables et incommodes.

Source : Statistics Sweden, *Monthly Digest of Swedish Statistics*.

Tableau J. Monnaie et crédit

		Taux d'intérêt						Banque centrale		Banques commerciales		Liquidité non bancaire
Taux d'escompte officiel <sup>1</sup>	Taux de l'argent au jour le jour	Rendement des obligations						Actif en		Portefeuille de valeurs suédoises	dont : Obligations publiques	Masse monétaire (M3)
		Bons du Trésor à 3 mois	Bons du Trésor à 6 mois	Obligations publiques 5 ans <sup>2</sup>	Titres hypothécaires	Obligations industrielles	Réserves de change, y compris l'or	Avoirs intérieurs				
		En pourcentage						Millions de couronnes, fin de période				Moyenne
1980	9.95	12.17	..	..	12.00	11.92	12.64	15 198	31 555	87 875	49 270	285 046
1981	11.68	14.36	..	..	13.42	13.44	14.61	20 464	41 447	116 450	74 317	312 736
1982	10.20	13.29	13.25	13.20	12.67	12.75	14.03	25 115	48 372	119 883	73 607	352 979
1983	8.69	10.85	11.41	11.61	12.19	12.08	13.10	32 153	35 315	144 438	90 878	382 046
1984	9.01	11.77	11.93	12.03	12.51	11.08	12.33	33 744	64 542	148 591	85 124	395 476
1985	10.30	14.01	14.17	14.05	13.15	11.42	13.56	44 644	65 237	138 311	65 168	401 686
1986	8.25	10.43	9.83	9.83	10.26	9.25	11.17	45 648	88 550	114 460	44 652	432 077
1987	7.50	9.16	9.39	9.67	11.44	11.99	11.95	50 288	95 697	102 281	41 520	467 767
1988	8.17	10.08	10.08	10.22	11.20	11.47	11.72	53 737	92 910	96 544	32 941	491 660
1989	9.24	11.57	11.50	11.56	11.30	11.64	11.97	60 700	58 461	113 539	40 934	524 500
1990	11.17	13.45	13.67	15.83	13.58	14.23	14.60	103 752	37 780	122 961	46 063	568 418
1991	9.29	11.80	11.59	..	10.90	..	..	99 747	131 721	110 323	47 419	622 693

1. Moyenne annuelle.

2. Les chiffres annuels sont des moyennes des chiffres relevés en milieu de mois.

Source : Statistics Sweden, *Monthly Digest of Swedish Statistics*; Sveriges Riksbank, *Statistical Yearbook*; OCDE, *Statistiques financières mensuelles*.

Tableau J. **Monaie et crédit (suite)**  
Millions de couronnes

Structure des dépôts bancaires					Crédits bancaires <sup>1</sup>					Marché des obligations				Emissions d'actions (non compris les émissions gratuites)
Banques commerciales	Principales caisses d'épargne	Caisses de crédit agricole	Total	Banques commerciales		Principales caisses d'épargne	Caisses de crédit agricole	Total	Emissions nettes					
				Total	dont : en monnaies étrangères				Total	Etat	dont : Secteur du logement	Entreprises privées		
Fin de période									Pendant la période					
1980	164 523	77 553	19 858	261 934	150 847	25 197	57 220	14 278	222 345	49 164	34 446	13 024	-481	4 766
1981	195 618	85 853	22 517	303 988	171 743	41 783	59 458	15 415	246 616	85 048	60 321	19 226	957	5 630
1982	212 155	92 499	24 695	329 349	201 425	61 772	64 843	17 112	283 380	52 094	27 223	15 417	1 030	7 098
1983	225 214	100 184	26 565	351 963	221 286	72 492	72 158	17 986	311 430	111 185	80 203	20 431	2 114	6 944
1984	250 364	104 892	28 666	383 922	248 917	89 853	74 096	18 898	341 911	79 585	50 110	19 332	1 963	11 082
1985	257 840	107 722	30 264	395 826	256 452	93 388	77 262	19 801	353 515	79 546	26 909	39 561	5 500	9 595
1986	292 246	118 090	33 879	444 215	298 462	95 132	88 491	20 850	407 803	116 808	20 960	70 355	14 128	10 110
1987	290 276	124 866	36 479	451 621	344 024	114 211	102 296	26 481	472 801	56 640	-672	45 339	2 252	13 495
1988	317 215	134 136	41 029	492 380	460 426	175 054	129 090	32 433	621 949	86 512	-19 034	72 711	4 041	10 418
1989	363 239	142 873	45 692	551 804	582 347	280 527	159 420	40 055	781 822	77 343	-36 747	89 290	-6 303	14 498
1990	423 759	156 400	52 972	633 131	679 355	372 614	185 121	46 899	911 375	46 385	-32 910	71 733	-11 615	18 186
1991	464 315	164 422	58 687	687 424	655 822	357 156	179 859	62 194	897 875	..	..	..	..	21 261

1. Montants utilisés.

Source : Statistics Sweden, *Monthly Digest of Swedish Statistics*; Sveriges Riksbank, *Statistical Yearbook*.

Tableau K. Structure de la production et indicateurs de résultats

## A. Structure de production

	Part de la valeur ajoutée au coût des facteurs						Part de l'emploi (en pourcentage du total)					
	1963	1970	1980	1988	1989	1990	1963	1970	1980	1988	1989	1990
<b>Biens échangeables</b>												
Agriculture	8.0	5.7	4.9	4.0	4.0	3.7	16.3	10.8	7.9	6.0	5.6	5.3
Industries extractives	1.6	1.3	0.7	0.5	0.6	0.6	0.7	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4
Industries manufacturières	35.4	34.9	31.0	29.9	29.6	28.4	34.4	34.2	34.1	33.0	32.3	31.3
<i>dont :</i>												
Produits alimentaires, boissons et tabacs	5.7	3.8	3.0	3.1	2.9	3.1	3.2	3.0	3.1	3.0	2.8	2.8
Textile, habillement et industries du cuir	3.1	2.1	1.1	0.8	0.7	0.6	4.6	3.4	1.7	1.2	1.1	1.0
Bois et produits du bois, y compris meubles	2.5	2.9	2.6	2.1	2.0	2.0	3.0	3.1	2.6	2.4	2.3	2.3
Papier et produits à base de papier, imprimerie et édition	4.0	4.8	4.5	4.8	4.2	3.7	4.3	4.1	4.5	4.4	4.4	4.2
Produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et produits en matière plastique	2.6	2.9	3.1	3.4	2.9	2.7	1.9	2.3	2.4	2.6	2.5	2.5
Produits minéraux non métalliques, sauf dérivés du pétrole et de charbon	1.6	1.5	1.1	1.0	0.9	0.9	1.6	1.4	1.1	0.9	0.9	0.9
Industries métallurgiques de base	2.1	2.8	1.8	1.3	1.2	1.2	2.3	2.2	2.3	1.6	1.5	1.5
Métaux ouvrés, machines et outillage	13.4	13.7	13.4	13.1	11.6	10.8	13.1	13.8	15.1	15.6	15.5	14.8
Autres industries manufacturières	0.5	0.4	0.2	0.3	0.2	0.2	0.4	0.8	1.2	1.3	1.3	1.3
<b>Biens non échangeables</b>												
Electricité, gaz et eau	3.0	2.5	3.8	3.8	3.7	3.7	0.9	0.9	1.1	1.1	1.1	1.1
Construction	11.7	11.6	9.8	8.7	9.4	9.9	10.7	12.2	10.3	9.4	9.6	9.8
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	14.3	15.2	15.4	15.2	14.7	14.0	17.8	19.1	20.1	20.7	21.2	21.0
Transport, entreposage et communications	8.1	8.7	9.1	8.1	8.1	8.3	8.2	8.6	9.6	9.7	9.6	9.8
Services financiers, assurances, services immobiliers et services fournis aux entreprises	13.3	15.3	20.8	25.1	25.1	26.5	3.9	5.7	8.2	11.3	11.8	12.4
Services collectifs, sociaux et personnels	4.6	4.7	4.5	4.8	4.9	5.0	7.0	7.8	8.3	8.5	8.5	8.7
	Part du PIB total						Part de l'emploi total					
En pourcentage du PIB total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
PIB privé	86.1	81.5	74.3	77.5	77.4	75.9	82.9	77.5	68.5	67.5	67.3	67.2
Secteur public	12.9	17.6	24.3	21.1	21.1	22.5	14.3	20.6	30.3	31.5	31.6	31.7
Autres producteurs	1.0	0.9	1.4	1.4	1.4	1.5	2.8	1.9	1.1	1.0	1.0	1.1

Tableau K. Structure de la production et indicateurs de résultats (suite)

## B. Résultats par secteur

Prix constants

	Croissance de la productivité (PIB sectoriel/emploi sectoriel)					Investissement En pourcentage de l'investissement industriel total					
	1963-69	1970-79	1987-88	1988-89	1989-90	1963	1970	1980	1988	1989	1990
<b>Biens échangeables</b>											
Agriculture	7.9	2.8	0.5	16.8	..	4.2	3.6	5.1	4.2	3.9	3.1
Industries extractives	10.6	-0.3	2.9	-8.7	..	1.3	0.9	1.1	0.6	0.5	0.6
Industries manufacturières	6.3	2.1	0.5	1.9	..	24.4	21.0	21.8	22.7	23.4	20.1
<i>dont :</i>											
Produits alimentaires, boissons et tabacs	3.6	1.2	-1.7	6.9	..	..	2.3	2.4	2.0	1.9	..
Textile, habillement et industries du cuir	7.5	4.5	-0.9	3.6	..	..	0.6	0.6	0.4	0.4	..
Bois et produits du bois, y compris meubles	6.2	1.9	-4.4	4.5	..	..	1.2	1.7	1.5	1.5	..
Papier et produits à base de papier, imprimerie et édition	5.6	2.3	-5.2	-0.9	..	..	4.5	4.2	5.4	5.6	..
Produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et produits en matière plastique	7.1	2.4	-1.4	2.8	..	..	2.4	2.5	2.7	2.3	..
Produits minéraux non métalliques, sauf dérivés de pétrole et de charbon	7.0	2.4	-0.9	4.0	..	..	0.9	0.7	0.6	0.8	..
Industries métallurgiques de base	7.4	1.9	14.5	3.5	..	..	2.7	2.5	1.4	1.4	..
Métaux ouvrés, machine et outillage	6.5	1.6	2.3	1.1	..	..	6.3	7.0	8.6	9.4	..
Autres industries manufacturières	8.5	2.1	0.5	-3.0	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	..
<b>Biens non échangeables</b>											
Electricité, gaz et eau	6.9	5.1	2.3	-6.8	..	9.5	9.9	10.1	6.4	6.1	5.2
Construction	1.5	3.6	0.7	1.9	..	3.4	2.1	2.5	2.6	2.8	3.0
Commerce de gros et détail, restaurants et hôtels	2.8	1.7	0.6	-1.5	..	7.5	5.8	7.0	10.1	9.9	8.9
Transport, entreposage et communications	4.2	3.2	6.8	3.1	..	12.5	10.3	12.7	12.0	13.3	11.9
Services financiers, assurances, services immobiliers et services fournis aux entreprises	-2.4	0.3	-0.3	-1.6	..	35.9	43.5	36.2	38.0	36.7	..
<i>dont :</i>											
Logement	-2.8	1.6	2.5	1.6	..	..	38.4	12.2	20.5	19.5	..
Services collectifs, sociaux et personnels	0.2	3.0	0.6	-0.2	..	1.4	1.3	2.2	2.7	2.7	2.8
Ecart	-0.1	1.6	1.3	0.7	0.7	..					
						En pourcentage de l'investissement total					
Secteur privé	4.5	2.5	1.2	1.2	..	83.5	80.1	83.1	87.8	88.0	88.3
Secteur public	-0.9	1.2	-0.1	0.3	..	16.5	19.9	16.9	12.2	12.0	11.7
Autres producteurs	1.2	2.8	0.7	0.3	..						



Tableau K. **Structure de la production et indicateurs de résultats** (suite)**C. Autres indicateurs**

	Répartition par taille des entreprises manufacturières en 1987				
	Moins de 10 salariés	10-49 salariés	50-99 salariés	100-499 salariés	500 et plus
Nombre d'entreprises (en pourcentage du total)	14.0	67.7	13.0	12.6	2.7
Nombre de salariés (en pourcentage du total)	1.3	15.8	11.5	33.0	38.4
	1985	1987	1988	1989	1990
Investissement directs nets à l'étranger					
En pourcentage de l'investissement des entreprises	-10.2	-15.9	-23.2	-28.1	-33.9
Dépenses de R&D totales (en pourcentage du PIB total)	2.9	3.0	..	2.9	..
R&D sur fonds publics (en pourcentage du total)	36.4	36.9	..	38.4	..

Source : Nordic Council of Ministers, *Yearbook of Nordic Statistics 1989/90*; Sveriges Riksbank, *Statistik Årsbok*; OCDE, *Comptes nationaux et Principaux indicateurs de la science et de la technologie*.

Tableau L. Indicateurs du marché du travail

	Pic <sup>1</sup>	Creux <sup>1</sup>	1986 <sup>2</sup>	1987	1988	1989	1990	1991
<b>A. Evolution du chômage</b>								
Taux de chômage (en pourcentage de la population active)								
Total	1983 : 3.5	1989 : 1.4	2.2	1.9	1.6	1.4	1.5	2.7
Hommes	1983 : 3.4	1989 : 1.3	2.2	1.9	1.6	1.3	1.5	3.0
Femmes	1983 : 3.6	1989 : 1.4	2.2	1.9	1.6	1.4	1.5	2.3
Jeunes (16-24 ans)	1983 : 8.6	1989 : 3.0	4.8	4.2	3.3	3.0	3.5	6.1
Chômeurs enregistrés dans les services de l'emploi, chômeurs assurés <sup>3</sup>			2.5	2.3	1.7	1.6	1.9	3.2
Durée moyenne du chômage, en semaines <sup>4</sup>			16.5	18.7	18.2	16.6	14.7	17.3
Politique du marché du travail								
Mesures actives (milliers de personnes)			92.0	83.0	77.0	62.0	58.0	..
Mesures en faveur des handicapés, etc. (milliers de personnes)			74.0	76.0	79.0	81.0	81.0	..
<b>B. Caractéristiques structurelles</b>								
Taux d'activité								
Total			83.3	83.4	84.0	84.5	84.8	83.9
Hommes			85.7	85.7	86.2	86.8	87.0	86.0
Femmes			80.7	81.1	81.8	82.2	82.6	81.7
Emploi, en pourcentage de la population de 16-64 ans			81.4	81.9	82.6	83.4	83.5	81.7
Travailleurs indépendants, en pourcentage de l'emploi total			9.0	8.7	8.6	9.7	8.9	8.9
Salariés à temps partiel, en pourcentage de l'emploi total			0.0	27.6	37.1	26.7	26.3	25.3
dont :								
Femmes			0.0	48.6	47.1	46.1	45.3	45.4
Nombre d'heures ouvrées par semaine, par personne en activité			37.3	37.4	37.6	37.9	37.9	..
Offres d'emploi non satisfaites, en pourcentage de l'emploi			0.9	1.1	1.2	1.1	1.0	0.4
Heures supplémentaires (salariés), en pourcentage du total			..	11.6	11.4	11.7	11.5	11.1

1. Taux de chômage annuel local annual maximum correspondant aux données les plus récentes.

2. Ces chiffres ont été réestimés à l'aide des nouvelles méthodes introduites en 1987.

3. En pourcentage du nombre d'affiliés aux organismes reconnus d'assurance chômage.

4. Temps (nombre moyen de semaines) depuis lequel les personnes encore recensées comme chômeurs ont été à la recherche d'un emploi.

Source : Statistics Sweden, *Statistical Abstract of Sweden*; OCDE, *Statistiques de la population active*.

Tableau M. Secteur public

	1970	1980	1987	1988	1989	1990	
<b>Indicateurs budgétaires : comptes des administrations publiques</b> (en pourcentage du PIB)							
Recettes courantes	48.7	56.7	62.4	62.0	64.6	64.4	
Dépenses hors intérêts	44.8	61.1	56.9	58.1	58.9	59.1	
Solde budgétaire primaire	3.9	-4.5	5.5	3.9	5.7	4.2	
Charges d'intérêt nettes	-0.6	-0.4	1.4	0.5	0.4	-0.3	
Solde du budget des administrations publiques	4.4	-4.0	4.3	3.5	5.6	3.9	
<b>Structure des dépenses et de la fiscalité</b> (en pourcentage du PIB)							
<b>Dépenses</b>							
Transferts de revenu (y compris versements d'intérêts)	14.5	24.3	27.3	27.1	27.3		
Subventions	1.7	4.3	4.7	4.5	4.7	4.8	
Consommation	22.3	29.1	26.6	26.0	26.2	27.2	
Education	5.5	5.9	5.3	..	..	..	
Santé	5.0	7.3	6.4	..	..	..	
Protection sociale	2.4	4.8	4.7	..	..	..	
Logement	0.5	0.6	0.3	..	..	..	
Services économiques	1.2	1.4	2.1	..	..	..	
Autres (y compris versement d'intérêts)	7.7	9.1	7.7	..	..	..	
Investissement brut	5.0	3.3	2.3	2.4	2.4	3.0	
<b>Impôts</b>							
Impôts indirects	13.0	13.5	17.3	16.4	16.8	17.8	
Impôts directs	21.0	21.6	23.9	24.3	25.3	23.6	
Impôts sur le capital, redevances obligatoires, amendes, etc.	5.4	6.3	7.4	7.3	7.7	7.7	
Cotisations de sécurité sociale	9.3	15.3	13.8	14.1	14.8	15.3	
Total	48.7	56.7	62.4	62.0	64.6	64.4	
			1987	1988	1989	1990	1991
<b>Taux d'imposition (en pourcentage)</b>							
<b>Impôt sur le revenu des personnes physiques</b>							
<b>Impôt national sur le revenu</b>							
Taux marginal supérieur		47.0	45.0	42.0	35.0	20.0	
Taux marginal inférieur		4.5	5.0	5.0	3.0	0.0	
Impôt moyen local sur le revenu		30.4	30.6	30.8	31.2	31.2	
Impôt sur le revenu du capital <sup>1</sup>		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	30.0	
Cotisations de sécurité sociale		37.1	37.1	37.5	39.0	37.3	
Taxe sur la valeur ajoutée		23.5	23.5	23.5	23.5/25.0	25.0	
Impôt sur les sociétés		52.0	52.0	52.0	40.0	30.0	
Impôt sur la fortune		1.5-3.0	1.5-3.0	1.5-3.0	1.5-3.0	1.5-3.0	

1. Avant 1991 le revenu du capital était ajouté au revenu du travail dans les déclarations d'impôts.

Source : Ministère des Finances, *The Swedish Budget*, divers numéros ; Institut national de la recherche économique, *The Swedish Economy*, divers numéros ; OECD.

*STATISTIQUES DE BASE*

*STATISTIQUES DE BASE :*  
*COMPARAISONS INTERNATIONALES*

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

Unités	Période de référence <sup>1</sup>	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	Yougoslavie	
<b>Population</b>																											
Total	Milliers	1989	16 833	7 624	9 938	26 248	5 132	4 964	56 160	61 990	10 033	253	3 515	57 525	123 120	378	14 849	3 343	4 227	10 337	38 888	8 493	6 723	55 255	57 236	248 762	23 690
Densité km <sup>2</sup> de superficie terrestre	Nombre	1989	2	91	326	3	119	15	102	249	76	2	50	191	326	145	364	12	13	112	77	19	163	71	234	27	93
Accroissement moyen annuel net sur 10ans	%	1989	1.5	0.1	0.1	1.0	0.0	0.4	0.5	0.1	0.5	1.1	0.4	0.2	0.6	0.4	0.6	0.4	0.5	0.5	0.2	0.6	2.4	0.2	1.0	27	93
<b>Emploi</b>																											
Emploi civil net (ECN) <sup>2</sup>	Milliers	1989	7 725	3 342	3 670	12 486	2 610	2 460	21 484	27 208	3 671	140	1 077	20 833	61 280	181	6 065	1 461	2 014	4 377	12 260	4 466	3 518	16 771	26 457	117 342	..
Donc : Agriculture	% de l'ECN		5.5	8.0	2.8	4.3	5.7	8.9	6.4	3.7	25.3	10.0	15.1	9.3	7.6	3.3	4.7	10.3	6.6	19.0	13.0	3.6	5.6	50.1	2.1	2.9	..
Industrie	% de l'ECN		26.5	37.0	28.5	25.7	27.4	30.9	30.1	39.8	27.5	30.7	28.4	32.4	34.3	31.5	26.5	25.4	25.3	35.3	32.9	29.4	35.1	20.5	29.4	26.7	..
Services	% de l'ECN		68.0	55.1	68.7	70.1	66.9	60.2	63.5	56.5	47.1	59.3	56.5	58.2	65.2	68.8	64.3	68.1	45.7	54.0	67.0	59.3	29.5	68.4	70.5	..	..
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>																											
Aux prix taux de change courants	Milliards de \$ÉU	1989	282.4	126.5	153.0	545.5	106.2	115.5	958.2	1 189.1	54.2	5.2	33.9	865.8	2 869.3	7.0	223.7	41.7	90.2	45.3	380.3	189.9	177.2	79.1	837.5	5 132.0	81.8
Par habitant	\$ÉU		16 800	16 603	15 393	20 783	20 685	23 270	17 061	19 182	5 399	20 516	9 644	15 051	23 305	18 613	15 063	12 503	21 341	4 623	9 711	22 360	26 350	1 432	14 642	20 629	3 454
Aux prix courants <sup>3</sup>	Milliards de \$ÉU	1989	240.4	102.1	135.0	506.7	74.9	74.6	818.0	929.0	72.8	4.0	31.6	799.7	1 934.4	6.5	203.6	38.2	69.4	72.1	401.2	131.7	119.0	247.4	820.6	5 132.0	..
Par habitant	\$ÉU		14 304	13 407	13 587	19 305	14 594	15 030	14 565	14 985	7 253	15 870	8 984	13 902	15 712	17 192	13 709	11 446	16 422	7 360	10 244	15 511	17 699	4 481	14 345	20 629	..
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1989	3.9	2.7	2.6	3.9	2.0	4.0	2.7	2.6	2.2	3.1	3.2	3.1	4.5	4.4	2.4	0.8	2.2	4.3	4.2	2.3	3.0	5.1	3.8	3.6	..
Formation brute de capital fixe (FBCF)	% du PIB	1989	25.5	24.0	19.1	22.2	18.2	27.6	20.5	18.5	18.7	18.4	20.2	31.0	24.1	21.8	21.0	27.5	26.2	24.0	21.2	27.6	22.8	19.6	16.6	14.5	..
Donc : Machines et autres équipements	% du PIB		10.7	10.2	9.5	7.5	8.0	10.9	9.3	8.0	5.1	9.9	10.6	13.0	10.9	10.6	10.5	9.4	9.8	8.5	9.6	9.5	11.7	9.4	7.8	..	..
Construction de logements	% du PIB		5.4	4.7	4.1	7.4	4.2	7.7	5.1	5.3	4.6	4.3	3.6 (88)	4.8	6.1	4.3	5.5	4.9	4.8	8.6	4.9	5.2	18.1 <sup>9</sup>	5.8 (87)	3.8	4.4	..
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1989	6.1	4.6	7.5	8.1	3.5	6.3	5.3	3.5	1.3	1.6	0.5	4.1	8.1	7.8	5.7	3.2	8.9	11.1	6.5	6.7	4.6	6.9	3.9	..	..
Taux d'épargne brute <sup>4</sup>	% du PIB	1989	22.5	26.0	20.9	19.9	17.4	25.6	21.3	26.5	14.7	16.6	19.7	20.2	34.2	60.9	24.3	17.4	24.8	26.0	22.1	18.7	34.0	24.0	15.4	15.6	..
<b>Ensemble des administrations publiques</b>																											
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1989	16.4	18.1	14.4	18.7	25.1	19.8	18.3	18.7	21.6	19.07	15.4	16.8	9.2	16.0	15.3	16.4	21.0	16.1	15.1	26.0	12.9	16.0	19.4	17.9	14.4
Emplois courants <sup>5</sup>	% du PIB	1989	32.1	44.9	53.3	41.6	56.0	35.1	46.2	41.6	47.7	32.1	49.9 (87)	47.1	25.6	45.0 (86)	51.7	..	50.9	40.4 (86)	35.5 (88)	57.3	29.9	..	37.6	34.6	..
Ressources courantes	% du PIB	1989	34.2	46.1	48.5	39.6	57.4	39.9	46.5	44.6	31.8	36.6	43.7 (87)	41.1	33.3	52.9 (86)	50.1	..	54.9	37.6 (86)	36.3 (88)	64.1	34.1	..	39.7	31.8	..
Apports nets d'aide publique au développement	% du PNB	1989	0.38	0.23	0.43	0.43	0.88	0.57	0.75	0.41	0.07	0.04	0.16	0.39	0.32	0.26	0.97	0.23	1.05	0.18	0.06	0.88	0.33	..	0.31	0.17	..
<b>Indicateurs du niveau de vie</b>																											
Consommation privée par habitant <sup>3</sup>	\$ÉU	1989	8 258	7 434	8 486	11 225	7 705	7 766	8 733	8 120	5 026	9 447	5 079	8 577	9 068	9 534	8 133	7 007	8 224	4 683	6 443	8 090	10 181	2 768	9 154	13 768	1 638*
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1988	435 (87)	370	349	454 (86)	321	344	394	457	130	488	210 (87)	408	241	443	348	490	388	190 (87)	263	400	419	20 (83)	318	559	129 (87)
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1987	550 (85)	525	478	780	864	617 (85)	608 (85)	650	413	525	265 (85)	488	555 (85)	425 (86)	639	697	622 (84)	202	396	890 (83)	856 (86)	91	524 (84)	650 (84)	154 (86)
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1986	472	323	301	546	386	372	332	174	306	216	255	585	253	327	358	348	157	322	322	393	411	165	534	813	176
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1989	2.3 (86)	2.1	3.3 (88)	2.2 (88)	2.7 (88)	2.0	2.6	3.0	3.2 (88)	2.7 (88)	1.5 (88)	1.3 (88)	1.6 (88)	1.9 (88)	2.4	1.9	2.5 (87)	2.8	3.7	3.1	2.9	0.8	1.4 (88)	2.3 (88)	1.8 (86)
Mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	Nombre	1989	7.9	8.3	8.6	7.2 (88)	7.5	6.1 (88)	7.5	9.9	5.3	7.6	8.9	4.6	9.9	6.8	10.8 (88)	8.3 (88)	12.2	7.8	5.8	7.3	6.5 (88)	8.4	9.7	24.8 (88)	
<b>Salaires et prix (Accroissement annuel moyen sur 5 ans)</b>																											
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1989	5.3	4.7	2.9	3.9	6.0	7.6	3.9	4.1	16.1	..	6.1	6.9	3.3	..	2.1	9.2	9.0	15.6	8.8	7.9	..	8.4	2.7	220.8	
Prix à la consommation	%	1989	7.8	2.2	2.4	4.3	4.3	4.9	3.6	1.3	17.1	23.7	3.7	6.2	1.1	1.8	0.7	11.2	6.6	12.6	6.9	5.6	2.1	50.6	5.3	3.6	210.2
<b>Commerce extérieur</b>																											
Exportations de marchandises, fob <sup>6</sup>	Milliards de \$ÉU	1989	37 191	32 448	100 081 <sup>7</sup>	117 154	28 113	23 279	179 192	340 987	7 595	1 429	20 782	140 596	274 266	..	107 760	8 883	27 145	12 722	43 408	51 592	51 683	11 557	153 121	363 811	13 363
En pourcentage du PIB	%		13.2	25.7	65.4	21.5	26.5	20.2	18.7	28.7	14.0	27.5	61.3	16.2	9.6	..	48.2	21.3	30.1	28.1	11.4	27.2	29.2	14.6	18.3	7.1	16.3
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		10.0	15.6	14.0	6.2	12.0	11.5	13.0	14.2	9.5	14.2	16.6	13.9	10.1	..	10.4	10.2	7.5	19.6	13.3	11.9	14.8	10.1	10.3	10.8	9.8
Importations de marchandises, caf <sup>6</sup>	Milliards de \$ÉU	1989	40 981	38 902	98 586 <sup>7</sup>	114 288	26 721	24 537	186 159	269 403	16 200	1 407	17 490	152 910	209 763	..	104 224	8 822	23 630	18 842	70 971	49 113	58 464	15 793	197 806	473 211	14 802
En pourcentage du PIB	%		14.5	30.8	64.4	21	25.2	21.2	19.4	22.7	29.9	27.1	51.6	17.7	..	46.6	21.1	26.2	41.6	18.7	20.0	25.9	33.0	20.0	23.6	9.2	18.1
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		12.7	14.7	12.2	9.2	10.0	14.5	13.2	12.0	11.0	10.8	12.5	9.0	..	10.9	7.4	11.2	18.9	19.8	13.2	14.7	7.8	13.5	7.8	8.6	
<b>Réserves officielles totales<sup>8</sup></b>																											
En ratio des importations mensuelles de marchandises	ratio	1989	10 486	6 543	8 192 <sup>7</sup>	12 217	4 868	3 889	18 728	46 196	2 453	257	3 087	35 551	63 887	..	12 562	2 303	10 490	7 573	31 554	7 274	19 234	3 638	26 456	48 358	3 147
			3.1	2.0	1.0	1.3	2.2	1.9	1.2	2.1	1.8	2.2	2.1	3.7	..	1.4	3.1	5.3	4.8	5.3	1.8	3.9	2.8	1.6	1.2	2.6	

\* Aux prix et taux de change courants.  
 1. Sauf indication contraire.  
 2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la Population active* de l'OCDE.  
 3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.  
 4. Épargne brute = Revenu national disponible moins consommation privée et consommation des administrations publiques.  
 5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.  
 6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.  
 7. Y compris le Luxembourg.

8. Inclus dans la Belgique.  
 9. Y compris les constructions non résidentielles.  
 Sources : Population et Emploi: Statistiques de la Population active, OCDE.  
 PIB, FBCF et Administrations publiques: Comptes nationaux, Vol.1, OCDE, et Perspectives économiques de l'OCDE, Statistiques.  
 Indicateurs du niveau de vie: Publications nationales diverses.  
 Salaires et Prix: Principaux indicateurs économiques, OCDE.  
 Commerce extérieur: Statistiques mensuelles du commerce extérieur, OCDE.  
 Réserves officielles totales: Statistiques financières internationales, FMI.

## OFFRES D'EMPLOI

### *Département des Affaires économiques de l'OCDE*

Le Département des Affaires économiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques. Sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres ;
- publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales ;
- analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non-membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, et la série *Documents de travail* du Département.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 75 économistes confirmés venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions ; des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

#### **Qualifications recherchées par le Département des Affaires économiques :**

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative ; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

### **Informations générales**

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 262 512 ou FF 323 916 pour les administrateurs (économistes), et de FF 375 708 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des Affaires économiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

**Unité administrative**  
**Département des Affaires économiques**  
**OCDE**  
**2, rue André-Pascal**  
**75775 PARIS CEDEX 16**  
**FRANCE**

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» au Chef du Personnel à l'adresse ci-dessus.



**MAIN SALES OUTLETS OF OECD PUBLICATIONS  
PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE**

**ARGENTINA - ARGENTINE**

Carlos Hirsch S.R.L.  
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso  
1333 Buenos Aires Tel. (1) 331.1787 y 331.2391  
Telefax: (1) 331.1787

**AUSTRALIA - AUSTRALIE**

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.  
648 Whitehorse Road, P.O.B 163  
Mitcham, Victoria 3132 Tel. (03) 873.4411  
Telefax: (03) 873.5679

**AUSTRIA - AUTRICHE**

Gerold & Co.  
Gmbrn 31  
Wien 1 Tel. (0222) 533.50.14

**BELGIUM - BELGIQUE**

Jean De Lannoy  
Avenue du Roi 202  
B-1060 Bruxelles Tel. (02) 538.51.69/538.08.41  
Telefax: (02) 538.08.41

**CANADA**

Renouf Publishing Company Ltd.  
1294 Algoma Road  
Ottawa, ON K1B 3W8 Tel. (613) 741.4333  
Telefax: (613) 741.5439

Stores:  
61 Sparks Street  
Ottawa, ON K1P 5R1 Tel. (613) 238.8985  
211 Yonge Street  
Toronto, ON M5B 1M4 Tel. (416) 363.3171  
Les Éditions La Liberté Inc.  
3020 Chemin Sainte-Foy  
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tel. (418) 658.3763  
Telefax: (418) 658.3763

Federal Publications  
165 University Avenue  
Toronto, ON M5H 3B8 Tel. (416) 581.1552  
Telefax: (416) 581.1743

**CHINA - CHINE**

China National Publications Import  
Export Corporation (CNPIEC)  
P.O. Box 88  
Beijing Tel. 403.5533  
Telefax: 401.5664

**DENMARK - DANEMARK**

Munksgaard Export and Subscription Service  
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148  
DK-1016 København K Tel. (33) 12.85.70  
Telefax: (33) 12.93.87

**FINLAND - FINLANDE**

Akatemisen Kirjakauppa  
Keskuskatu 1, P.O. Box 128  
00100 Helsinki Tel. (358 0) 121.41  
Telefax: (358 0) 121.4441

**FRANCE**

OECD/OCDE  
Mail Orders/Commandes par correspondance:  
2, rue André-Pascal  
75775 Paris Cedex 16 Tel. (33-1) 45.24.82.00  
Telefax: (33-1) 45.24.85.00 or (33-1) 45.24.81.76  
Telex: 620 160 OCDE

OECD Bookshop/Librairie de l'OCDE :  
33, rue Octave-Feuillet  
75016 Paris Tel. (33-1) 45.24.81.67  
(33-1) 45.24.81.81

Documentation Française  
29, quai Voltaire  
75007 Paris Tel. 40.15.70.00  
Gibert Jeune (Droit-Économie)  
6, place Saint-Michel  
75006 Paris Tel. 43.25.91.19

Librairie du Commerce International  
10, avenue d'Iéna  
75016 Paris Tel. 40.73.34.60

Librairie Dunod  
Université Paris-Dauphine  
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
75016 Paris Tel. 47.27.18.56

Librairie Lavoisier  
11, rue Lavoisier  
75008 Paris Tel. 42.65.39.95

Librairie L.G.D.J. - Montchrestien  
20, rue Soufflot  
75005 Paris Tel. 46.33.89.85

Librairie des Sciences Politiques  
75007 Paris Tel. 45.48.36.02

P.U.F.  
49, boulevard Saint-Michel  
75005 Paris Tel. 43.25.83.40

Librairie de l'Université  
12a, rue Nazareth  
13100 Aix-en-Provence Tel. (16) 42.26.18.08

Documentation Française  
165, rue Garibaldi  
69003 Lyon Tel. (16) 78.63.32.23

**GERMANY - ALLEMAGNE**

OECD Publications and Information Centre  
Schedenstrasse 7  
D-W 5300 Bonn 1 Tel. (0228) 21.60.45  
Telefax: (0228) 26.11.04

**GREECE - GRÈCE**

Librairie Kaufmann  
Mavrokordatou 9  
106 78 Athens Tel. 322.21.60  
Telefax: 363.39.67

**HONG-KONG**

Swindon Book Co. Ltd.  
13-15 Lock Road  
Kowloon, Hong Kong Tel. 366.80.31  
Telefax: 739.49.75

**ICELAND - ISLANDE**

Mál Móg Menning  
Laugavegi 18, Pósthólf 392  
121 Reykjavík Tel. 162.35.23

**INDIA - INDE**

Oxford Book and Stationery Co.  
Scindia House  
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308  
Telefax: (11) 332.5993

17 Park Street  
Calcutta 700016 Tel. 240832

**INDONESIA - INDONÉSIE**

Pdii-Lipi  
P.O. Box 4298  
Jakarta 12042 Tel. 583467  
Telex: 62 875

**IRELAND - IRLANDE**

TDC Publishers - Library Suppliers  
12 North Frederick Street  
Dublin 1 Tel. 74.48.35/74.96.77  
Telefax: 74.84.16

**ISRAEL**

Electronic Publications only  
Publications électroniques seulement  
Sophist Systems Ltd.  
71 Allenby Street  
Tel-Aviv 65134 Tel. 3-29.00.21  
Telefax: 3-29.92.39

**ITALY - ITALIE**

Libreria Commissionaria Sansoni  
Via Duca di Calabria 1/1  
50125 Firenze Tel. (055) 64.54.15  
Telefax: (055) 64.12.57

Via Bartolini 29  
20155 Milano Tel. (02) 36.50.83

Editrice e Libreria Herder  
Piazza Montecitorio 120  
00186 Roma Tel. 679.46.28  
Telefax: 678.47.51

Libreria Hoepli  
Via Hoepli 5  
20121 Milano Tel. (02) 86.54.46  
Telefax: (02) 805.28.86

Libreria Scientifica  
Dott. Lucio de Biasio 'Aeou'  
Via Coronelli, 6  
20146 Milano Tel. (02) 48.95.45.52  
Telefax: (02) 48.95.45.48

JAPAN - JAPON  
OECD Publications and Information Centre  
Landic Akasaka Building  
2-3-4 Akasaka, Minato-ku  
Tokyo 107 Tel. (81.3) 3586.2016  
Telefax: (81.3) 3584.9929

KOREA - CORÉE  
Kyobo Book Centre Co. Ltd.  
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon  
Seoul Tel. 730.78.91  
Telefax: 735.00.30

**KOREA - CORÉE**

Malaysia - MALAISIE  
Co-operative Bookshop Ltd.  
University of Malaya  
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru  
59700 Kuala Lumpur  
Malaysia Tel. 756.5000/756.5425  
Telefax: 755.4424

**MALAYSIA - MALAISIE**

NETHERLANDS - PAYS-BAS  
SDU Uitgeverij  
Christoffel Plantijnstraat 2  
Postbus 20014  
2500 EA 's-Gravenhage Tel. (070 3) 78.99.11  
Voor bestellingen: Tel. (070 3) 78.98.80  
Telefax: (070 3) 47.63.51

**NETHERLANDS - PAYS-BAS**

NEW ZEALAND  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
Legislation Services  
P.O. Box 12418  
Thorndon, Wellington Tel. (04) 496.5652  
Telefax: (04) 496.5698

**NEW ZEALAND  
NOUVELLE-ZÉLANDE**

NORWAY - NORVÈGE  
Narvesen Info Center - NIC  
Bertrand Narvesens vei 2  
P.O. Box 6125 Etterstad  
0602 Oslo 6 Tel. (02) 57.33.00  
Telefax: (02) 68.19.01

**NORWAY - NORVÈGE**

PAKISTAN  
Mirza Book Agency  
65 Shahrah Quaid-E-Azam  
Lahore 3 Tel. 66.839  
Telex: 44886 UBL PK. Attn: MIRZA BK

**PAKISTAN**

PORTUGAL  
Livraria Portugal  
Rua do Carmo 70-74  
Apart. 2681  
1117 Lisboa Codex Tel. (01) 347.49.82/34/5  
Telefax: (01) 347.02.64

**PORTUGAL**

**SINGAPORE - SINGAPOUR**

Information Publications Pte  
Golden Wheel Bldg.  
41, Kallang Pudding, #04-03  
Singapore 1334

Tel. 741.5166  
Telefax: 742.9356

**SPAIN - ESPAGNE**

Mundi-Prensa Libros S.A.  
Castelló 37, Apartado 1223  
Madrid 28001

Tel. (91) 431.33.99  
Telefax: (91) 575.39.58

Librería Internacional AEDOS  
Consejo de Ciento 391  
08009 - Barcelona

Tel. (93) 488.34.92  
Telefax: (93) 487.76.39

Librería de la Generalitat  
Palau Moja  
Rambles dels Estudis, 118  
08002 - Barcelona

(Subscriptions) Tel. (93) 318.80.12  
(Publicacions) Tel. (93) 302.67.23  
Telefax: (93) 412.18.54

**SRI LANKA**

Centre for Policy Research  
c/o Colombo Agencies Ltd.  
No. 300-304, Galle Road  
Colombo 3

Tel. (1) 574240, 573551-2  
Telefax: (1) 575394, 510711

**SWEDEN - SUÈDE**

Fritzes Fackboks-företaget  
Box 16356

Regeringsgatan 12  
103 27 Stockholm

Tel. (08) 23.89.00  
Telefax: (08) 20.50.21

Subscription Agency-Agence d'abonnements

Wennergren-Williams AB  
Nordenflychtsvägen 74  
Box 30004

104 25 Stockholm

Tel. (08) 13.67.00  
Telefax: (08) 618.62.32

**SWITZERLAND - SUISSE**

Maditec S.A. (Books and Periodicals - Livres  
et périodiques)

Chemin des Palettes 4  
1020 Renens/Lausanne

Tel. (021) 635.08.65  
Telefax: (021) 635.07.80

Mail orders only - Commandes  
par correspondance seulement

Librairie Payot  
C.P. 3212  
1002 Lausanne

Telefax: (021) 311.13.92

Librairie Unilivres  
6, rue de Candolle  
1205 Genève

Tel. (022) 320.26.23  
Telefax: (022) 329.73.18

Subscription Agency - Agence d'abonnement  
Naville S.A.

38 avenue Vibert  
1227 Carouge

Tel.: (022) 308.05.56/57  
Telefax: (022) 308.05.88

See also - Voir aussi :

OECD Publications and Information Centre  
Schedenstrasse 7  
D-W 5300 Bonn 1 (Germany)

Tel. (49.228) 21.60.45  
Telefax: (49.228) 26.11.04

**TAIWAN - FORMOSE**

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.  
9th Floor, No. 118, Sec. 2

Chung Hsiao E. Road  
Taipei

Tel. (02) 391.7396/391.7397  
Telefax: (02) 394.9176

**THAILAND - THAÏLANDE**

Sukrit Siam Co. Ltd.  
113, 115 Fuang Nakhon Rd.

Opp. Wat Rajbopith  
Bangkok 10200

Tel. (662) 251.1630  
Telefax: (662) 236.7783

**TURKEY - TURQUIE**

Kültür Yayınları İle-Türk Ltd. Sti.

Atatürk Bulvarı No. 191/Kat. 13  
Kavaklıdere/Ankara

Dolmabahçe Cad. No. 29  
Beşiktaş/Istanbul

Tel. 428.11.40 Ext. 2458  
Tel. 160.71.88  
Telefax: 43482B

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI**

HMSO

Gen. enquiries

Tel. (071) 873 0011

Postal orders only:

P.O. Box 276, London SW8 5DT

Personal Callers HMSO Bookshop

49 High Holborn, London WC1V 6HB

Telefax: (071) 873 8200

Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh, Manchester

**UNITED STATES - ÉTATS-UNIS**

OECD Publications and Information Centre  
2001 L Street N.W., Suite 700

Washington, D.C. 20036-4910 Tel. (202) 785.6323  
Telefax: (202) 785.0350

**VENEZUELA**

Librería del Este  
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337

Edificio Galipán  
Caracas 106

Tel. 951.1705/951.2307/951.1297  
Telegram: Libreste Caracas

**YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE**

Jugoslovenska Knjiga  
Knez Mihajlova 2, P.O. Box 36

Beograd

Tel. (011) 621.992  
Telefax: (011) 625.970

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à : OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Subscription to OECD periodicals may also be placed through main subscription agencies.

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.

IMPRIMÉ EN FRANCE

LES ÉDITIONS DE L'OCDE

2 rue André-Pascal

75775 PARIS CEDEX 16

n° 46176

(10 92 25 2) ISBN 92-64-23733-x

ISSN 0304-3363

# ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

## Études récentes :

ALLEMAGNE, *JUILLET 1991*  
AUSTRALIE, *AVRIL 1992*  
AUTRICHE, *AVRIL 1992*  
BELGIQUE-LUXEMBOURG, *DÉCEMBRE 1990*  
CANADA, *AOÛT 1991*  
DANEMARK, *AOÛT 1991*  
ESPAGNE, *MARS 1992*  
ÉTATS-UNIS, *NOVEMBRE 1991*  
FINLANDE, *AOÛT 1991*  
FRANCE, *JUIN 1992*  
GRÈCE, *JUIN 1991*  
IRLANDE, *MAI 1991*  
ISLANDE, *JUIN 1992*  
ITALIE, *SEPTEMBRE 1991*  
JAPON, *NOVEMBRE 1991*  
NORVÈGE, *MARS 1992*  
NOUVELLE-ZÉLANDE, *FÉVRIER 1991*  
PAYS-BAS, *DÉCEMBRE 1991*  
PORTUGAL, *JANVIER 1992*  
ROYAUME-UNI, *AOÛT 1991*  
SUÈDE, *JUILLET 1992*  
SUISSE, *SEPTEMBRE 1991*  
TURQUIE, *JUILLET 1992*  
YUGOSLAVIE, *JUIN 1990*

## Études des pays "Partenaires pour la transition"

HONGRIE, *JUILLET 1991*  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE TCHÈQUE ET SLOVAQUE, *DÉCEMBRE 1991*  
POLOGNE, *JUILLET 1992*

(10 92 25 2) ISBN 92-64-23733-X  
ISSN 0304-3363

Au numéro : FF 70  
Abonnement : FF 850